3 1761 06560671 7

BRIEF
AC
0015023

Presented to the
LIBRARY *of the*
UNIVERSITY OF TORONTO
by

A. F. B. Clark

OMTE ALBERT DE MUN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

)UR LA PATRIE

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEURS

, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

PLACE BEAUVAU

1912

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pourlapatrie00muna

POUR LA PATRIE

DU MÊME AUTEUR

Librairie Poussielgue de Gigord.

Discours et écrits divers (1871-1902), 7 volumes in-12 :

Questions sociales (1871-1887). 1 vol.
Discours politiques (1876-1887). 2 vol.
Discours et écrits divers (1888-1894). 2 vol.
Discours et écrits divers (1894-1902). 2 vol.

Librairie Plon.

La Loi des suspects. — Lettres adressées à M. Waldeck-Rousseau (1900). 1 vol. in-18.

Librairie Lethielleux.

Ma Vocation sociale. — Souvenirs de la fondation de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers (1871-1875). 1 vol. in-8° écu.

Les Dernières heures du Drapeau blanc. — 1 vol. in-8° écu.

Combats d'hier et d'aujourd'hui (1902-1909). 4 vol. in-8° écu, formant quatre séries :

La défense des écoles libres et des congrégations (1902-1906).
Lendemains de Séparation (1906-1907).
1908.
1909.

Supplément à la première série : *Contre la Séparation* (1901-1906). 1 vol. in-12.

Sous presse : Cinquième série : 1910.

COMTE ALBERT DE MUN

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DÉPUTÉ DU FINISTÈRE

POUR LA PATRIE

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEURS

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

PLACE BEAUVAU

1912

LIBRARY
FEB
1979
UNIVERSITY
OF TORONTO

Justification du Tirage

N°110

AVANT-PROPOS

Près d'une année s'est écoulée depuis le jour où le coup d'Agadir est venu réveiller la nation française. J'ai noté, presque heure par heure, les informations recueillies, les impressions reçues, les émotions éprouvées, au cours des pénibles négociations de l'accord franco-allemand. J'en ai suivi avec angoisse la discussion, d'abord dans la commission des Affaires extérieures, puis à la Chambre et au Sénat. J'ai exprimé à la tribune les sentiments profonds dont mon cœur était agité, et j'ai eu, par d'irrécusables témoignages, la certitude d'avoir ainsi correspondu à la pensée nationale.

Depuis, sans autre souci que l'union des volontés, j'ai cherché, à mesure que se déroulait, en France et au dehors, le drame européen, à suivre le mouvement ascendant de l'énergie patriotique. Les lettres qui me sont parvenues, en nombre toujours croissant, du pays tout entier et des milieux les plus divers, d'hommes attachés à des croyances, à des opinions différentes, mais étroitement rapprochés par l'ardent amour de la France, me permettent d'espérer que j'y ai réussi. En rassemblant dans ce volume les écrits que j'ai publiés, les paroles que j'ai prononcées, durant cette période, qui prépare peut-être de graves et décisifs événements, j'espère travailler utilement « pour la patrie ».

ALBERT DE MUN,
de l'Académie française,
Député du Finistère.

1er juin 1912.

LE COUP D'AGADIR

I

GARDE A VOUS[1]

Il faut évidemment prendre la chose au sérieux, mais il faut surtout la prendre avec calme. Cette *Panther*, dont l'arrivée devant Agadir fut inopinément, samedi matin, annoncée à M. de Selves, à peine assis dans son fauteuil, n'est qu'une canonnière, venue du Cameroun, et qui porte un équipage très faible, probablement impropre à un débarquement. Donc, il n'y a pas lieu de nous émouvoir outre mesure.

Mais le fait, à lui seul, est tout au moins surprenant, et c'est pourquoi je dis qu'il le faut prendre au sérieux. J'ajoute aussitôt

[1] 3 juillet 1911.

qu'il faut le prendre avec calme et l'envisager avec fermeté. L'Allemagne n'a aucun droit d'aller à Agadir. Voilà ce dont l'opinion publique française doit être, d'abord, bien convaincue.

Déjà, dans l'*Humanité*, M. Jaurès s'empresse naturellement de crier à « l'inévitable », et de dénoncer l'initiative allemande comme une conséquence forcée de notre entrée à Fez. Rien n'est plus faux. Nous sommes allés à Fez, appelés par le Sultan, en vertu de l'acte d'Algésiras. Les Allemands envoient la *Panther* à Agadir, sans se soucier du Sultan, en violation de ce même acte d'Algésiras qu'ils ont si souvent invoqué, en violation surtout de la convention de février 1909 qui les lie envers nous. Il n'y a plus de droit international, si on n'admet pas cela, et la porte est ouverte, toute grande, au mépris des traités.

*
* *

J'imagine que beaucoup de Français ne savent pas bien ce que c'est qu'Agadir. C'est

une très petite ville, située sur l'Atlantique, à cent trente kilomètres au sud de Mogador, à deux cents de Marrakech, lequel est lui-même à près de quatre cent cinquante de Fez, Agadir-Ighir, au pied et sur le versant méridional du Haut-Atlas, tout près de l'embouchure d'une rivière importante qui parcourt l'extrême-sud marocain, l'oued Sous. Agadir a un port qui, paraît-il, est excellent. C'est un port fermé, ce qu'il convient de remarquer. Cela veut dire que les commerçants étrangers n'ont pas le droit de s'y installer.

Les Allemands le savent très bien, et ils nous l'ont fait voir, il n'y a pas bien longtemps. C'était dans le courant de l'automne dernier, peu de jours après l'entrevue de Potsdam. Le croiseur français *Du Chayla*, chargé de surveiller le littoral marocain pour empêcher la contrebande de guerre, comme l'acte d'Algésiras nous en donne le droit, s'arrêta un jour devant Agadir. Le commandant du croiseur alla faire au pacha une visite de courtoisie.

Aussitôt ce fut un déchaînement dans la presse pangermaniste, et même dans les journaux officieux qui prennent le mot d'ordre à Berlin. L'acte d'Algésiras était violé ! Il fallait un désaveu du commandant français ! Le Reichstag fut saisi de l'affaire, et, là, non sans avoir laissé à l'opinion publique le temps de s'émouvoir, M. de Kiderlen-Waechter mit enfin les choses au point. Notre attitude était parfaitement correcte. Il ne put que le reconnaître.

⁂

En ce temps-là, l'Allemagne se montrait bien chatouilleuse à propos d'Agadir. Qu'est-ce qu'elle y fait aujourd'hui ? Et d'où vient que l'acte d'Algésiras qui défendait au *Du Chayla* de stopper devant le port marocain, autorise la *Panther* germanique à y poser sa griffe ?

D'où cela vient ? C'est très simple. Cette vallée de l'oued Sous, qui aboutit à Agadir, est une région très riche. Il paraît qu'il y a là des mines de toutes sortes de choses précieuses. Or, deux Allemands très entrepre-

nants, les frères Mannesmann, ont parcouru le pays, il n'y a pas bien longtemps, et il leur a paru bon à exploiter. Les journaux d'outre-Rhin nous ont mis au fait de cette petite exploration. Il ne serait pas désagréable aux frères Mannesmann que l'Allemagne s'installât à Agadir. Voilà pourquoi l'apparition de la *Panther* semble justifiée au gouvernement de Berlin, qui, il y a six mois, cria si fort contre celle du *Du Chayla*.

Il est vrai que, d'après la note communiquée samedi soir à l'agence Havas, la démonstration de l'Allemagne est motivée par la nécessité de protéger ses nationaux, commerçants établis à Agadir. Quels commerçants? Il n'y en a pas, et, par la raison que j'ai dite, parce qu'Agadir est un port fermé. Les commerçants allemands, pas nombreux, sont à Mogador. Seulement Mogador, c'est un nom connu de toute l'Europe! Un bateau allemand là, c'eût été une émotion universelle. Agadir est plus obscur : on peut, plus facilement, y faire un coup.

Et contre quoi ces commerçants hypothé-

tiques ont-ils si grand besoin d'être défendus? Quelles menaces les troublent si fort? Je viens de lire, au moment même où j'écris cet article, une interview de M. de Segonzac qui dit : « M. Ladreit de La Charrière, en mission au centre du Maroc, arrive de Sous, du cœur même du pays de Taroudant et d'Agadir : il a fait le voyage avec sa femme, tous les deux en Européens, et ils n'ont pas eu à signaler le moindre trouble dans ces régions. »

Alors quoi? Mais admettons qu'il y ait eu du désordre à Agadir; un désordre assez inquiétant pour alarmer les Allemands. Pourquoi n'est-ce pas à nous qu'ils s'adressent pour le réprimer, à nous que regarde directement la police des ports?

*
* *

Car enfin, il faut, inlassablement rappeler les textes. A quelles conditions, vis-à-vis de l'Allemagne, avons-nous consenti, il y a six ans, à aller à Algésiras? Cela est expressément formulé dans un échange de lettres

entre M. Rouvier et le prince de Radolin. Le gouvernement impérial reconnaissait les droits de la France, au Maroc, et « l'intérêt spécial » qu'elle a, en raison de sa frontière commune, « à ce que l'ordre règne dans l'Empire chérifien ».

La conférence s'est réunie sur cette base. Ah ! sans doute, l'Allemagne, assistée du « brillant second », espérait la tourner contre nous. Elle a été déçue. L'acte d'Algésiras nous a donné une mission formelle, justement à cause de notre « intérêt spécial ». Nous l'avons acceptée et nous la remplissons loyalement. Il n'y a, dans le monde, que M. Jaurès qui le conteste. L'Allemagne, elle-même, l'a reconnu : hier encore, après l'expédition de Fez, M. de Kiderlen-Waechter avait un entretien amical avec M. Cambon. L'accord paraissait complet. Qu'est-il survenu ?

Oh ! c'est toujours la même histoire. D'abord on fait semblant de tout accepter ; et puis, soudain, un coup de théâtre remet tout en question. Nous avons vu cela après

les accords de 1904 avec l'Angleterre et l'Espagne. Au premier moment, M. de Bülow dit au Reichstag : « Au point de vue des intérêts allemands, nous n'avons rien à objecter contre cette convention. » Moins d'un an se passe, et, sans que rien ait changé les situations, c'est le voyage de Tanger et le reste, l'horrible humiliation. En 1906, voici l'acte d'Algésiras. L'Allemagne le souscrit, comme nous, comme toute l'Europe. C'est désormais la base de toute la politique marocaine.

L'année d'après, neuf Européens, dont trois Français, sont massacrés à Casablanca. Le devoir, accepté à Algésiras, non moins que l'honneur national, nous appelle à les venger. C'est la campagne de la Chaouïa, avec toutes les complications que l'on sait. Nous en sortions à peine, quand surgit l'incident des déserteurs, et la provocation allemande à propos de l'arbitrage. M. Clemenceau tint bon. Il eut tous les Français avec lui. C'est un exemple à méditer.

*
* *

L'alerte passée, une fois de plus, mais avec une solennité particulière, l'Allemagne s'arrangeait avec nous. Il faut, devant l'incroyable incartade d'Agadir, rappeler à tout le monde les termes de la déclaration du 8 février 1909 :

« Le Gouvernement de la République française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'Empire chérifien, résolu à y sauvegarder l'égalité économique et, par suite, à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands, et le Gouvernement impérial allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant, d'autre part, que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et décidé à ne pas entraver ces intérêts, déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique... »

Voilà le traité public qui nous lie à l'Allemagne. Nous sommes allés à Fez, après l'avoir conclu, sans qu'elle songeât à s'en plaindre, pour établir « l'ordre et la paix intérieure », qu'il y a deux ans elle déclarait « liés étroitement à nos intérêts politiques particuliers ». Nous y sommes allés pour sauver les Européens, parmi lesquels il y avait des Allemands, Nous y sommes allés au prix de sacrifices énormes, au prix du sang de nos soldats, plus précieux que les millions. Nous y sommes allés avec un désintéressement absolu, poussant la discrétion jusqu'à respecter la route de Taza, que tous nos intérêts nous commandaient de suivre, afin d'abriter nos pas derrière la politique chérifienne. Encore une fois, qu'est-il survenu?

*
* *

Le jeu est clair en vérité. Ce qui enrage les Allemands, c'est la souplesse avec laquelle nous nous sommes adaptés à la situation créée par l'acte d'Algésiras. On voulait qu'il nous

fût une entrave : nous avons su en faire un point d'appui. C'est ce qu'on ne nous pardonne pas.

D'abord, on a poussé l'Espagne à Larache et à El-Ksar. Et puis, comme personne, en Europe, n'a voulu se prêter à la manœuvre, comme l'Allemagne elle-même n'a pas osé l'approuver publiquement, comme le différend était en voie de s'aplanir entre l'Espagne et nous, on a envoyé la *Panther* à Agadir, afin de créer une complication nouvelle et de jouer, une fois de plus, la carte forcée de la conférence, pour mettre à néant ce traité d'Algésiras dont nous nous sommes trop bien accommodés.

Voilà la vérité. J'ose espérer que M. Caillaux et M. de Selves sauront la dire très haut, et qu'ils ne se laisseront pas entraîner dans le piège tendu par la politique « bismarckienne ». Ils auront avec eux, comme M. Clemenceau en 1908, tous les cœurs français.

II

OÙ EN SOMMES-NOUS?[1]

Le « coup d'Agadir » n'est pas ce qui m'inquiète le plus dans l'état de nos affaires au Maroc. Depuis huit jours, les correspondances de Berlin à l'*Écho de Paris* dénonçaient la surexcitation de l'opinion pangermaniste. Assurément le procédé est au moins étrange, et la communication brutale du fait accompli, apportée, sans préambule, au ministre à peine en fonctions, au moment où il partait pour la Hollande avec le chef de l'État, atteste la permanence de l'esprit bismarckien dans la conception de la diplomatie.

---

[1] 6 juillet 1911.

Mais l'événement était assez facile à prévoir. Il a des dessous lointains et des causes profondes. Ce n'est pas parce que nous sommes allés à Fez que la *Panther* est allée à Agadir. L'Angleterre le sait bien, et c'est pourquoi elle est, au moins autant que nous, intéressée dans l'affaire. Comment pourrait-elle supporter qu'un port marocain, sur la grande route du Cap, fût aux mains de l'Allemagne? Quels que soient les changements survenus dans l'orientation de sa politique, il y a des qustions sur lesquelles ils sont sans effet. Évidemment, j'aimerais mieux que la France n'eût pas besoin d'elle, pour opposer à l'incartade allemande la protestation formelle qu'appelle une si manifeste violation des traités; mais ce sont des regrets qu'il faut étouffer. Une seule chose importe, à l'heure présente: c'est que l'Allemagne voie, devant sa provocation, tous les bons Français, en dépit, de leurs divisions, unis pour défendre l'honneur national. Elle a fait, de cette union patriotique, une première expérience en 1908. Il ne tient qu'à M. Caillaux de lui en fournir une seconde.

Ceci dit, pour bien établir les positions, il faut cependant que nous nous expliquions, entre nous, avec notre gouvernement.

*
* *

En apprenant, il y a quinze jours, la retraite de la division Toutée et l'abandon de la Moulouïa, j'exprimais ma douloureuse surprise. C'est bien autre chose aujourd'hui, après que j'ai lu les nouvelles rapportées du Maroc par M. de Segonzac.

Au moment où j'écris, le général Moinier a évacué Fez, il s'est replié sur Meknès et il va y ramener les postes d'El-Knitra, de Lalla-Ito, échelonnés sur la route de Medhya à la capitale, sur cette route encore teinte du sang de nos soldats. Voilà la résolution incroyable que M. de Segonzac nous a révélée.

La région de Fez est-elle donc pacifiée? Les tribus rebelles sont-elles soumises? Il y a peut-être quelque chose de fait au nord et à l'ouest, dans le massif du Zerhoun, tranquillité précaire que notre retraite rendra bientôt

illusoire. Mais à l'est et au sud? Les Beni M'tir, les Aït-Youssi, les tribus qui bloquaient la capitale, après un commencement de résistance, se sont dérobées devant nos colonnes et réfugiées dans les montagnes. Elles en sortiront quand nous serons partis.

En cet état, nous allons abandonner la ligne d'étapes, péniblement établie, qui reliait Fez à la mer. On assure que nous en établirons une autre, plus en arrière, vers le sud, de Rabat à Meknès. Au prix de quels efforts et de quels sacrifices? Nous n'en savons rien. Là, nous retrouverons les Zemmour, toujours insoumis, les Zaër, qui attendent encore le châtiment annoncé pour le meurtre de nos officiers, tous enhardis par notre retraite imprévue. Et après? qui nous répond que le général, rentrant dans la Chaouia, ne recevra pas l'ordre de rappeler à lui la seconde ligne de postes, comme aujourd'hui la première? Ce ne serait certainement pas plus extraordinaire.

*
* *

Je demande quelle garantie d'ordre et de

sécurité nous laisserons derrière nous à Moulay-Hafid, qui nous avait appelés pour en avoir une. On dit déjà, qu'aussitôt la plaine de Fez abandonnée, aussitôt la ligne de postes ramenée en arrière, le sultan retournera à Rabat. Je le comprends bien. Que ferait-il, le malheureux, au milieu des tribus frémissantes, avec des troupes insuffisantes et mal instruites, sans argent pour les payer?

Il était prêt à tout, pour sauver son empire. Il voulait le protectorat. Nous le lui avons refusé, et, sans doute, nous avons bien fait, puisque c'eût été soulever une redoutable question internationale.

Du moins avait-il le droit de compter sur des ressources financières et sur des forces militaires. Nous les lui avons promises : nous les lui devons. L'emprunt n'est pas encore conclu; l'armée chérifienne n'est pas organisée. Il fallait cinq mille hommes de plus, et, pour les encadrer, cent instructeurs. Où sont-ils? M. de Segonzac nous apprend que, dans les troupes de débarquement, on n'a trouvé que sept candidats! Il s'en trouvera

d'autres, en France, c'est entendu, mais il faudra les former, et ce n'est pas l'affaire d'un jour. Cependant, nous partons, laissant la mission militaire et le sultan dans ce dénuement. Et l'Allemagne nous accuse d'abuser de nos avantages !

*
* *

Ce n'est pas tout. Ce n'est même que le moindre mal. La défense de l'Algérie était le grand intérêt de l'expédition marocaine, sa première raison d'être. Je l'ai écrit dix fois, et je tiens à le répéter, à cette heure où il faut que les responsabilités soient nettement établies.

Donner à l'Algérie une bonne frontière sur la Moulouïa, la couvrir par des postes chérifiens fortement constitués, empêcher que, désormais, le Maroc, fût le réservoir et le point d'appui des agressions contre notre territoire, c'était toute la pensée qui justifiait notre intervention.

C'est pourquoi j'ai, avec beaucoup d'autres, si souvent demandé, et avec tant d'ins-

tances, que, pour débloquer Fez, on prît la route de Taza. Tout était prêt, la colonne organisée, le ravitaillement assuré. Il fallait cinq jours et deux ou trois combats où nous n'aurions pas perdu plus de monde que sur la route de Lalla-Ito, et dans les stériles et meurtrières affaires auxquelles l'inaction forcée a condamné la division Toutée. Au moins, par cette voie, en répondant à l'appel du sultan, en remplissant notre charge de police, nous gardions le profit certain d'une frontière définitivement protégée.

*
* *

D'autres résolutions ont prévalu. M. Cruppi, m'a dit, à la commission des affaires extérieures, qu'elles étaient imposées par la raison politique. Il fallait conserver à l'entreprise son caractère « chérifien ». Il me semblait, à moi, qu'en nous avançant par l'est, nous lui gardions son caractère français, tandis que, par l'ouest, nous lui donnions un caractère européen, qui devait nous entraîner à des

complications internationales. Il ne paraît pas que je me sois trompé si fort! Chaque jour on nous répétait : « Prenez garde! Si nous allons à Taza, l'Espagne va se jeter sur Tetuan. » Nous ne sommes pas allés à Taza, mais l'Espagne est allée à El-Ksar et elle est en route vers Tetuan.

Quand je demande là-dessus une explication, on me dit : « Chut! Il y a un traité secret! » Cela répond à tout. Qu'est-ce qu'il y a dans ce traité secret? On en apprend des bribes, en causant, dans les couloirs, et ce qu'on apprend est tellement extraordinaire qu'on n'ose pas en parler tout haut. Est-ce lui qui nous a empêchés de protester nettement contre l'occupation d'El-Ksar et les incursions sur le rives de l'oued Lekous? Au moins, ce serait une raison, mais on n'en sait rien.

*
* *

En tout cas, le fameux traité ne nous empêchait pas d'aller à Taza. M. Cruppi me l'a déclaré, formellement, à la tribune. A pré-

sent, c'est fini, il est trop tard. Avant de quitter Fez, il aurait fallu tracer, à travers le Maroc, comme un axe autour duquel rayonnerait la sécurité, une ligne de postes de Medhya à la Moulouïa. Non seulement nous n'avons pas de ligne de postes, mais nous renonçons à Medhya et nous n'avons même pas eu la velléité de garder la Moulouïa.

Alors, qu'avons-nous fait? L'ordre autour de Fez à peine établi, les tribus en armes, le sultan obligé de regagner Rabat, voilà pour l'œuvre européenne! La frontière algérienne ouverte, la route de Taza fermée, le passage de la Moulouïa interdit, un pont amorcé qui ne joint même pas les deux rives, nos postes de Taourirt et de Debdou en l'air, exposés à tous les assauts, voilà pour l'œuvre française, la plus essentielle, la seule qui valût la peine d'aventurer là-bas nos millions et les os de nos troupiers.

La seule? Non, j'ai tort, une autre pensée devait gouverner notre action. Depuis un demi-siècle, elle s'impose à nous : ne permettre à aucune puissance européenne de

prendre au Maroc une position prépondérante. Où en sommes-nous? Nous partons, sans laisser notre influence, à Fez, fortement, définitivement installée. Mais l'Espagne répand ses soldats de Larache à Melilla, et l'Allemagne est à Agadir.

Eh bien! cela est inadmissible. Nous ne pouvons pas avoir dépensé des millions, fait tuer des officiers et des soldats français, pour en arriver là.

III

DANS L'OBSCURITÉ[1]

M. Caillaux a refusé péremptoirement de répondre aux demandes d'interpellation sur le Maroc. Il a même fait entendre que, peut-être, il s'y refuserait encore après le retour de M. de Selves. Je ne dis pas qu'il ait eu tort. Le tragique souvenir laissé par l'interpellation Cochery qui, en 1870, amena la déclaration du duc de Gramont, doit nous rendre circonspects.

Cependant, il faudra bien qu'avant la très prochaine séparation des Chambres, il y ait une explication publique, et alors, il ne paraît pas certain qu'il y eût un si grand intérêt à la différer.

---

[1] 7 juillet 1911.

Le ministre des Affaires étrangères ne reviendra que demain. L'interpellation sera discutée au plus tôt lundi. Huit jours se seront écoulés depuis l'arrivée de la *Panther* à Agadir et pendant ces huit jours, la position se sera aggravée, puisque la *Panther* est déjà remplacée par le *Berlin*, qui est un croiseur et qui peut donc opérer un débarquement. Par un miracle d'activité, il est même arrivé au moment où la chancellerie allemande annonçait son départ.

La situation sera aggravée plus encore par le sentiment d'une confuse inquiétude. De ce silence prolongé, se dégage en effet l'impression que le Gouvernement Français ne voit pas clairement ce qu'il veut faire, et rien n'est plus funeste, dans une crise comme celle-ci, que l'hésitation.

Personne ne veut la guerre, personne n'y croit, et c'est peut-être la raison du calme extérieur de l'opinion. Mais au fond des cœurs trop longtemps humiliés, l'honneur national remue des pensées inavouées. Un mot du président du Conseil, protestant, avec toute la

réserve nécessaire, contre l'acte accompli, eût soulagé les âmes.

*
* *

On disait trop haut, mardi dernier, à la Chambre, que nous attendions les décisions de l'Angleterre ; et, trop clairement aussi, on laissa voir la déception, quand on apprit que les ministres anglais étaient divisés. Sans doute, il importe que nous agissions de concert avec nos amis : mais pourquoi faut-il absolument qu'ils dictent nos paroles ? La démonstration d'Agadir est évidemment très déplaisante pour l'Angleterre, et je ne vois pas bien comment elle pourrait admettre qu'un port sur l'Atlantique, sur la grande route du Cap, aujourd'hui dépôt de charbon, demain port de guerre, pût être laissé aux mains de l'Allemagne. Tout le radicalisme de M. Lloyd George ne suffira pas, je pense, à faire accepter cela par la nation anglaise.

Mais pour nous aussi, l'affaire est d'importance, et, sans la prendre trop au tragique, il faut pourtant que l'opinion française s'en

rende un compte exact. Si l'occupation d'Agadir est inacceptable pour l'Angleterre, elle constituerait pour nous, non seulement un procédé blessant, mais une menace d'avenir.

*
* *

M, Raymond Recouly a, dans le *Figaro*, parfaitement posé la question. « Songeons, écrivait-il, à cette chose, pour nous essentielle, la sécurité de notre empire africain. Croit-on qu'elle n'ait rien à voir avec la mainmise de l'Allemagne sur une partie quelconque du territoire marocain ? » Je voudrais que tous les Français voulussent bien, un moment, réfléchir là-dessus, en regardant la carte d'Algérie. Il y en a dans toutes les écoles primaires.

Ils y verront, entre le Maroc et cette Algérie, qu'aucun d'eux, assurément, ne voudrait sacrifier, une frontière toujours plus étendue, qui les rapproche bien plus qu'elle ne les sépare : car elle n'est pas une barrière, mais une porte ouverte.

Il n'est au pouvoir de personne de changer cette situation. Elle s'impose à la France depuis l'Isly et Mogador. On aura beau la méconnaître, les faits, sous forme de tribus en armes, se chargeront toujours d'en rappeler la réalité. Derrière ces tribus guerrières, de l'autre côté des montagnes qui les abritent, qu'on imagine l'Allemagne, jalouse de notre empire africain, et qu'on songe aux effets d'un tel voisinage !

*
* *

Cette frontière commune, c'est justement la raison qui domine tous nos accords diplomatiques. C'est d'elle qu'ils sont sortis. Notre convention de 1904 avec l'Angleterre est fondée là-dessus : « Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, *notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue*, de veiller à la tranquillité de ce pays. »

L'Espagne a adhéré à cette convention, précisément à cause « des intérêts qui résultent pour la France de ses possessions algé-

riennes ». L'Allemagne s'est arrangée avec nous, en 1909, sur la même base, « reconnaissant que les intérêts politiques particuliers de la France sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre... » L'acte d'Algésiras lui-même consacrait cette situation privilégiée, en chargeant la France et l'Espagne, et non pas l'Allemagne, de faire la police dans l'empire chérifien.

Est-ce que nous pouvons abandonner une position, que toute l'Europe a reconnue comme la garantie naturelle de notre établissement en Algérie ? Est-ce que nous pouvons la laisser ébranler ou compromettre par une influence rivale, à laquelle les traités interdisent formellement de s'opposer à la nôtre ? Voilà la question qu'il faut poser au monde entier.

*
* *

Les traités, c'est pourtant quelque chose entre les nations, à défaut de quoi il n'y a plus que le brigandage. L'acte d'Algésiras expire à la fin de l'année. Qu'on se prépare

par des négociations à le renouveler ou à le modifier, soit ! Mais en attendant, il subsiste, et nous le traînons, nous autres Français, d'un poids assez lourd, pour que nous exigions que les autres portent au moins une part du fardeau.

On nous accuse de l'avoir déchiré, M. Jaurès le dit, les Allemands aussi. Il faut qu'on le démontre ! et ce ne sera pas commode, à l'heure où nous quittons Fez, après y avoir strictement accompli, au prix de nos millions et du sang de nos soldats, la besogne pour laquelle le Sultan nous appelait, sans avoir, de ces sacrifices, tiré pour nous le moindre avantage, pas même la protection de la frontière algérienne. Je n'hésite pas à le dire, la confiance du Sultan nous avait coûté assez cher pour que nous eussions le devoir de nous rembourser en garanties d'avenir, solides et définitives.

Nous ne l'avons pas voulu, ou peut-être pas osé. Nous avons donné à l'Europe le spectacle du désintéressement le plus candide. Et voilà le moment que l'Allemagne choisit

pour étendre la main sur le territoire désigné par ses éclaireurs commerciaux, en nous faisant dire, en faisant dire à l'Europe, par tous ses journaux, qu'elle ne connaît plus l'acte d'Algésiras, qu'il est en morceaux et que c'est nous qui l'y avons mis. Il me semble que si j'étais ministre des Affaires étrangères, je n'aurais pas eu besoin de huit jours et des nouvelles d'Angleterre, pour avoir mon opinion là-dessus et pour la dire, avec une courtoise fermeté.

*
* *

Mais je ne suis pas ministre et je juge tout simplement en bon Français, qui voit les faits sans en connaître les dessous. C'est le mal, j'ose dire le ridicule, de toute cette situation pour les députés, que nous sommes appelés à prendre les responsabilités les plus graves, sans rien savoir de la vérité.

Je dis : rien. A l'heure actuelle, j'ai beau être membre de la commission des Affaires étrangères, j'ignore quelle est notre position vis-à-vis de l'Espagne, à quoi l'engage elle-

même le fameux traité secret de 1904. Est-ce à cause de ce traité mystérieux que nous n'avons pas protesté contre l'occupation de Larache et d'El-Ksar ? S'est-elle faite en vertu d'un accord antérieur avec nous, qui laissait le champ libre à l'Espagne jusqu'aux portes de Fez et de Taza ?

On l'assure tout bas ; mais nous n'en savons rien. J'ai essayé de le demander à M. Cruppi, à la commission. Il m'a dit : « Vous êtes un homme terrible ! vous voulez tout savoir ! » Je lui ai répondu que j'étais tout simplement un représentant du pays, qui a le droit de savoir dans quelles conditions il va engager sa part de responsabilité. Mais je n'en ai pas appris davantage.

Avec l'Allemagne, nous ne sommes pas plus avancés. Il paraît à présent que le coup d'Agadir n'est qu'une manière de ranimer une conversation qui languissait. Conversation sur quoi ? Il y a deux ans, par la convention de 1909, l'Allemagne s'est engagée à ne pas entraver notre action politique au Maroc. Voilà tout ce que je sais. Peut-être, il est

vrai, est-ce encore un papier qui n'a plus cours.

*
* *

Je pense bien, sans doute, qu'on nous demandait quelque chose en échange et l'accord le laisse supposer. Les deux Gouvernements « déclarent qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise ». Derrière les conflits internationaux, il y a toujours les intérêts commerciaux. Cela est vrai plus que jamais, en ce temps de concurrence mondiale, et cela est vrai de l'Allemagne plus que de toute autre nation, parce que son essor industriel l'oblige à chercher partout du minerai et des débouchés.

Mais qu'est-ce qu'on nous demandait et qu'avions-nous fait espérer ? De quoi causait-on il y a quinze jours ? Car, comme le dit le *Berliner Tageblatt*, « le monde entier sait que M. Cambon n'a pas pris le train pour Kissingen à seule fin de se renseigner auprès du ministre allemand sur l'efficacité des eaux ».

Pourquoi la conversation a-t-elle été coupée par le bruit des machines de la *Panther*? Dans quelle mesure, sur quel terrain M. Caillaux entend-il la reprendre? Nous n'en savons rien ; nous sommes dans l'obscurité.

Le *Temps* d'hier a donné un catalogue de ces propos interrompus qui fait apparaître cruellement la responsabilité d'un régime où la mobilité ministérielle rend impossible toute négociation suivie. Les crises de notre politique intérieure ont fini par nous conduire à un conflit international.

Voilà, dans ces troubles histoires, ce qui frappe tous les yeux. Le pays fera bien de s'en souvenir.

LES NÉGOCIATIONS

I

LES COMPENSATIONS[1]

Les négociations vont durer. Elles seront longues encore. La classe va être renvoyée, en Allemagne comme chez nous. On peut causer, en attendant que la crise se réveille, aiguë, ou qu'enfin une solution acceptable vienne la terminer, pour un temps. Profitons de cette accalmie pour établir, entre nous, les responsabilités. On ne sait pas ce qui peut arriver. Bientôt, peut-être, il n'y aura place que pour l'action.

Un mot commence à courir, que je relève, à droite et à gauche, dans les journaux. Les responsables sont ceux qui, depuis six ans,

---

[1] 21 septembre 1911.

ont encouragé l'intervention de la France au Maroc. J'en suis et je demande la parole.

Oui, j'ai toujours été d'avis que la France ne pouvait se dérober à la question marocaine. Elle s'est posée — je l'ai écrit vingt fois, je ne me lasserai pas de le répéter — elle s'est posée le jour où la conquête de l'Algérie, s'étendant progressivement, par une inéluctable nécessité, est venue se répandre, comme un flot lentement grossi, sur tous les bords des massifs montagneux où s'abritent les tribus marocaines.

De ce jour, il fut certain que la sécurité de notre empire africain commanderait, tôt ou tard, sinon la conquête du Maroc, au moins sa soumission à notre exclusive influence. Dans l'avenir, quand s'écrira l'histoire de l'établissement des Français au nord de l'Afrique, les années écoulées, depuis la conquête d'Alger jusqu'à la définitive installation du protectorat marocain, apparaîtront comme un tableau d'ensemble où les événements se lient par un naturel enchaînement.

*
* *

Cette vue a manqué aux gouvernements successifs qui, tour à tour, héritèrent du problème algérien. Elle a manqué surtout aux hommes de notre temps. La question marocaine leur est apparue, tout à coup, comme un élément de la politique générale. Ils ont cru qu'ils la découvraient et ils ont voulu la faire entrer dans un vaste plan d'alliances nouvelles, où sa solution dépendrait d'arrangements internationaux.

Ce fut une grande faute. La question marocaine était une question algérienne, par là une question française. C'était ainsi qu'il fallait l'aborder, et peu à peu, sans bruit, non pas la trancher, mais la dénouer. Que ce fût possible, nul n'en peut douter, s'il est au courant des événements qui se déroulèrent, depuis près de dix ans, dans le Sud-Oranais.

Une œuvre immense et magnifique s'est accomplie là, sans qu'aucune complication en résultât dans les relations de la France avec les nations européennes. Par un cheminement

à la fois habile et audacieux, usant des armes quand il le fallait, vigoureusement et rapidement, le plus souvent couvrant de leur seul prestige l'entente avec les tribus, la protection des intérêts, l'ouverture des marchés, le général Lyautey, en quelques années, a poussé l'influence française jusqu'au Tafilalet, l'a établie jusqu'aux rives de la Moulouïa, Il n'y avait qu'à le laisser faire.

De proche en proche, et par les mêmes moyens, il eût établi des postes sur le chemin de Taza, à Taza même, non en conquérant, mais en protecteur, et, de là, profitant des occasions, des circonstances, il eût étendu jusqu'à Fez le rayonnement de cette action continue. C'était le couronnement, la conséquence nécessaire et le fruit naturel des campagnes heureuses qui avaient conduit le drapeau français à Debdou et à Taourirt.

*
* *

D'autres conceptions inspirèrent notre diplomatie. Le Maroc, dès le premier jour, fut,

pour elle, le terrain de culture de négociations qu'elle espérait fructueuses. L'envisager comme un prolongement de l'Algérie lui parut insuffisant. Laisser la politique militaire y faire doucement son œuvre lui sembla trop modeste. Elle paya, en Égypte, d'un sacrifice inutile et douloureux l'entrée bruyante du Maroc dans les accords internationaux.

De cette erreur initiale découle, dans ma conviction, toute la situation présente, et c'est pourquoi il la faut noter une fois de plus. Elle devait avoir pour conséquence, quand un incident, désormais inévitable, amènerait les conceptions de la diplomatie à se traduire en actes, une conception militaire participant de la même erreur. L'expédition de la Chaouïa en fut la première manifestation. Le jour où le Gouvernement français décida d'aborder le Maroc par l'Atlantique, il souleva tout le conflit dont nous traversons une période, peut-être décisive. Ce jour-là, la question marocaine apparut publiquement telle que l'avaient faite les accords diplomatiques, non plus une question algérienne, donc exclusivement fran-

çaise, mais une question européenne, donc une de celles où nous devions nécessairement heurter l'obstacle germanique.

*
* *

Depuis, l'engrenage où nous avions ainsi engagé notre main nous a saisis tout entiers. Il nous a conduits à Algésiras, comme à la convention de 1909 avec l'Allemagne. Il nous a conduits aussi, lorsque vint l'heure prévue de la marche sur Fez, à l'expédition laborieusement organisée par la route de l'ouest. Mes lecteurs n'ont peut-être pas oublié tout à fait avec quelle insistance j'ai demandé qu'on prît la route de Taza, restituant ainsi à l'affaire marocaine son caractère algérien. Il apparut alors, au contraire, par la douloureuse inaction où fut laissée la colonne Toutée, qu'on voulait le lui enlever définitivement, et bien nettement établir qu'il s'agissait, en effet, d'une affaire européenne.

Je crois que ce fut une détestable méthode.

Du moins, l'ayant adoptée, pouvait-on en tirer toutes les conséquences. Là encore, durant ces dernières années, la politique française, hésitante et pusillanime, entravée par la crainte des interpellations, par l'inquiétude des complications, me paraît avoir préparé inconsciemment, mais presque inévitablement, la crise actuelle. Après Algésiras, nous pouvions tirer du mandat que l'Europe nous donnait un profit décisif, en fournissant promptement à Moulay-Hafid les ressources financières et l'organisation militaire dont il avait besoin, et en établissant, par là, sur une base solide, notre influence prépondérante. Cela aussi, je n'ai cessé de le demander. Nous ne l'avons pas fait et nous avons laissé, par notre imprévoyance, grossir les dangers d'une situation qu'il fallut bientôt régler à coups de fusil,

De même, après l'affaire des déserteurs de Casablanca, lorsque M. Clemenceau répondit aux arrogantes prétentions de l'Allemagne avec une vigueur qui lui assura, immédiatement, l'avantage de la position, et dont je

crois que, le jour d'Agadir, M. Caillaux aurait pu s'inspirer, l'occasion s'offrait à nous, encore une fois, de définir, avec précision, notre situation au Maroc. Nous ne l'avons pas saisie. L'accord de 1909 fut un arrangement improvisé et insuffisant, qui nous accordait une vague liberté d'action politique, en nous imposant de non moins vagues concessions économiques, comme si, en une pareille question, les points de vue politique et économique n'étaient pas étroitement liés.

De cette obscurité devait nécessairement jaillir, un jour ou l'autre, un éclair menaçant. Ce fut le coup d'Agadir. On a dit qu'il fallait y voir une manière, un peu brutale, d'engager une conversation. Je crois que c'est là une courte interprétation de la politique allemande. Agadir n'est point, sur la côte marocaine, un point choisi au hasard. Pour beaucoup de Français, son nom fut une surprise. En Allemagne, on était mieux informé. Il y avait longtemps qu'Agadir était connu comme le débouché de la vallée du Sous, riche, dit-on, en ressources minières, comme une rade défendue par

de brusques escarpements, où il serait facile, un jour, d'établir un port bien abrité. Les frères Mannesmann, qui jouent au Maroc un rôle considérable, qui furent, pour les Espagnols, les organisateurs administratifs de l'expédition de Mélilla, avaient, de longue date, exploré, en prospecteurs audacieux, la côte et la région, noué des relations avec les chefs indigènes, frayé la voie aux influences germaniques. Il n'y avait pas, à Agadir, de commerçants allemands, mais un terrain préparé pour les recevoir, et ce n'était point sans raison que le Gouvernement impérial, en bon pharisien, avait jeté les hauts cris lorsque le commandant de notre *Du Chayla*, l'année dernière, stoppa un moment devant Agadir, et vint à terre rendre visite au pacha. Il fallait que la place restât libre à la *Panther* allemande.

*
* *

Ainsi s'enchaînèrent les événements jusqu'à l'explosion du 2 juillet. J'ai alors, sur le coup, exprimé ma pensée. Depuis, j'ai observé à

dessein, un silence angoissé, ne voulant, par aucune parole, intervenir dans un débat aussi grave. Aujourd'hui qu'il paraît s'acheminer vers une solution, j'ai cru nécessaire, en rappelant les faits, d'établir les responsabilités. La faute originelle, qui a fait de la question marocaine une question européenne, nous a conduits à la thèse des « compensations », admise désormais, malgré son énormité, comme la base nécessaire du traité qui doit la régler.

J'ai beaucoup de peine à l'accepter, d'abord à cause du principe que rien ne justifie, et qui introduit dans les relations internationales un odieux système de chantage diplomatique, puis à cause du sang français répandu, et des traces héroïques laissées par les nôtres sur les sentiers de ce Congo, qu'il est question d'abandonner sans combat à l'ennemi héréditaire.

Du moins faut-il qu'à ce prix nous achetions au Maroc une position entièrement indépendante, économiquement et politiquement. Sinon, il vaut mieux rompre.

II

ON EN A ASSEZ[1]

C'est une étrange situation que la nôtre. Depuis le 2 juillet, une question terrible est posée devant le pays et devant le monde. Elle l'est, parce que l'Allemagne l'a voulu. A cause d'elle, la France et l'Europe vivent dans l'angoisse, incertaines du lendemain. Il y a soixante-douze jours que dure l'intolérable cauchemar.

Sur quoi, pourquoi, cette négociation pareille à la toile de Pénélope? Rappelons-nous. Le 2 juillet, au matin, on apprit qu'un bateau de guerre prussien croisait devant Agadir. Ce fut une stupeur, Agadir? Qu'était-ce? Beau-

---

[1] 23 septembre 1911.

coup, chez nous, l'ignoraient. Ceux qui suivent attentivement l'affaire marocaine se rappelaient seulement que, l'année dernière, un navire français, le *Du Chayla*, ayant stoppé devant ce même Agadir juste assez longtemps pour que le commandant allât faire une visite de courtoisie au pacha, le Gouvernement impérial allemand avait jeté les hauts cris. Nous déchirions l'acte d'Algésiras ! Six mois plus tard, ce qui nous était défendu paraissait légitime aux bons pharisiens de Berlin.

Quoi donc ? Qu'y avait-il derrière l'incartade imprévue ? C'est, nous dit-on d'abord, une manière de causer, en donnant un coup de poing sur la table. Oh ! que non. Nos gens savaient bien ce qu'ils faisaient et donnaient du poing au bon endroit. On regarda la carte. Cet Agadir, mais c'est tout simplement le débouché d'une vallée, dont les prospecteurs coloniaux de l'empire ont reconnu les richesses minérales. On peut y faire un port, très bien abrité ; port de commerce aujourd'hui, port de guerre demain. Car, regardez encore un peu, et voyez ces

lignes de bateaux qui s'en vont d'Europe vers Colon. Agadir commande la route. Demain, quand le canal de Panama sera fait, quand la grande voie de l'Extrême-Orient, détournée de Suez, passera par là, l'Allemagne aura, sur le chemin, sa forteresse navale.

Et c'est ici qu'apparaît, dans l'outrecuidance des prétentions, l'extraordinaire naïveté de calculs. S'imaginait-on, à Berlin, que l'Angleterre, parce qu'elle a des ministres radicaux, et des cheminots en grève, et une révolution constitutionnelle en train, allait, sans sourciller, accepter un pareil défi à sa puissance maritime? M. Lloyd George s'est chargé, assez vertement, de dissiper cette puérilité.

*
* *

Alors, on a négocié. Négocié sur quoi, et avec qui? Quand nous avons quitté Paris, le 13 juillet, la session étant close, nous n'en savions rien. M. de Selves avait prié, en bons termes, qu'on s'en rapportât au Gouvernement, et, comme il y a, chez nous, dans tous

les partis, le sentiment intime que la Chambre, en pareil cas, ne peut que brouiller les cartes, comme M. Jaurès s'en allait en Argentine, et comme, enfin, la canicule commençait, on s'en fut.

Ainsi s'ouvrit la crise de ces deux mois, pendant lesquels, tous les matins, nous avons cherché dans les journaux notre destin, et les députés, à chaque télégramme apporté chez eux, se sont demandé avec un frisson, si on les convoquait en hâte, l'heure ayant sonné.

Repassons ces deux mois, voulez-vous ? D'abord, on sut que c'était avec nous seuls que l'Allemagne discutait, et que la paix ou la guerre s'agitait dans le tête-à-tête de M. Cambon avec M. de Kiderlen. L'Angleterre, la première, la plus fortement intéressée à cette affaire d'Agadir, restait dans la coulisse. Pourquoi ? Premier étonnement et qui n'a cessé de me tourmenter, parce que je me défie très fort des arrière-pensées qu'on peut avoir à Berlin. On y a déjà réussi à jeter, entre l'Espagne et nous, un froid assez glacial. Qui sait si on n'y médite pas, escomptant notre

concessionisme chronique, de nous brouiller avec l'Angleterre ?

Mais un autre étonnement suivit bientôt et qui va grandissant. Un beau jour, on fut informé que l'Allemagne nous demandait des compensations, et que la France étudiait celles qu'elle pouvait donner. Compensations, pourquoi ? Quand on a pris quelque chose à quelqu'un, que ce quelqu'un, d'abord fâché, se résigne moyennant une compensation, cela s'entend. Mais nous n'avions rien pris à personne : nous avions fait, avec l'assentiment de tout le monde, et Dieu sait avec quelle discrétion, une assez rude besogne autour de Fez, voilà tout. Alors quoi ? Qu'est-ce qu'on nous veut et qu'est-ce qu'on nous demande de *compenser?*

C'est, nous apprit-on un autre matin, que l'Allemagne est prête à nous reconnaître le protectorat du Maroc. Seulement, vous comprenez, cela ne peut pas se faire sans que nous lui donnions quelque chose en échange. Le protectorat du Maroc ! Diable ! voilà du nouveau, et de l'assez gros. Jusqu'ici nous

avions juré nos grands dieux que nous n'en voulions pas. Algésiras *for ever!* nous ne sortions pas de là, et c'était, il faut l'avouer, un assez bon terrain. Moi qui suis, personnellement, partisan du protectorat, et qui crois, il est vrai, qu'on pouvait y arriver en fait, tout doucement, de proche en proche, sans tant de fracas, d'ambassades et de protocoles, je n'en parlais pas cependant, par réserve politique, et, du reste, je n'aurais pas osé, de peur d'être rabroué pour l'amour d'Algésiras. A présent tout la monde en veut ; c'est à merveille.

*
* *

Seulement, ce protectorat, l'Allemagne ne l'a pas dans sa poche. Elle ne peut pas nous le donner, à elle toute seule. Elle aura beau nous promettre de nous laisser tranquilles au Maroc, qu'est-ce que cela vaut? Elle l'avait promis, aussi, en 1909 ; on voit aujourd'hui ce qu'il en reste.

Ah ! c'est, nous dit-on, qu'alors nous ne lui avons rien donné, et même que nous

lui avons fait faux bond, en certaines affaires économiques. Il y a là-dessous des histoires assez troubles, comme celle de la N'Goko. Cette fois-ci, soyons beaux joueurs. Ce Maroc, qu'on nous offre, sans l'avoir, payons-le son prix, comme nous fîmes, jadis, avec l'Angleterre, qui ne l'avait pas non plus, et nous laissa libres de le prendre, moyennant l'abandon de nos droits historiques en Égypte.

Mais il ne s'agit plus de droits historiques. Il faut du solide. Et alors on s'est mis à chercher la monnaie d'échange de la toison d'or marocaine. C'est une des plus stupéfiantes histoires de ce temps. Comme l'Allemagne a besoin, pour tous les petits Allemands qu'elle enfante, d'un empire colonial, et qu'elle s'est mise trop tard et trop lentement à le construire, l'occasion lui a paru bonne pour s'en tailler un dans le nôtre.

Il y avait le Congo, où, depuis des années, s'exerçait notre activité, où s'épandait le génie de notre race, le Congo où nos missionnaires avaient frayé le chemin de nos explorateurs, le Congo que Brazza avait donné

à la France, dont les villages portent des noms français, dont les sentiers, à travers la brousse, sont encore teints du sang de Crampel et de ses compagnons ; ce fut justement la terre où ils tombèrent qui plut aux commerçants et aux diplomates berlinois. Et tout simplement on se mit à marchander là-dessus.

Assurément, il ne faut pas, dans un pareil moment, se montrer trop difficile. Mais avouez tout de même que c'est un peu fort. Nous avons le bonheur de vivre dans un pays libre, maître de ses destinées, qui se gouverne lui-même et qui ne connaît plus le caprice des tyrans. C'est entendu. Et voilà qu'un beau jour, pour se défaire des criailleries d'un voisin encombrant, un ministre prend sous son bonnet, sans avertir la nation, sans la consulter, et qui plus est, sans que nul s'en plaigne ou même s'en étonne, de faire marché des territoires conquis par le sang des Français, d'en découper les morceaux, au gré de l'acheteur, et, sans y être condamné par un combat malheureux, de livrer un lambeau de

ce qui est en somme une part du domaine national. Je ne pense pas que jamais le mensonge des formules parlementaires ait apparu plus flagrant.

*
* *

Donc, on marchande. Et contre cette monnaie congolaise, qu'est-ce qu'on nous donne? C'est ici que la plaisanterie prend un tour qui, dans un marché particulier, aurait bientôt fait de décider l'acheteur mystifié à envoyer promener son vendeur.

C'était déjà assez raide de nous offrir ce qu'on n'avait pas. A présent, c'est bien mieux. Nous allons donner le Congo, moyennant quoi ces messieurs de Berlin nous permettront d'installer au Maroc une bonne gendarmerie, qui fera la police pour le compte des frères Mannesmann et autres débitants du « *made in Germany* ».

Voilà la prodigieuse proposition qui nous est venue du pays où fleurit le « *do ut des* » bismarckien. Je ne te donne rien, donne-moi tout. C'est ce qu'on appelle nous reconnaître

la liberté politique, en stipulant des clauses économiques.

Je ne fais pas l'injure à notre Gouvernement de le croire capable d'accepter cette abdication. D'ailleurs, comment livrerait-il à l'Allemagne une position commerciale privilégiée, sans soulever contre un pareil traité l'Europe tout entière, sans provoquer immédiatement la protestation de l'Angleterre, qui ne veut pas plus laisser les Allemands s'installer en maîtres du marché marocain qu'en gardiens de la route de Panama?

Alors, pourquoi cette interminable négociation? On m'assure que cela est très habile, et que c'est du *Fabius cunctator*, et que Louis XIV en personne aimait ces palabres prolongés. Il se peut. La position, à moi, m'apparaît plus simple. Il me semble que j'aurais dit à M. de Kiderlen: «Je ne vous ai rien pris, je ne vous dois rien, je ne donnerai rien. Je ne vous demande pas le protectorat du Maroc, que vous ne pouvez pas me donner: je fais, à Fez, la politique de l'Europe, celle que vous avez promis, en 1909,

de me laisser faire : je continue. Si votre bateau reste à Agadir, j'en enverrai un pour lui tenir compagnie, pendant que vous vous arrangerez avec l'Angleterre. Voilà. Et, au surplus, si vous n'êtes pas content, regardez bien l'état de mon pays. Personne n'y est affolé, la presse y est parfaitement calme, la situation financière y est très ferme, tous les bons Français, sans distinction d'opinion, font bloc autour de moi quand je vous parle. Et vos commis qui parcourent librement nos campagnes peuvent vous raconter que, partout, ils entendent les paysans répéter la même chose, à quoi vous ne vous attendiez pas : « On ne désire pas la guerre, mais on » n'en a pas peur. On ne peut pas laisser » toujours les Allemands nous imposer leurs » volontés : on en a assez, à la fin. »

J'aurais dit cela, et puis j'aurais gardé la classe.

III

LE RENVOI DE LA CLASSE[1]

La classe de 1908 va être renvoyée. Le gouvernement l'a résolu. Sait-on bien quelle sera la conséquence de cette décision? La voici en deux mots. Pendant cinq mois, d'octobre à mars, c'est-à-dire durant le temps nécessaire à l'instruction des recrues, nos effectifs seront réduits de moitié. La moitié qui restera sera composée de soldats n'ayant qu'une année de service. La loi de deux ans nous a mis dans cette posture. Pour l'infanterie, c'est un énorme affaiblissement. Pour l'artillerie, c'est un danger grave. Pour la cavalerie, c'est un désastre; pendant cinq mois

---

[1] 21 septembre 1911.

nous n'en aurons plus. Voilà l'effet de la mesure à laquelle s'est résigné le Gouvernement, presque au désarmement en face de l'ennemi.

Je dis que le Gouvernement s'est résigné, et je crois bien que c'est la vérité. M. Messimy est un ancien officier : il l'a rappelé avec émotion aux manœuvres de l'Est. J'imagine que sa main a dû trembler quand il a signé l'ordre de renvoi. Car nous voilà, maintenant, à la merci d'un incident de frontière que demain l'Allemagne peut susciter, d'un « coup » quelconque qui nous tombera sur la tête comme le coup d'Agadir. Et n'est-ce pas pour en arriver là, peut-être, qu'elle nous traîne depuis deux mois dans les marchandages d'une ridicule négociation ? J'en ai le frisson.

Qu'on ne réponde pas que les Allemands en font autant ! La libération chez eux n'a aucun rapport avec la nôtre. La cavalerie et l'artillerie n'en subissent pas les effets : le service y est de trois ans. Elle s'échelonne, au gré des chefs de corps, et il suffit de quelques combi-

naisons prévues, pour qu'elle ne soit qu'apparente. La *France Militaire* écrit : « Le système est tel que l'Allemagne, tout en gardant sa classe presque entière, peut affirmer qu'elle la libère régulièrement... » On sait cela au ministère. Alors, pourquoi?

***

Rien n'obligeait au renvoi. Le Gouvernement pouvait garder la classe très légalement sans convoquer les Chambres. L'article 33 de la loi de recrutement lui en donnait le droit. Mais il y a les députés. Ils se sont vus, chacun dans sa circonscription, environnés par les parents, questionnés, molestés peut-être par quelques-uns : et ils ont écrit, ils sont venus à Paris, supplier M. Caillaux. Et on a eu peur! peur des interpellations, peur des rancunes, peur des bulletins vengeurs. Une fois de plus, le joug odieux des politiciens a compromis la sécurité nationale.

Une fois de plus, aussi, au lieu de se confier au pays, de se tourner vers lui, franchement,

courageusement, on l'a regardé à travers la trouble buée qui se lève des mares stagnantes, et qui obscurcit l'horizon comme un brouillard malsain. Tous les dimanches, les ministres discourent en quelque lieu, pour un pont, pour une statue, pour un groupe scolaire. L'occasion était facile à trouver. M. Caillaux ou M. Messimy pouvaient la saisir, et, tout droit, avec l'accent patriotique qui, chez nous, fait toujours vibrer les cœurs, expliquer en quatre mots que le maintien provisoire de la classe n'était ni une menace, ni l'annonce de la guerre prochaine, mais l'indispensable précaution commandée par des négociations encore indécises. Qui sait si ces quatre mots n'eussent pas été, pour la conclusion d'un accord, le meilleur, le plus décisif des arguments? C'est mon avis.

* * *

En tout cas, le pays, lui, les eût compris. Car il y a, dans son âme, quelque chose de changé. J'en fais chaque jour l'expérience, en parcourant les campagnes bretonnes, en cau-

sant avec les paysans. Le langage est unanime, celui des jeunes surtout, de ceux qui partiraient en cas de guerre. On ne la souhaite pas, on sait bien que c'est une catastrophe, mais on ne la croit plus impossible, on en accepte la pensée, on la préfère à l'humiliation, on sent qu'elle peut être, pour l'honneur national, une nécessité. Partout, j'ai entendu les mêmes paroles : « S'il le faut, on marchera tous sans hésiter. Nous ne pouvons pas toujours nous laisser « embêter » par des gens qui nous cherchent une mauvaise querelle. »

Voilà ce qu'on dit, et ce cri du bon sens public monte peu à peu de tous les sillons. Chacun, dans sa région, en fait l'expérience. Les timides essais de protestation pacifiste se brisent devant la révolte des âmes françaises. Oh ! évidemment, on ne se passionne pas beaucoup pour le Maroc, ni pour le Congo, et on ne sait pas très bien le détail de l'affaire. Mais il y a une chose qui commence à sauter à tous les yeux, c'est que, derrière le Maroc, derrière le Congo, il y a l'insupportable préten-

tion d'un pays qui se croit des droits supérieurs, qui veut, sur tous les points du globe, des privilèges et des profits, et qui n'hésite pas à les extorquer par la menace, en spéculant sur la peur de la guerre.

La bourse ou la vie! On en a assez d'être apostrophé avec ces mots-là.

*
* *

Car enfin, comment qualifier autrement ce vilain marchandage du Congo, auquel le Gouvernement français a eu la très grande faiblesse de se prêter? On a dit d'abord qu'il s'agissait d'une simple rectification de frontières entre le Cameroun allemand et le Congo français. Et cela pouvait être nécessaire. Dans ce partage d'un monde entre des nations rivales, il faut bien, de temps à autre, que, par des accords entre elles, elles précisent et déterminent les limites, d'abord esquissées par l'impatiente émulation des explorateurs.

Mais, maintenant, il ne s'agit plus de cela du tout. Il ne s'agit même plus de ce fameux

« bec de canard », formé du territoire conquis par nos soldats sur les bandes de Rabah, par où les Allemands, à qui nous l'avions abandonné sans raison, s'avançaient déjà jusqu'au bord du Tchad, et qu'ils voulaient allonger et arrondir : nous sommes loin de là. Ce qu'on nous demande, c'est la rive droite de l'Oubanghi, toute une partie de notre Afrique équatoriale, une contrée presque aussi grande que la France elle-même, Ce pays, Moll, le héros du combat de Drijelé, l'a exploré, reconnu, en a constaté la richesse : le capitaine Cottes l'a délimité, dans une mission difficile et féconde : avant eux, le sang de Crampel et de ses compagnons en avait tracé les sentiers.

La rive droite de l'Oubanghi, c'est le point d'appui de toutes les communications avec la région du Chari et de l'Ouadaï, où nos officiers luttent avec une persévérante énergie pour la civilisation, contre la barbarie sans cesse renaissante. Cernés, en avant, par les menaces de l'Islam, descendu de la Tripolitaine, en arrière, par les jalousies de l'Alle-

magne, à l'affût sur l'Oubanghi, que deviendront-ils? Que deviendra l'influence française?

*
* *

On nous demande ce sacrifice énorme, qui aura, nul n'en peut douter, un retentissement immédiat dans le monde islamique tout entier, et jusque dans nos possessions d'Algérie. A quel titre? Est-ce que nous avons subi une défaite, livré un combat malheureux, conquis des territoires nouveaux? Rien de pareil. La bourse ou la vie! Il n'y a pas d'autre raison. Voilà la politique internationale qui s'établit dans le silence, dans l'obscurité de négociations inconnues.

On nous demande ce sacrifice, en échange de quoi? du Maroc. Et, en effet, depuis trois semaines, ce n'est plus sur le Congo, c'est sur le Maroc qu'on discute à Berlin. Que s'est-il donc passé qui motive ce débat imprévu? Nous faisions, assez maladroitement à mon gré, mais très consciencieusement, la besogne que l'Europe nous avait confiée. Nous la fai-

sions avec notre argent et avec le sang de nos soldats. L'Allemagne, il y a deux ans, s'était engagée à nous la laisser remplir librement. Soudain, à la place du régime institué par la Conférence d'Algésiras, elle nous offre le protectorat. De quel droit? avec quelle garantie? L'Allemagne ne dispose pas du Maroc, il ne dépend pas d'elle d'y installer notre protectorat. Comment acceptons-nous d'échanger nos territoires contre un titre sans valeur?

Si encore il était seulement sans valeur! Mais c'est bien pire. Le titre qui nous est offert sert à couvrir le profit que l'Allemagne entend se réserver; et ce profit, c'est tout simplement l'exploitation économique du Maroc. Nous y serons les gendarmes des négociants allemands.

*
* *

Voilà le but. Et vraiment, si nous ne le voyons pas clairement, c'est que nous le voulons pas. Car on ne s'en cache pas à Berlin.

Les écrivains pangermanistes le disent tout haut et tous les jours. Ce n'est pas le Congo qu'ils veulent : le Congo ne paraît là que comme on paravent, pour masquer, sous le nom d'échange, la prise de possession qu'on médite. « Allemand, veille! Dis à ton Gouvernement qu'il est assuré de ta joyeuse approbation s'il prend pied dans l'Ouest et le Sud marocains. Avant tout, déclare que tu es prêt à accepter toutes les conséquences plutôt que d'abandonner le Maroc à la France. » — « De compensations, il ne saurait en être question : soustraire le Sud marocain à toute influence française doit être le seul but. »

Et voulez-vous savoir le fond! Le voici : « Est-il admissible de voir, à côté d'une nation de soixante-dix millions de sujets, qui se considère à juste titre comme la plus forte du globe, des voisins faibles s'allonger tout à leur aise, pendant que l'Allemand serre chaque année sa ceinture d'un trou? »

Pesez ces paroles. Elles expliquent tout. Il faut à l'Allemand des richesses minières pour ses industries, il lui faut un empire colonial

pour ses enfants et pour son commerce, il lui faut une base navale dans l'Atlantique pour surveiller la route qui, par le canal de Panama, conduira les navires de l'Angleterre en Extrême-Orient. C'est pourquoi Agadir, c'est pourquoi le Congo, c'est pourquoi la domination économique au Maroc.

La nation française commence à comprendre. Elle s'aperçoit que le débat ouvert, au cœur de l'Europe, va bien au delà de la question marocaine, et qu'il s'agit, pour l'Allemagne, de l'empire du monde. Elle sent que les concessions seront vaines, les promesses stériles, les traités inutiles, que rien ne sera fini, tant que l'Allemagne n'aura pas ce qu'elle veut, et qu'elle ne peut l'avoir que par l'écrasement de la France ou son irrémédiable humiliation.

La nation sent cela et elle veut vivre, vivre avec honneur. Elle a pris conscience de sa force, elle sait que jamais, à aucun moment, grâce à la folle témérité de la politique allemande, la situation diplomatique ne fut meilleure pour elle. Elle est prête. Le maintien

de la classe sous les drapeaux ne l'eût pas surprise. Elle l'eût trouvé légitime. Le Gouvernement n'a pas osé se confier à son patriotisme. Puissions-nous n'être pas cruellement punis de sa timidité!

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND

I

LE DOUBLE SECRET[1]

Les députés vont avoir à voter pour ou contre la convention franco-allemande. Je dis la convention, et non l'accord, car il se pourrait bien que ce fût précisément le contraire, et le prélude des futurs désaccords. C'est l'une des inquiétudes dont je me sens, pour ma part, agité, au moment de prendre, en cette affaire, une responsabilité qui m'apparaît très lourde.

Car je ne me crois pas le droit de m'en tenir à l'attitude simpliste d'une opposition systématique, contre les hommes à qui, durant ces mois d'angoisse, fut laissée la

---

[1] 7 novembre 1911.

charge des affaires. C'est une politique que je n'aime en aucun cas, moins que jamais lorsqu'il s'agit des affaires extérieures ; à ces moments-là, je regarde, avant de voter, la tribune diplomatique, et c'est assez pour que je ne pense plus aux mains qui tiennent le drapeau de la France. Quel est ici le devoir national ? Il n'y a pas pour moi d'autre question.

Elle en suppose nécessairement une autre et qui est d'une grande gravité. Qu'arriverait-il si le traité était rejeté par le Parlement ? Voilà le redoutable problème, posé devant nos consciences. Il n'y a que deux solutions : la guerre ou la conférence européenne.

La guerre, je crois très sincèrement qu'à la fin de l'été, la nation était prête à l'accepter avec une mâle résolution. L'avenir dira si, en présence des outrageantes prétentions de l'Allemagne, une rupture pure et simple, que le pays eût alors certainement approuvée, où le bon droit, aux yeux du monde, était manifestement de notre côté, n'eût pas été la meilleure et la plus prévoyante des politiques.

Quoi qu'il en soit, les quatre mois que la France vient de traverser ont plus fait pour son éducation morale que toutes les exhortations. Elle a senti qu'il suffisait du geste provocateur d'un ennemi, toujours prêt à l'offensive, pour faire évanouir la chimère pacifiste, et qu'il pouvait venir une heure où l'honneur et l'instinct de la conservation commanderaient d'en appeler aux armes. Elle a cru cette heure venue, et le vieux sang qui dort en elle a tout à coup bouillonné.

* * *

M. de Kiderlen-Waechter n'avait pas prévu cela. Cette imprévoyance, née d'une présomption, trop bien encouragée par les exemples du passé, fut la grande faiblesse de sa diplomatie, l'une des causes, non des moindres, de l'échec qu'elle subit aujourd'hui. Car l'échec est flagrant, si flagrant qu'il est gros d'orages prochains.

Nos négociateurs, au contraire, ont bénéficié du sursaut national. Il les a soutenus, et

ce n'est pas assez dire : il les a redressés. Peut-être, s'ils en eussent mieux compris la puissance, aurions-nous aujourd'hui sous les yeux un traité plus formel en ce qu'il nous apporte, moins pénible en ce qu'il nous ôte. Mais que serait-il si la seule idée d'un abandon de tout le moyen Congo, dès qu'elle fut connue, n'avait révolté l'opinion publique?

Seulement, pour susciter cette révolte, pour que le pays accepte la guerre, pour qu'il la veuille, il faut que l'injure lui soit clairement démontrée. Elle l'était, cet été. L'est-elle encore à cette heure, quand presque toute la presse allemande dénonce, avec colère, le traité de Berlin comme une défaite, quand le ministre impérial des colonies l'avoue par sa démission? Il faut peser cela.

Quant à la conférence, personne, je pense, n'en voudrait. Les souvenirs d'Algésiras sont trop près de nous. On verrait renaître là des ambitions de partage, des plans de « Maroc international », dont le plus sérieux profit du nouveau traité est de nous délivrer, non par

malheur entièrement, mais du moins pour une large part : et ce serait, pour la diplomatie allemande, une trop facile revanche.

Voilà dans quelle position nous allons aborder la discussion. Et c'est mon grand grief contre le gouvernement, de nous avoir mis dans cette posture. Je ne lui reproche pas du tout de n'avoir pas convoqué le Parlement pendant la crise, oh ! Dieu non ! Pour une fois, nous avons vu le pays livré à lui-même, agissant avec son instinct national, sans que sa pensée fût obscurcie dans les palabres parlementaires ou les tripotages électoraux : c'est une leçon qui, je l'espère, ne sera pas perdue.

Ce que je reproche au gouvernement, c'est de nous avoir acculés, par une politique occulte, à une situation qu'il nous faut trancher, sans que nous en connaissions les origines. C'est l'observation préalable que je me propose de soumettre à la commission des

Affaires extérieures, quand elle sera saisie du traité.

Un double secret pèse sur toute cette affaire. D'abord, le secret des « compensations ». Quand le gouvernement a clos la session, le 13 juillet, c'était au lendemain du « coup d'Agadir ». Dans une très brève et très digne allocution, M. de Selves nous pria de partir en silence et de laisser le gouvernement négocier au mieux de l'intérêt national. Négocier quoi ? Le départ de la *Panther*. Il n'était pas question d'autre chose. A beaucoup d'entre nous il semblait que la meilleure des négociations ou, du moins, la meilleure base qu'on pût leur donner, était l'envoi d'un bateau à Agadir pour aider les Allemands, ainsi que l'Acte d'Algésiras nous en faisait un devoir, à protéger leurs nationaux, comme on sait, terriblement menacés. Le gouvernement a mieux aimé causer gentiment avec un adversaire qui tapait sur la table. Soit!

Il fallait, a-t-on dit, s'entendre avec l'Angleterre, qui n'était pas pour le bateau. Je veux bien, encore que la France me paraisse

assez grande personne pour prendre, quand il le faut, les initiatives que lui paraît commander le soin de ses intérêts.

*
* *

Mais, dans tout cela, on ne parlait pas de « compensations ». Et personne, hors des clôtures ministérielles ou financières, n'y pensait. Compensations de quoi, et pourquoi? Qu'est-ce que nous avions pris, qu'est-ce que nous avions fait, qui en montrât la nécessité? A peine, cependant, étions-nous partis, les informations officieuses annonçaient au pays que les négociations s'engageaient, à propos des compensations à offrir à l'Allemagne dans le Congo français. Et quelles compensations? Un énorme quartier de notre colonie ! Ce fut une stupeur, puis une indignation.

Et alors on nous a dit : « Mais qu'est-ce qui vous étonne? Vous saviez bien qu'il y avait déjà, à propos de cette cession de territoires au Congo, des négociations en cours ! » Et même on laissait entendre que le « coup

d'Agadir » était une manière d'activer les pourparlers, où nous mettions trop de lenteur, au gré de M. de Kiderlen.

Il y avait peut-être des gens renseignés là-dessus, par exemple ceux qui sont très au courant des affaires de la N'goko. Moi pas, et je pense qu'il y en a, dans le pays, beaucoup d'autres dans mon cas.

Eh bien ! il est inadmissible, à mon avis, qu'on jongle ainsi, dans le secret, avec les territoires que la France a conquis, et il faut que là-dessus, nous arrivions à savoir la vérité.

* * *

Il le faut d'autant plus que, maintenant, ce marchandage colonial se hausse à la taille d'un principe. On dit tout droit : « Nous achetons le protectorat du Maroc à l'Allemagne, comme nous l'avons acheté à d'autres puissances. » Ce fut même hier, à Saint-Calais, le principal argument de M. Caillaux en faveur du traité. Hélas ! je ne le sais que trop, et de quel prix nous avons payé l'adhé-

sion de l'Angleterre et celle de l'Italie à notre entreprise marocaine. Que de tels sacrifices eussent pu nous être épargnés si, depuis sept ans, nous avions justifié notre intervention au Maroc en la traitant comme une affaire française, parce qu'elle était algérienne, et non comme une affaire européenne, c'est ce que j'ai très souvent expliqué, et dont je demeure convaincu.

Mais enfin, quand nous abandonnions, par exemple, nos droits historiques en Égypte; nous ne faisions pas le marché de Shylock. Ici, nous coupons un morceau d'une terre, devenue nôtre par le sang dont nous l'avons arrosée. Cela est, tout de même, un peu plus douloureux.

En échange, on nous donne quoi? Voilà la grosse question. Ce n'est pas moi qui amoindrirai l'importance du Maroc. Depuis sept ans, et contre beaucoup de mes amis eux-mêmes, je ne cesse de répéter que le Maroc est le prolongement nécessaire de notre empire africain, et que nous n'y pouvons souffrir la prépondérance d'aucune autre puis-

sance. Cela est entendu, et M. Caillaux a eu raison de le rappeler hier. Je me réjouirais donc avec lui sans réserve, ou presque, si c'était vraiment le protectorat du Maroc tout entier que nous apporte le traité. Mais il faut y regarder à deux fois, avant de triompher.

*
* *

Je ne parle pas seulement de cette liberté commerciale que nous nous engageons à maintenir au Maroc, au profit de tout le monde, à l'heure même où nos intérêts auraient besoin d'y être protégés, ne fût-ce que pour « compenser » — cette fois le mot eût été à sa place — les sacrifices très lourds que vont nous imposer l'occupation et l'administration du pays.

Il y a quelque chose de bien plus grave. De quel Maroc s'agit-il dans le traité de Berlin? D'un Maroc dont nous ne connaissons pas les frontières, et à qui d'avance, de nos propres mains, nous avons coupé la tête. C'est ici qu'apparaît l'autre secret qui pèse sur l'affaire, le traité espagnol.

Qu'est-ce qu'il y a dedans? Nous n'en savons rien, depuis sept ans qu'on en parle. Il n'y a plus, sans doute, l'abandon de tout le Maroc septentrional y compris Fez, comme l'avait accepté le projet de 1902, puisque nous sommes à Fez et que nous y resterons. Mais qu'y a-t-il encore? Jusqu'où va la tranche reconnue à l'influence, c'est-à-dire à l'occupation espagnole? Tétouan en est-il? et la région de la Moulouïa, voisine de la route qui conduit à Taza? et Larache, et El-Ksar? La mollesse de nos protestations, quand l'Espagne s'y est installée, autorise à le craindre, et aussi l'obstination que le Gouvernement a mise à marcher sur Fez par la Chaouïa.

Et alors, qu'est-ce que ce Maroc, où nous n'aurons pas un port sur la Méditerranée, sur cette Méditerranée dont l'Angleterre garde la porte égyptienne, dont l'Italie, avec notre aveu, occupe les abords orientaux par la Tripolitaine et la Cyrénaïque? Qu'est-ce que ce Maroc où la route d'Algérie sera gardée à vue, où celle de Tanger à Fez sera interceptée?

Je vois bien le traité avec l'Allemagne,

mais le traité avec l'Espagne ? M. de Kiderlen nous promet de nous le laisser conclure sans nous gêner, comme on promet aux enfants la capture d'un oiseau, pourvu qu'ils lui mettent du sel sur la queue. L'oiseau se prêtera-t-il à l'opération ?

Je voudrais bien, avant de voter, être fixé là-dessus, et savoir jusqu'à quel point nous sommes libres vis-à-vis de l'Espagne, dans ces négociations auxquelles l'Allemagne nous invite avec un si beau désintéressement. C'est le second secret sur lequel il faudra s'expliquer. Après quoi nous verrons, sachant ce qu'on nous donne, si nous le payons trop cher.

*
* *

Là encore il faudra y regarder de très près et peser les chances de conflits futurs, enfermés entre les bizarres antennes du territoire abandonné à l'Allemagne, qui menacent à la fois notre Congo, en réduisant à un couloir étroit les communications de notre Afrique équatoriale avec la mer, et le Congo belge, en

dirigeant vers lui la pointe d'un compas, dont l'autre est au bord du lac Tanganyika, et dont la tête est à Berlin.

Il faudra surtout, de ce côté, se méfier d'un troisième secret, celui qu'hier M. Caillaux a laissé soupçonner, en parlant des « règlements de comptes » par lesquels les puissances européennes auront à rectifier, au centre de l'Afrique, des « positions, qui ne peuvent être considérées comme définitivement prises ». Qu'est-ce qu'il y a encore là-dessous ? J'aurai aussi, avant de voter, la curiosité de le demander.

II

LE MAROC DÉCAPITÉ [1]

La première séance de la commission des Affaires extérieures n'a pas dissipé mes inquiétudes. M. de Selves a obtenu un très grand succès personnel. Sa bonne grâce, le charme et la souplesse de sa parole, qui, par moment, rappelle celle de M. de Freycinet, ont conquis la commission tout entière. Elle ne s'était pas réunie, depuis ce jour du mois de juin dernier où M. Cruppi, alors ministre des Affaires étrangères, était venu devant elle. J'avais alors, avec plusieurs de mes collègues, essayé d'obtenir quelque lumière sur le traité secret. M. Cruppi nous avait traités en « en-

[1] 11 novembre 1911

fants terribles », nous reprochant d'être trop curieux !

Hier, M. de Selves s'est montré, vis-à-vis de tous les membres de la commission qui ont désiré l'interroger, plein du plus courtois empressement. Les journaux ont fait connaître les principales de ses déclarations et les plus importantes de ses communications. Il en est que je passerai volontairement sous silence. Nous n'avons cependant promis aucun secret. Au contraire, avec bien de la raison, instruit par de tragiques souvenirs, M. Deschanel, président de la commission, a très heureusement déclaré qu'elle n'entendait accueillir aucune communication qui ne pût être, au moment opportun, connue de la Chambre et du pays. Mais tout le monde comprendra, j'en suis sûr, la réserve que je veux, à cet égard, m'imposer. Il me suffit, d'ailleurs, pour expliquer ma persistante inquiétude, d'insister sur les points qui sont, dès aujourd'hui, livrés à la discussion publique.

Quelle est exactement, à l'heure présente, notre situation vis-à-vis de l'Espagne? Sur

quelles bases le Gouvernement Français se propose-t-il de négocier avec elle? Quelle interprétation entend-il donner aux étranges paroles prononcées à Saint-Calais, par M. Caillaux, sur le remaniement de la carte, dans l'Afrique équatoriale? Voilà les questions qui dominent toute la discussion de l'accord franco-allemand.

*
* *

Dès l'ouverture de la séance, j'ai pris la liberté de les poser devant la commission, en lui demandant de surseoir à l'examen du traité de Berlin, jusqu'à ce que le ministre des Affaires étrangères eût été entendu sur ces points précis. Mon collègue M. Albert Métin a insisté sur la question de l'Afrique centrale, et, en particulier, sur le péril extrême que présenterait une négociation alarmante pour le Congo Belge, soit au point de vue de son intégrité territoriale, soit en ce qui regarde notre droit de préemption. Je suis obligé de dire que, sur ces points essentiels, M. le ministre des Affaires étrangères, presque

aussitôt introduit, n'a pu nous donner les assurances que j'aurais souhaitées.

La question reste donc entière, et elle est très précise. Le malheureux traité de 1904, qui corrigeait bien imparfaitement celui de 1902, heureusement conjuré par l'opposition de l'Angleterre, abandonne encore à l'Espagne tout le nord du Maroc, du côté de la Moulouïa jusqu'à 40 kilomètres de Taza, du côté du Sebou jusqu'à 25 kilomètres de Fez, du côté de l'Atlantique jusqu'à Larache et au-dessous. Il lui reconnaît, au sud, le droit de s'établir, non pas seulement à Ifni, jadis concédé par le sultan du Maroc aux Espagnols, en mémoire d'une certaine baie où ils s'étaient établis du temps de Charles-Quint, et dont, parmi les sables, nul ne retrouvait la trace, mais, autour de ce petit port de pêche, dans un territoire énorme, qui n'en dépend en aucune façon.

Eh bien ! nous ne pouvons pas subir cela. L'accord de Berlin nous reconnaît le protectorat du Maroc, non pas d'un Maroc découpé en tranches, mais du Maroc tout entier. Le Ministre a déclaré cela, hier, en y insistant

formellement. A cet accord, l'Angleterre et les autres puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, hormis l'Espagne, ont adhéré : on nous l'assure du moins. Ce serait un leurre, indigne de l'Europe et de nous-mêmes, si le Maroc qu'on nous donne demeurait décapité au nord, boiteux au midi, coupé en deux par le milieu.

*
* *

Assurément, le protectorat est pour nous un avantage précieux. Je l'ai dit, dès le premier jour, je ne cesserai de le répéter. Mais encore faut-il que ce protectorat ne soit pas un mot. Je viens de montrer la faiblesse de notre position, pour ce qui est du domaine territorial. M. Étienne, à la commission, a fait ressortir, avec beaucoup de force, les difficultés que va nous créer aussi la situation économique, et qui, déjà, se manifestent par les entreprises allemandes amorcées de tous côtés, pendant que le *Berlin*, toujours stationné à Agadir, semble, en dépit des accords conclus, les couvrir de son pavillon !

Encore un coup, nous ne pouvons pas subir cela. Des charges très lourdes, financières et militaires, vont peser sur nous, pour la pacification du pays, je devrais peut-être dire pour sa conquête, pour son organisation, pour son administration. De cette pacification et de cette organisation, nous allons être responsables devant l'Europe, sans en excepter l'Espagne, dont l'action, dans le nord, sera purement négative, si la nôtre lui fait défaut. Elle le sait bien. Le *Liberal* de Madrid écrivait hier : « Serions-nous en état d'assumer les dépenses énormes que coûteraient la garde et la mise en valeur de la seule zone nord, de la Moulouïa au Sebou ? » C'est l'évidence même. Donc, il faut qu'elle négocie.

*
* *

Sur quel terrain allons-nous nous placer? Admettrons-nous que les conventions secrètes, antérieures à l'Acte d'Algésiras, aient encore la moindre valeur, que l'adhésion des grandes puissances, qui l'ont conclu, à l'accord franco-

allemand, n'ait pas créé une situation entièrement nouvelle? Poserons-nous en principe que nous ne pouvons consentir, en aucun cas, à ce que la route de Tanger à Fez soit interceptée par les postes espagnols? J'aurais voulu le savoir. M. de Selves n'a pas cru pouvoir nous donner la moindre indication à cet égard.

Peut-être les difficultés diplomatiques ne l'ont-elles pas, seules, obligé à cette prudence. Un incident que toute la presse a rapporté jette, sur notre situation, un jour douloureux. Jusqu'ici, nous avions cru que la France, au nom même du traité secret de 1904, et pour marquer le droit qu'elle tenait de son article 3, avait protesté au moment de l'occupation de Larache et d'El-Ksar. M. de Selves, interrogé sur ce point, a répondu qu'il n'avait connaissance d'aucune protestation, et sa déclaration est tombée dans le silence de la Commission comme une douche glacée.

Il faut que cesse à la fin le cauchemar de ces douloureuses surprises, et qu'une politique ouverte et nationale, comme celle dont

M. le ministre des Affaires étrangères a parlé hier avec une communicative émotion, délivre enfin nos consciences. L'*Écho de Paris* a publié ce matin le texte d'un autre traité secret, conclu en 1905, entre la France et l'Espagne, pour interpréter celui de 1904! L'abandon de Larache y est formellement spécifié, aussi bien qu'une occupation à deux du port de Tanger, dont on nous a dit, hier, que la condition internationale, c'est-à-dire, si les mots ont un sens, la neutralité, était garantie par l'accord de Berlin, et où, pourtant, on annonce que l'Espagne vient d'envoyer un croiseur. Le ministre avait, en effet, parlé de ce traité, complémentaire de celui de 1904. La Chambre et le pays l'ignoraient comme le reste!

M. de Selves répondant, un moment après, sur une question de M. Franklin-Bouillon, nous a déclaré que le vote rapide de l'accord franco-allemand lui apporterait une grande force dans ses négociations avec l'Espagne. Je ne voudrais en rien, pour ma part, gêner son action. Mais encore faut-il, pour voter,

que nous sachions sur quoi. Nous ne le savons ni au Maroc, où notre protectorat restera hypothétique, tant que nous ne serons pas fixés sur le territoire qu'il embrasse, ni au Congo, où les réponses faites aux précises interrogations de M. Millerand ont laissé planer sur le Congo Belge une inquiétante obscurité.

Comment, en cet état, pourrions-nous prendre les responsabilités qu'on nous demande d'accepter? Je supplie, quant à moi, la commission de ne pas précipiter ses décisions. Elle le regretterait peut-être un jour amèrement. A mon avis, bien loin d'affaiblir le ministre des Affaires étrangères, son attitude résolue ne pourra que le fortifier, comme le fit, au cours de cet été, la fermeté de la nation.

***

Il faut que, partout, on sente la France déterminée à ne pas se courber sous des exigences ou des prétentions incompatibles avec son honneur ou son intérêt. On l'a senti en

Allemagne. Il faut qu'on le sente en Espagne. Il faut surtout qu'on le sente en Angleterre. C'est là qu'est le nœud des négociations avec l'Espagne, c'est là qu'elles se dénoueront. Les raisons de sentiment qui donnent à l'Angleterre une influence prépondérante à Madrid sont, il est vrai, de nature à rendre son action particulièrement délicate. Mais il s'agit ici des intérêts du monde, et des siens avant tous les autres. La séance du Reichstag allemand, le discours passionné de M. Heydebrand sont des avertissements qu'il faut entendre à Londres comme à Paris. On a parlé, à la tribune de Berlin, de l'Angleterre, en des termes d'une violence inouïe. On y a dit à la France que ce n'était pas avec des traités, mais avec le glaive allemand que la paix pouvait être assurée. Dans la loge impériale, le hussard noir, héritier du trône, applaudissait. *Et nunc erudimini.*

La commission, convoquée d'urgence à deux heures, a entendu, de nouveau, le ministre des Affaires étrangères. M. de Selves, avec une parfaite loyauté, est venu lire les

dépêches par lesquelles, en date des 8, 9 et 10 juin, son prédécesseur avait protesté contre l'occupation de Larache et d'El-Ksar par les Espagnols ! Hier, interrogé sur ce point, il avait consulté du regard M. le directeur des affaires politiques, assis à ses côtés, et celui-ci lui avait répondu qu'aucune trace de protestation n'existait au ministère. Je n'ajoute aucun commentaire. Mais, je le répète, il faut que tout cela finisse.

III

L'HYPOTHÈQUE ESPAGNOLE[1]

M. le Ministre des Affaires étrangères, instruit par l'expérience, s'est montré, hier, devant la commission, d'une réserve qui, si elle le met à l'aise, accroît singulièrement notre embarras. Cette fois, il n'aura pas à revenir devant nous pour corriger ce qu'il avait dit la veille, car il n'a rien dit du tout durant un entretien qui, pourtant, a duré deux heures, si ce n'est qu'il nous a adjurés, au nom du patriotisme, de voter sans désemparer le douloureux traité.

Il faut bien s'entendre, cependant, sur le devoir patriotique. Aucun de ceux qui appar-

---

[1] 16 novembre 1911.

tiennent habituellement à l'opposition politique, ne peut être soupçonné d'apporter, ici, la moindre préoccupation de parti. J'ose dire que leur désintéressement, dans les conflits ministériels, serait, s'il en était besoin, une garantie de leur parfaite loyauté. Que nous importent les hommes et leurs rivalités ? Une seule chose nous occupe, nous passionne, nous angoisse, à cette heure critique : c'est l'honneur, l'intérêt de la France, le souci de sa sécurité, de sa force en face des périls qui la pressent.

Car enfin, il faut voir la vérité et la dire, la répéter sans cesse à ce pays si prompt à oublier les menaces de la veille, et, à peine calmé son sursaut généreux, à retomber dans son sommeil. Jamais, depuis quarante ans, nous n'avons été plus près de l'heure décisive. Les puissances d'argent, pour qui tout se traduit en opérations fructueuses, ont beau spéculer sur l'entente avec l'Allemagne, comme hier elles accouraient au secours de ses financiers : il y a des vagues de fond qui emportent tous les barrages.

Nous avons senti, cet été, leur remous formidable. Il n'est point apaisé. Les cœurs, chez nous, ont été secoués trop profondément. Hier, à la Chambre, il a suffi que, dans son discours, M. Delcassé, parlant de la revue navale de Toulon, dit ces seuls mots : « En un tel moment ! » pour que la salle entière, à l'exception des socialistes, éclatât en applaudissements prolongés. Ceux qui pourraient voir, dans cette abstention des socialistes, dans la force que leur prêtent leurs ententes internationales, une promesse de sécurité, se trompent lourdement. Le mouvement profond qui entraîne vers la démocratie le peuple allemand, sera peut-être une des causes déterminantes de la guerre européenne.

Il a paru cette année un livre, dont je ne puis ici dire qu'un mot : *L'Esprit public en Allemagne*, par Henri Moysset. Quiconque voudra comprendre le conflit qui met aux prises, en Allemagne, le peuple et la monarchie prussienne, fera bien de le lire et de le méditer. Après les élections du mois de jan-

vier prochain, pour le renouvellement du Reichstag, la force de l'épée, qui a fondé l'empire des Hohenzollern, paraîtra peut-être le seul moyen de le maintenir.

*
* *

Ces pensées me hantent pendant les séances de la commission, et c'est pourquoi, je l'avoue, j'en sors chaque jour plus troublé. Ce ne sont pas les petites cachotteries des diplomates qui m'émeuvent, ce sont les dessous qu'elles font soupçonner. Que M. de Selves et M. de Kiderlen se soient mis d'accord pour supprimer, dans les lettres interprétatives du traité, communiquées officiellement aux Assemblées, les passages relatifs aux négociations de la France avec l'Espagne, où l'Allemagne promet de ne pas intervenir, à la définition géographique du Maroc, entendu de la Méditerranée au Rio de Oro, aux tractations de l'Allemagne pour la Guinée Espagnole, que nous nous engageons à ne pas entraver, ce sont jeux protocolaires qui n'ont,

en eux-mêmes, aucune importance, puisque la presse des deux pays publie les paragraphes retranchés.

Mais, derrière ces paragraphes, dont la diplomatie défend le secret imaginaire, qu'y a-t-il en réalité? Quels desseins obscurs cache cette discrétion officielle? J'ai peur que, dans ces tractations pour la Guinée, il ne se trame des marchandages nouveaux. Cette carte du Congo, qu'on nous a distribuée, et qui montre, entre les deux antennes allemandes, l'enclave laissée à la France, me paraît une menace écrite à l'avance. Comment l'Allemagne ne songerait-elle pas déjà à ce morceau de terre ferme isolée entre les langues de terre inondée dont elle semble se contenter? Et comment aussi, en face de ces territoires, de l'autre côté du fleuve, ne pas apercevoir ce Congo Belge, lié à toute la politique européenne, et sur lequel l'inconcevable parole de M. Caillaux à Saint-Calais a jeté des inquiétudes que rien, jusqu'ici, n'a calmées? Je tremble que des promesses téméraires n'aient été faites, que des négociations inavouées

n'aient été nouées, et le spectre des souvenirs m'obsède. Je me souviens de ce jour où, dans le drame ouvert par la dépêche d'Ems, Bismark fit gronder sur la France ignorante et l'Europe stupéfaite, la révélation des entretiens perfides dont, un an plus tôt, la Belgique était l'enjeu !

*
* *

Belgique, Espagne ! Est-ce que l'histoire recommence ? J'ai insisté, hier, avec Cochin, avec Delafosse, avec bien d'autres (car, en vérité, dans cette affaire, il n'y a plus de partis), j'ai insisté encore une fois, pour que le ministre voulût bien nous dire sur quelles bases, dans quel esprit, il négocie avec l'Espagne. Nous n'avons rien, rien obtenu, absolument rien, si ce n'est que les négociations ne sont même pas encore engagées. J'aurais voulu, du moins, être éclairé sur le passé, savoir quelle est notre position vis-à-vis de nos voisins, en particulier si la France a répondu, et quoi, et comment, à la note du 28 avril 1911, que les journaux nous ont

révélée, et par laquelle l'Espagne annonçait son intention d'aller à Larache. Le ministre en référera ! A qui ? Au conseil des ministres ou à son cabinet? Je ne le sais pas.

En réponse à nos objurgations, très pressantes, très émues, M. de Selves nous a répété la phrase qui résume, à cette heure, toute sa politique : « Votez, votez sans en savoir, sans en demander plus long ! Le *Matin* vous a donné le traité de 1904 ; je vous ai dit qu'il était exact. Ne m'en demandez pas davantage. » Voilà dans quelle position nous sommes placés.

*
* *

Si, encore, derrière ce malheureux traité, nous sentions, solidement noué, le faisceau de nos alliances ! Mais non. Au premier moment, on a dit, on a annoncé à la presse que toutes les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras avaient adhéré à l'accord. Ce n'était pas vrai. Nous avons l'adhésion de l'Italie, qui se paye à Tripoli, et nous avons aussi celle de la Suède, que le Maroc n'occupe guère.

Mais la Russie n'a pas encore adhéré. Mais l'Autriche-Hongrie — sous quelles suggestions, tout le monde le sait — a élevé des objections. Lesquelles? Mystère. Mais surtout, et c'est la grande raison de mon inquiétude, l'adhésion de l'Angleterre n'est pas entre nos mains. On nous dit qu'elle est prête, que c'est une question de rédaction, de jours, d'heures ! Il se peut, et je le souhaite. Mais enfin, nous ne l'avons pas,

Et, derrière cette réserve, cette attente de l'Angleterre, qu'est-ce qu'il y a? Cela saute aux yeux. Il y a la négociation avec l'Espagne, avec l'Espagne à qui l'Angleterre est étroitement unie par le sang et par l'intérêt.

*
* *

C'est dans cet état, quand la collaboration étroite, fidèle, active de l'Angleterre, nous sera indispensable, comme la sympathie cordiale de la Belgique, le jour où l'orage qui s'amasse entre Thionville et Aix-la-Chapelle sera prêt à éclater, c'est dans cet état qu'on

nous reproche comme un manque de confiance injustifié, de ne pas vouloir nous engager, sans savoir quelle est notre situation en face de l'Espagne !

J'ai entendu, hier, dans la commission, des paroles qui m'ont fait frémir. On a demandé si l'Espagne était une grande puissance ! On l'a demandé en évoquant le discours de Saint-Calais, où M. Caillaux s'est glorifié de n'avoir permis l'établissement au Maroc d'aucune grande puissance européenne. On a demandé cela, au moment où le ministre venait de donner le traité de 1904 comme la base actuelle de notre politique marocaine ; et le ministre n'a pas bondi.

Mais à défaut de clairvoyance, faudra-t-il donc invoquer toute l'histoire de notre pays, et la guerre de la succession d'Espagne, et l'effondrement de Napoléon Ier, et la candidature Hohenzollern ? Il n'y a pas une puissance au monde qui ait joué, dans nos destinées, un rôle plus tragique que l'Espagne. Et, indépendamment des devoirs que nous imposent envers elle la loyauté des engagements et le

respect de ses susceptibilités, par quelle aberration pourrions-nous parler d'elle avec légèreté ?

Jusqu'au bout je défendrai ces idées, parce qu'elles me sont dictées par un patriotisme ardent. Je demanderai que nous n'apportions pas, dans l'entraînement d'une fausse conception diplomatique, un empressement irraisonné à ratifier un traité encore discuté dans toute l'Europe, un traité qui ne nous assure que des profits douteux, moins certains, à mon gré, et plus coûteux, que ceux dont nous aurions pu trouver la source dans l'accord de 1909 avec l'Allemagne. Je demanderai, sans me lasser, avant de livrer mon vote, comment sera organisé notre protectorat marocain en connexion avec la suprématie de l'Espagne sur le Maroc septentrional, comment sera réglé dans l'Empire chérifien l'exercice des droits économiques, comment seront assurées la circulation de Tanger à Fez et les communications avec l'Algérie.

Je demanderai que nous n'engagions rien, sans savoir où en sont les adhésions de l'Eu-

rope et comment se dénouera devant le Reichstag la question du traité, sans savoir surtout quelle est notre position au regard de la Belgique, de l'Espagne, de l'Angleterre, et si quelque tractation secrète ne nous menace pas, au lendemain du vote, d'une nouvelle et désastreuse surprise.

IV

LE CONGO SACRIFIÉ[1]

La commission a terminé l'examen des articles pour l'accord congolais, comme pour l'accord marocain. Le rapporteur est nommé. La commission entendra encore une fois le ministre des Affaires étrangères, peut-être même le président du Conseil. Elle essaiera de leur arracher quelques précisions sur les négociations avec l'Espagne, sur les lettres interprétatives du traité, dont les passages les plus importants furent, d'accord avec l'Allemagne, supprimés dans les textes officiels, sur les alarmantes déclarations de M. de Kiderlen devant la Commission du Reichstag, sur les

---

[1] 20 novembre 1911.

dessous des affaires congolaises et nos droits de préemption, enfin sur tout ce qu'elle ignore et qu'il lui faudrait savoir pour former son jugement. Elle l'essaiera sans beaucoup d'espoir, avertie, par le silence obstiné qui répond à toutes ses instances. Et puis, elle écoutera le travail de son rapporteur; et puis, il faudra qu'elle vote, et ce sera fini.

Il faudra qu'elle vote, sur quoi? Non pas sur les articles qu'elle a examinés et dont chacun ou presque, a fait apparaître des montagnes de périls et des cavernes d'obscurités, mais pour ou contre le traité. Oui ou non, son pouvoir est enfermé dans un dilemme cruel.

C'est une heure très poignante, et les séances de la commission ont, par instant, quelque chose de tragique, quand les questions se posent, pressantes comme des appels d'alarme, pour s'éteindre sans réponse, dans le silence officiel. Chacun sent que, derrière le fantôme de nos vaines délibérations, s'agite peut-être, dans le mystère des chancelleries, le destin de la France.

*
* *

De notre situation au Maroc, nous ne savons toujours rien, moins qu'au premier jour, parce que nous y avons regardé de plus près. Deux idées « maîtresses », suivant le mot de M. le président du Conseil à Saint-Calais, avaient, assurait-il, inspiré la politique française : n'admettre au Maroc la présence d'aucune grande puissance européenne; garantir à la France sa pleine liberté d'action, et en particulier renoncer au programme périlleux du « Maroc internationalisé ». Je ne fais pas l'injure à M. Caillaux de croire qu'en parlant des grandes puissances, il ait voulu, par une blessante prétention, exclure la monarchie espagnole. Que reste-il donc à cette heure, de la première des idées maîtresses? Une sorte de *condominium* indéfini entre l'Espagne, assise au Nord, avec un pied au Midi, et la France, investie d'un protectorat théorique sur une contrée dont elle n'occupe qu'une partie, *condominium* inégal, où chacun ignore ses droits et ses devoirs,

mais où la puissance protectrice est chargée d'une responsabilité dont rien ne précise l'étendue.

Si l'Espagne, par exemple, conserve Larache et n'accepte pas les clauses économiques que nous impose le traité, seronsnous responsables du régime qu'elle instituera? Je cite, entre bien d'autres, cette question, posée par M. Millerand, parce qu'elle met le doigt sur le vif de la situation, et qu'elle explique, par une évidente et capitale difficulté, l'impossibilité où nous sommes de nous prononcer sans connaître la vérité sur notre position envers l'Espagne.

Vis-à-vis de l'Allemagne elle-même, avec qui l'accord nouveau a la prétention de faire disparaître toutes les causes de conflit, la situation n'est pas plus claire, en dépit de l'apparente minutie des articles où tout semble prévu, jusqu'au jaugeage et au poinçonnage! Un seul mot suffit, encore ici, à faire disparaître la confusion. Comment conciliera-t-on les droits souverains de la puissance protectrice, avec le maintien des postes allemandes?

Comment les accordera-t-on avec la promesse faite hier par M. de Kiderlen à la commission du Reichstag, quand il a déclaré que, le jour où la France voudra substituer la juridiction métropolitaine à la juridiction consulaire, l'Allemagne devra être consultée?

Voilà pour la première des idées maîtresses! Et la seconde? le Maroc international? Cochin a lu à la commission les articles de l'Acte d'Algésiras qui instituent la « banque d'État du Maroc », en réglent le fonctionnement, et fixent spécialement le mode de nomination des administrateurs, choisis par les groupes souscripteurs du capital, et des censeurs désignés par les banques de l'Empire Allemand, d'Angleterre et d'Espagne et par la banque de France. La banque du Maroc subsiste, rien n'est changé à son organisation. Dans trois articles du traité, il est dit que le gouvernement de la République usera de son influence sur la banque (c'est tout ce qu'on lui reconnaît, et pour quel usage!), afin de faire confier, à tour de rôle, aux membres directeurs la surveillance de la commission

des valeurs douanières, du comité des douanes, de la commission des adjudications et marchés, de l'exploitation des chemins de fer. Si on avait voulu organiser le Maroc international, qu'aurait-on fait de plus complet ?

***

Quand il s'est agi du traité congolais, ce fut pire encore. Je vous jure qu'il y eut, dans la petite salle où nous nous pressions autour de la table verte, une émotion grandissante. D'abord, ce fut l'audition de Mgr Augouard, l'évêque français du Haut-Congo. Spectacle singulièrement impressionnant que celui de l'intrépide missionnaire, dont le visage bronzé porte la trace de trente années de vie africaine, découvrant devant ces hommes, pour la plupart étrangers, quelques-uns hostiles à sa foi, son âme d'apôtre et de Français. Il nous dit ce que la France allait sacrifier sans combat, tout le territoire de la Lobaye, le plus riche en caoutchouc, le plus productif pour la colonie par le rendement de l'impôt,

le seul foyer de recrutement local pour les tirailleurs indigènes. Il nous montra la destinée précaire de ce morceau de terre, conservé à la France, entre les deux pointes abandonnées à l'Allemagne, les communications désormais incertaines entre le territoire du Tchad et le Congo français, le Congo français lui-même menacé d'une désastreuse concurrence.

Sa voix mâle trembla quand il vint à parler des noirs, peu à peu gagnés à notre influence, et déjà tout émus parce que le bruit s'est répandu, dans les villages, que le nouveau « commandant » allait être le « german », le maître à la rude renommée. Les larmes montèrent à ses yeux quand il évoqua ses frères morts, qui dorment là-bas, sous la terre africaine, et dont les familles, à présent, réclament les corps, pour qu'ils ne restent pas prisonniers en Allemagne!

Il disait ces choses, et nous l'écoutions, le cœur serré, comme le sien, par l'étreinte de l'irréparable. Car que pouvons-nous? Comme pour le Maroc, nous n'avons pas le moyen de

discuter : il faut dire oui ou non, et ce oui est aussi déchirant que ce non est redoutable.

On nous a lu tous les articles du traité, et cette suite confuse d'à-peu-près, de points à déterminer, de directions à préciser, tantôt *vers* le Sud et tantôt *vers* l'Est, qui constitue ce qu'on appelle la délimitation des frontières nouvelles entre les deux nations, foyer d'interminables conflits pour les mois qui vont venir. Alors, de nouveau, la trouble question du Congo belge s'est dressée devant nous, chargée de menaces. Qu'avons-nous fait de notre droit de préemption, qu'avons-nous promis, pour que le chancelier de l'Empire ait pu affirmer au Reichstag : « Quand le moment viendra, l'Allemagne aura son mot à dire » ? Nous ne le savons pas. Toute explication nous a été refusée, et, dans cette incertitude, il y a pour nous un péril mortel.

*
* *

Ce fut la fin. La lecture des articles s'acheva dans une tristesse résignée. Et pendant qu'elle

déroulait à nos yeux l'abandon de la terre conquise par nos frères, il semblait que, dans l'ombre du soir, passaient, comme des remords animés, les images douloureuses des héros morts, Brazza, dont Chambrun, son beau-frère, venait, pour expliquer sa réserve émue, d'invoquer la mémoire, et Crampel, et Mizon, et tous ceux dont le sang a jalonné la route, à travers la forêt équatoriale, et Moll, réservé à l'holocauste de Doroté, qui lutta, pied à pied, durant une année, pour le tracé d'une frontière qu'un trait de plume abolit, livrant à l'Allemagne, dans une sorte d'injure à notre propre histoire, le poste même de Carnot!

M. Bluysen demanda que le glorieux martyrologe figurât au rapport. Tout le monde avait sur les lèvres la même pensée, hommage attendri offert à ceux qui voulurent lui donner un empire, par la patrie, humiliée de l'impuissance où la réduisent ses maîtres d'un jour.

Demain donc, aujourd'hui peut-être, nous entendrons encore le ministre des Affaires étrangères et, avec lui, le président du Conseil.

Que pourront-ils dire qu'ils n'eussent dit déjà, s'ils n'étaient résolus à cacher leur embarras, l'un dans la résignation du silence, l'autre dans l'affectation du triomphe?

Et, cette formalité dernière accomplie, nous n'aurons plus qu'à interroger nos consciences. J'ai annoncé à la commission que, le jour où le rapport nous serait apporté, je demanderais que le dépôt en fût ajourné jusqu'au moment où nous aurions, sur notre position vis-à-vis de l'Espagne, c'est-à-dire en fait sur l'exercice de notre protectorat, de suffisantes précisions.

***

M. Jean Herbette, dans l'*Action,* m'a très courtoisement, mais non sans vivacité, reproché cette attitude. Il veut, comme M. de Selves nous en adjure, que le traité de Berlin soit ratifié sans retard, afin de rendre définitif le désintéressement promis par l'Allemagne, dans nos négociations avec « notre rival de Madrid ». Ces derniers mots accusent notre dissentiment.

Ce « rival » était, hier, en vertu d'engagements formels, notre associé, et, de cette association, l'Angleterre fut témoin et garante. Voilà la position qui domine le terrain tout entier. Comment pourrions-nous ratifier un traité qui nous engage seuls envers l'Allemagne, qui nous impose des responsabilités lourdes et confuses, qui jette sous nos pas un réseau de difficultés encore inextricables, sans savoir si nos associés, dont le concours nous est indispensable, sont d'accord avec nous pour l'interprétation de ce traité, pour l'exercice de ces responsabilités, pour la solution de ces difficultés ? Ce serait, à mes yeux, le plus dangereux des empressements.

V

LA POLITIQUE FRANÇAISE DÉSORIENTÉE[1]

La convocation pour la séance de mardi portait que M. le ministre des Affaires étrangères serait entendu. A l'ouverture de la séance, le président nous fit connaître que M. le président du Conseil avait annoncé l'intention d'accompagner son collaborateur. Tous deux, en effet, entrèrent presque aussitôt, et, dès les premiers mots, dans le ton des paroles, jusque dans l'attitude, on devina les états d'âme. M. Caillaux revendiquait les responsabilités, que M. de Selves paraissait subir : il affirmait les succès devant lesquels son collègue semblait hésiter. Cela est naturel : M. Caillaux

---

[1] 23 novembre 1911.

fait sa politique; M. de Selves se débat dans la politique des autres.

La séance fut longue, trois grandes heures dans une étuve, mais jusqu'au bout, d'un intérêt passionnant. On le sent toujours plus fortement. Ce qui s'agite dans cette petite salle au milieu des questions de détail, dont chacune fait apparaître soudain, par quelque incident, l'obscurité de l'ensemble, ce n'est pas seulement l'accord franco-allemand; c'est l'orientation générale de la politique française, et, peut-être, notre destinée prochaine. Hier, elle m'a semblé plus confuse, partant plus alarmante que jamais.

Je ne donnerai pas le détail de l'entretien. Les journaux en ont rendu compte, en même temps qu'ils rapportaient les déclarations de M. de Kiderlen devant la commission du Reichstag. Et c'est un spectacle instructif que celui de ces ministres, sortant, pas à pas, de l'ombre où ils s'enfermèrent si longtemps, en des négociations dont la presse anglaise nous révèle les tragiques péripéties, et s'efforçant, devant les nations

inquiètes, de justifier leur œuvre incomprise.

M. le président du Conseil a voulu répondre, lui-même, à toutes les questions posées dans les précédentes séances, et que le président, M. Deschanel, a rappelées, avec une précision à laquelle il convient de rendre hommage. De ces réponses, sur les postes, sur la juridiction consulaire, sur l'exploitation des travaux publics, sur tous les points, enfin, où la prérogative de la puissance protectrice paraît incertaine, il faut conclure que M. Caillaux est sans inquiétude, l'opinion des jurisconsultes en droit international étant unanime. Pour ceux de Paris, j'en suis fort aise ; mais ceux de Berlin ? Les contradictions qui apparaissent entre les propos de M. de Kiderlen-Waechter et ceux de nos ministres, ne sont pas faites pour nous rassurer.

Ce n'est là, d'ailleurs, que le dehors du sujet. Il faut revenir au fond : et ce fond, sur quoi nous n'avons pas plus de lumières aujourd'hui qu'avant-hier, c'est notre position au regard de l'Espagne.

*
* *

Le rédacteur des bulletins étrangers du *Temps* m'a fait l'honneur de discuter mes articles. Il me trouve trop pessimiste, et me soupçonne de parti pris. M. Millerand lui semble plus juste et plus avisé. Plaçons-nous donc sur le terrain choisi par M. Millerand.

Quelle a été sa question principale, celle qui a vraiment mis le doigt sur la plaie? La voici, telle qu'il a tenu lui-même à la préciser dans une conversation avec le rédacteur du *Temps* : « Le document explicatif qui a été lu à la commission (c'est la lettre interprétative de l'accord) définit les limites du Maroc: Algérie, Afrique Occidentale, Rio-de-Oro. C'est pour tout cet empire que la France a traité avec l'Allemagne; Mais de cet empire, l'Espagne gardera une partie. Par ce même document, l'Allemagne s'engage à ne pas intervenir dans nos négociations avec elle. Supposons qu'ultérieurement une puissance, l'Allemagne, par exemple, ait à se plaindre, en matière économique, de l'attitude de l'Espa-

gne dans sa zone. Quels seraient, en présence d'une plainte semblable, les droits et les devoirs de la France, si l'Allemagne, en vertu de l'engagement pris par elle de ne pas se mêler des négociations franco-espagnoles, prétend ignorer cet accord, et ne connaître, au Maroc, qu'une responsabilité, la nôtre ? »

La question est parfaitement nette, et j'ose dire qu'elle justifie, par un exemple précis, toute ma préoccupation. Le *Temps* la trouve « intéressante et délicate ». Ma préoccupation lui paraît cependant excessive et de parti pris. Pourquoi ? Il aurait quelque peine à l'expliquer. Aussi ne l'a-t-il point essayé. Mais il a tout de même reconnu qu'il faudrait « prévenir l'antinomie entre nos engagements envers l'Allemagne et nos engagements envers l'Espagne ». Je ne demande rien de plus et, comme dit le *Temps*, c'est la question délicate.

Si délicate qu'elle me paraît insoluble, tant que nos engagements envers l'Espagne restent tels que les a déterminés le traité de 1904, c'est-à-dire tant que nous n'en aurons pas négocié avec elle la modification.

A mesure que nous avançons dans la discussion, — et rien ne montre mieux combien la commission a eu raison, résistant à la pression du Gouvernement de ne pas précipiter son travail, — la nature de ces engagements devient plus précise, et leurs conséquences sur l'accord allemand apparaissent plus lourdes. On ne nie plus le traité de 1904, on ne cherche plus à le dissimuler, on n'ose plus en amoindrir la portée.

Sur ce Maroc, qu'on a la prétention d'avoir affranchi de l'hypothèque allemande, l'hypothèque espagnole se révèle, chaque jour, plus pesante. Elle l'est d'autant plus, qu'un tiers est intervenu dans la convention. Et quel tiers! Celui qui, jusqu'ici, servit de garant à toute notre politique. Dans quelle mesure sommes-nous liés envers l'Angleterre, par nos engagements envers l'Espagne? Nous le saurons peut-être bientôt.

Hier, en effet, au début de la séance, M. le ministre des Affaires étrangères a remis à la commission le texte complet de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904. Le texte

complet!! Celui que nous connaissons, qui est dans le Livre Jaune, sur lequel nous raisonnons depuis sept ans, ne l'était donc pas? Il y avait donc encore un traité secret? On en découvre dans tous les tiroirs. A combien ferons-nous une croix? Amère dérision, que ce jeu de cache-cache avec la vérité, réduite à se laisser, lambeau par lambeau, dépouiller des voiles dont l'entoure une diplomatie byzantine!

* * *

Mais n'allez pas croire que nous soyons venus à bout de les arracher tous! Une fois de plus, j'ai demandé, et avec toute l'instance possible, à M. le président du Conseil, et à M. le ministre des Affaires étrangères, de vouloir bien nous communiquer le texte de la réponse faite par le gouvernement de la République à cette fameuse note du 28 avril, où l'Espagne exposait son interprétation du traité de 1904, et que nous avons connue par l'obligeance des journaux. Je me suis heurté, pour la troisième fois, à un refus formel.

Cela ne nous regarde pas, et, même, nous a-t-on assuré, cela ne nous intéresse pas, car c'est de l'histoire rétrospective!

Histoire rétrospective, qui engage à l'avance toute l'histoire d'aujourd'hui, qui éclaire, qui fixe la mesure de nos droits, qui pèse sur toute l'histoire de demain, qui peut en fausser toute l'orientation! Cela ne nous intéresse pas! A défaut de texte, cependant, nous avons acquis, en pressant un peu les ministres, une certitude. C'est que, s'il y a eu, peut-être, des observations, il n'y a eu aucune protestation diplomatique. J'ai parlé avec quelque vivacité de M. Bapst, après l'incident de la première séance. Je lui dois mes excuses. Il avait raison, et quand, le lendemain, dans l'empressement d'une vague rectification, on a paru le condamner, on n'en avait pas le droit.

Il n'y a pas eu de protestation, je me permets de le maintenir, et alors, quelle est donc aujourd'hui, la base de nos négociations?

*
* *

Hier, il n'a plus été question de cela. A peine a-t-il été question d'une modification du traité, Il paraît que l'acceptation, par l'Espagne, de l'accord franco-allemand, est assurée d'avance. Car cet accord, d'après M. le président du Conseil, lui donne au Maroc, comme à toutes les puissances, une position beaucoup meilleure, que celle qui résultait pour elles de l'Acte d'Algésiras?

Quelque émotion, on le devine, s'est emparée là-dessus de la commission. Que reste-t-il donc à l'heure présente de l'Acte d'Algésiras? Quels articles subsistent, quels articles sont virtuellement abrogés? Quelqu'un a eu la curiosité de le demander aux membres du gouvernement. M. de Selves eut un geste de lassitude infinie. « Il faudrait un long travail, et si minutieux ! »

Je le crois. Mais alors, est-ce que nous allons nous décider, dans une pareille ignorance des droits et des devoirs qui, demain, résulteront pour la France de la ratification

qu'on nous demande? Et si, malgré l'assurance de M. Caillaux, l'Espagne, insuffisamment convaincue, allait ne pas accepter!

M. le président du Conseil a prévu l'objection, et, tout de suite, prenant l'offensive contre les hésitants, il a dit : « Quand même le traité de 1904 subsisterait en son entier, est-ce que ce ne serait pas, pour la France, un succès énorme que d'avoir, sur le Maroc, un protectorat incontesté, qui lui fait, dans l'empire chérifien, une situation bien autrement avantageuse que celle qu'elle a reçue en Tunisie par le traité du Bardo, bien autrement forte que celle dont l'Angleterre s'est contentée en Égypte? Cette situation privilégiée, elle va l'occuper dans les neuf dixièmes du Maroc; le dixième qui lui manque fera-t-il oublier le reste? »

Ah! je sais bien ce que vaut le Maroc : je l'ai assez dit et assez écrit. Mais ce dixième qu'il faut sacrifier, M. le président du Conseil ne sait-il pas que c'est toute la côte de la Méditerranée, jusqu'aux confins de notre Algérie, jusqu'à la porte de Taza, jusqu'à

celle de Fez? Pense-t-il qu'il eût été indifférent pour nous, quand nous nous sommes établis en Tunisie, que l'Italie occupât Tunis et Bizerte? pense-t-il que l'Angleterre se fût accommodée d'une Égypte où nous aurions possédé Alexandrie, en coupant la route du Caire?

*
* *

Ainsi nous voilà ramenés au cœur du sujet. Qu'est-ce que notre protectorat marocain? M. Caillaux a essayé de nous rassurer, hier, sur l'exploitation des chemins de fer, sur le rôle de la banque d'État, sur la surveillance économique exercée à tour de rôle par les délégués des puissances. Il l'a fait, en exposant des espérances qu'il croit des certitudes. Mais, en attendant qu'elles se réalisent, les textes sont là, et ils organisent le Maroc international. Les textes, et déjà les faits. L'Allemagne est à cette heure, au Maroc, notre associée économique: l'alliance de la Société Mannesmann et de l'Union des Mines

en est un témoignage. L'Espagne est, nécessairement, par l'effet de nos engagements, notre associée politique. Comment va fonctionner cette double association ? Je demande à le savoir, et je ne le puis que si on veut bien m'éclairer sur l'état de nos négociations.

*
* *

J'ai, de mon mieux, montré cette situation à M. le président du Conseil ; j'espère l'avoir fait de telle sorte que nul ne pût m'accuser d'une obstruction de parti pris. J'ai parlé, suivant ma conscience, en obéissant au seul souci de l'intérêt national, et j'ai essayé d'obtenir que le gouvernement ne s'opposât pas à l'ajournement du débat, jusqu'au moment où il serait en mesure de nous renseigner sur notre position vis-à-vis de l'Espagne.

M. le président du Conseil a déclaré, en termes véhéments, que, si une telle proposition était faite à la Chambre, il la repousserait en posant la question de confiance. Il a

nous demandons à sa bonne volonté, de solliciter, encore, du gouvernement, une prompte réponse à cette question précise.

Il est probable que nous ne l'obtiendrons pas. Car toute la politique de M. le président du Conseil tient, à cette heure, dans cette seule formule : « Voter, sans rien savoir. »

***

Eh bien ! non, jusqu'à la dernière minute, nous résisterons, nous essaierons d'éclairer le pays. Il est trompé. On lui promet le protectorat du Maroc tout entier, et il ne peut pas l'avoir. Il ne le peut pas, parce qu'en son nom on en a livré une partie, la plus essentielle et la plus nécessaire.

L'heure approche où il faudra que chacun prenne ses responsabilités. M. de Kiderlen a dit à la commission du Reichstag que, pour apaiser l'Angleterre après le coup d'Agadir, il lui avait expliqué la nécessité où il était, de tenir compte de l'opinion germanique. Il y a aussi une opinion française, et

qui, chaque jour, devient plus pressante, à mesure qu'elle discerne mieux la situation.

Les députés l'entendent bien, qui commence à gronder. On a parlé aujourd'hui, à la commission, en termes d'une vibrante émotion, du bateau allemand, qui reste, devant Agadir, sans motif, sans excuse, à l'heure même où M. de Kiderlen déclare que, dès le mois de juillet, il a désavoué, près du cabinet de Londres, toute intention, de la part de l'Allemagne, d'y établir un port. Alors, il n'était donc venu là, ce bateau, que pour nous obliger à traiter, et, maintenant qu'on a traité, qu'y fait-il encore, sinon nous infliger une sorte de sommation ? Cela est intolérable, et pour la deuxième fois, la commission a chargé son président d'interroger là-dessus le gouvernement.

C'est qu'il en est plus d'un parmi ses membres, qui se croient peut-être tenus à voter, par la crainte du pire, mais qui, tout de même, se révoltent à l'idée de voter sous le canon prussien.

Pour moi, sans parler de cette raison-là,

l'heure de la séance, je m'informai près de lui. Avec sa bonne grâce habituelle, il s'empressa de me répondre qu'il n'avait aucune communication à nous faire. Je saisis l'occasion pour lui signaler les deux informations si graves données ce matin par le *Petit Journal*, et dont je vais avoir à parler. Première nouvelle ! M. le ministre ne les connaissait pas, et il me promit de se procurer sans retard le numéro sensationnel.

Ainsi éclairé, j'arrivai à la commission. Il y avait, en effet, une communication, non du ministre, mais du gouvernement, et c'était bien encore un traité secret ! Celui dont on nous avait annoncé le dépôt à la précédente séance, et dont le gouvernement britannique avait prié le nôtre d'ajourner la publication jusqu'à aujourd'hui, cinq heures. A l'heure fatidique, le président donna lecture du document.

Ce fut une stupeur, que mes lecteurs vont partager, Je rappelle qu'il s'agit des articles complémentaires de l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, celui qui lie. depuis sept

ans, toute notre politique, et auquel a adhéré l'Espagne, par l'accord du 6 octobre de la même année, Ces articles sont au nombre de cinq. Voici ce que dit, textuellement, le troisième :

« Les deux gouvernements conviennent qu'une certaine quantité de territoire marocain adjacent à Melilla, Ceuta et autres presides, doit, le jour ou le Sultan cesserait d'exercer sur elle son autorité, tomber dans la sphère d'influence espagnole, et l'*administration* de la côte, depuis Melilla jusqu'*aux hauteurs de la rive droite du Sebou* exclusivement, sera confiée à l'Espagne. »

Les hauteurs de la rive droite du Sebou forment une ligne qui passe à environ 25 kilomètres au nord de Fez, et aboutit à l'Atlantique, au sud de Larache, en suivant la rive droite de l'oued Loukkos. Et je prie qu'on remarque bien que cette côte septentrionale du Maroc, entre Melilla et l'oued Sebou, est justement celle qui nous intéresse le plus, parce qu'elle touche à l'Algérie.

Ainsi, sur toute cette partie du Maroc,

nous avons promis à l'Angleterre de reconnaître l'*administration* de l'Espagne.

L'administration, qu'est-ce que cela veut dire sinon, en fait, la souveraineté ? Comment s'accordera-t-elle avec notre protectorat ?

*
* *

Voilà donc encore un morceau de vérité, arraché par hasard, un de ces morceaux qu'on nous a cachés, depuis sept ans, qu'on nous a cachés tout cet été, pendant qu'on négociait à Berlin, qu'on nous cachait depuis un mois, à la commission, en nous pressant de voter, de confiance, le traité franco-allemand.

On nous les cachait, à nous. Mais est-ce qu'ils étaient secrets pour tout le monde ? Je ne parle pas seulement de Londres et de Madrid. Mais, à Berlin, est-ce qu'on ne les connaissait pas ? Est-ce qu'on ne savait pas très bien, tandis que nous l'ignorions, notre position vis-à-vis de l'Espagne, nos engagements envers l'Angleterre ? Qui le croira jamais ?

Et alors, je le demande, est-ce que le jeu ne devient pas très clair? Est-ce qu'il n'apparaît pas que l'Allemagne nous a conduits, comme à colin-maillard, sans que personne pût crier casse-cou, dans l'impasse où nous voilà? Quoi? la chancellerie impériale nous a reconnu le protectorat du Maroc tout entier, et ce Maroc, elle en a, de concert avec nous, tracé les frontières jusqu'au Rio-de-Oro. Cela est écrit dans les lettres interprétatives et signé par les négociateurs. Et, à cette même heure, pendant que l'un donnait, que l'autre acceptait ce protectorat sans réserve, tous les deux savaient que la partie du Maroc la plus importante pour nous était d'avance aliénée, abandonnée à l'*administration* de l'Espagne.

Tous les deux le savaient, et l'Angleterre le savait aussi, ayant contresigné notre promesse. Ah! je m'explique bien qu'on ait tardé, au risque de la blesser, à lui communiquer les fameuses lettres interprétatives. Il serait toujours assez tôt pour lui avouer notre embarras!

*
* *

Notre embarras ! Est-ce le vrai mot ? J'ai parlé des révélations faites par le *Petit Journal* de ce matin. On les a lues à la commission, et la stupeur s'est accrue. Il y en a une qui est de source anglaise. Elle dit que l'adhésion de l'Angleterre n'a été donnée que sous des réserves catégoriques. Et ces réserves portent à la fois sur l'accord marocain et sur l'accord congolais. Je ne parlerai aujourd'hui, me promettant de revenir sur les autres, dont la gravité est extrême, que de celles qui visent le Maroc. « L'Angleterre ne veut accepter en aucune façon que les droits de l'Espagne, reconnus par le traité de 1904, soient remis en question. » Voilà ! C'est clair, et qui, vraiment, maintenant que nous connaissons les textes, qui pouvait en douter ?

La seconde information est de source espagnole. Elle est écrasante, non pas seulement parce qu'elle montre le cabinet de Madrid aussi résolu à maintenir ses droits

que celui de Londres à les garantir, mais parce qu'elle révèle, de la part de notre diplomatie, une nouvelle et prodigieuse défaillance. Une lettre de M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, datée du 5 avril 1911, aurait reconnu formellement à l'Espagne le droit de construction et *de contrôle* de la ligne de Tanger à El-Ksar, en même temps qu'elle déclarait que la question des zones était réservée, *conformément à la convention franco-espagnole de 1904*.

Cela est du 5 avril, vingt-trois jours avant que l'Espagne n'annonçât officiellement son intention d'occuper Larache et El-Ksar, par une note à laquelle on prétend avoir opposé une protestation, qu'on refuse obstinément de nous montrer. Comment le pourrait-on ? Comment aurait-on pu la formuler, si la lettre du 5 avril est vraie ?

Il faut qu'on sache si elle l'est, et, si elle ne l'est pas, qu'on le prouve. La commission a chargé son président, dont je ne saurais louer trop hautement la persévérante fermeté, dans les démarches répétées que

nous demandons à sa bonne volonté, de solliciter, encore, du gouvernement, une prompte réponse à cette question précise.

Il est probable que nous ne l'obtiendrons pas. Car toute la politique de M. le président du Conseil tient, à cette heure, dans cette seule formule : « Voter, sans rien savoir. »

***

Eh bien ! non, jusqu'à la dernière minute, nous résisterons, nous essaierons d'éclairer le pays. Il est trompé. On lui promet le protectorat du Maroc tout entier, et il ne peut pas l'avoir. Il ne le peut pas, parce qu'en son nom on en a livré une partie, la plus essentielle et la plus nécessaire.

L'heure approche où il faudra que chacun prenne ses responsabilités. M. de Kiderlen a dit à la commission du Reichstag que, pour apaiser l'Angleterre après le coup d'Agadir, il lui avait expliqué la nécessité où il était, de tenir compte de l'opinion germanique. Il y a aussi une opinion française, et

qui, chaque jour, devient plus pressante, à mesure qu'elle discerne mieux la situation.

Les députés l'entendent bien, qui commence à gronder. On a parlé aujourd'hui, à la commission, en termes d'une vibrante émotion, du bateau allemand, qui reste, devant Agadir, sans motif, sans excuse, à l'heure même où M. de Kiderlen déclare que, dès le mois de juillet, il a désavoué, près du cabinet de Londres, toute intention, de la part de l'Allemagne, d'y établir un port. Alors, il n'était donc venu là, ce bateau, que pour nous obliger à traiter, et, maintenant qu'on a traité, qu'y fait-il encore, sinon nous infliger une sorte de sommation ? Cela est intolérable, et pour la deuxième fois, la commission a chargé son président d'interroger là-dessus le gouvernement.

C'est qu'il en est plus d'un parmi ses membres, qui se croient peut-être tenus à voter, par la crainte du pire, mais qui, tout de même, se révoltent à l'idée de voter sous le canon prussien.

Pour moi, sans parler de cette raison-là,

je suis plus que jamais disposé à demander l'ajournement, jusqu'au moment où nous verrons clair dans nos affaires. Puisqu'on prétend nous imposer un vote de confiance, il faut qu'on nous dise où l'on nous mène. Si c'est à la brouille avec l'Angleterre, à travers les négociations espagnoles, c'est le plus grand danger que nous puissions courir. Je n'accepterai pas d'engager mon nom dans une pareille politique.

VII

LA PROPOSITION D'AJOURNEMENT[1]

C'est fini. La commission, après avoir adopté le projet de loi qui consacre le traité franco-allemand, a soumis le travail de son infortuné rapporteur à une revision minutieuse. Le document sera, dans peu de jours, connu du public. Je ne veux pas le déflorer par un long commentaire. Beaucoup penseront peut-être en le lisant, que la conclusion naturelle en serait le rejet du traité, tant, malgré tous les efforts d'une prudence patriotique, il en découvre nécessairement l'insuffisance et les dangers.

L'opinion que j'ai soutenue, dans la série

---

[1] 2 décembre 1912.

d'articles où j'ai cherché à suivre les travaux de la commission, s'est fortifiée dans mon esprit à mesure que nous avancions dans notre œuvre doublement pénible et par la confusion des textes que nous examinions, et par le sentiment croissant des déceptions qu'ils réservent à la France.

Je demeure persuadé qu'avant de se prononcer définitivement sur une œuvre si obscure, la Chambre a le devoir d'exiger les informations qui lui manquent pour former son jugement. Ce sera l'objet de la demande d'ajournement que je me propose de lui présenter, à l'ouverture du débat, et quel que soit l'ordre adopté pour la discussion du traité et des interpellations.

Je répète, pour couper court aux insinuations qui, déjà, commencent à faire leur chemin, qu'aucune arrière-pensée de politique intérieure ne peut, en un tel sujet, me déterminer. Je crois être au-dessus d'un pareil soupçon. Je cherche exclusivement l'intérêt national, la clarté dans le présent, la sécurité dans l'avenir. L'une et l'autre nous font

défaut, et je me sens assuré que, sur tous les bancs de la Chambre, il y a des hommes tourmentés de ce double malaise, à qui l'ajournement paraît, comme à moi, la politique la plus sage et la plus clairvoyante.

L'ajournement, jusqu'à quand? Jusqu'au moment où le Gouvernement sera en mesure de donner au Parlement et au pays des indications précises sur les conditions dans lesquelles s'exercera le protectorat marocain, et sur l'esprit qui présidera aux négociations destinées à les déterminer. C'est ce que j'appelle la clarté dans le présent, et la sécurité pour l'avenir.

Que l'établissement du protectorat français au Maroc soit, en lui-même, une heureuse opération, parfaitement conforme à l'intérêt de la France, qu'il faille y voir le couronnement nécessaire de son effort presque séculaire et l'achèvement de son empire dans l'Afrique du Nord, cela est, à mes yeux, hors de doute, et je n'ai cessé de le dire, depuis que la question marocaine est posée devant l'opinion, en montrant cependant comment

ce protectorat effectif, sinon proclamé, pouvait résulter pour nous d'une politique de pénétration progressive, très différente de celle que nous avons suivie.

Mais la question n'est pas là, ou, du moins, elle ne se pose pas ainsi. Est-ce un protectorat réel que le traité nous apporte? Voilà ce qu'il faut savoir, et nous ne le saurons que lorsque nous en connaîtrons les conditions. Nous ne les connaissons pas.

*
* *

Le protectorat que nous reconnaît l'accord franco-allemand avec les lettres explicatives qui lui sont annexées, est d'abord imprécis, quant au territoire sur lequel il s'exerce. Une phrase de la première de ces lettres explicatives, en date du 4 novembre, échangée entre M. de Kiderlen-Waechter et M. Jules Cambon, soulève toute la difficulté et suffit à elle seule pour justifier l'ajournement. La voici : « L'Allemagne restera étrangère aux accords particuliers que la France et l'Espagne croi-

ront devoir faire entre elles au sujet du Maroc, étant convenu que le Maroc comprend toute la partie de l'Afrique du Nord s'étendant entre l'Algérie, l'Afrique Occidentale française et la Colonie espagnole du Rio-de-Oro. »

Que le ministre allemand ait souscrit cette clause, je ne m'en étonne pas. Elle fait penser au fameux nid de vipères dont parlait M. Briand, à propos de la loi de Séparation. La phrase de la lettre explicative implique, en effet, une contradiction formelle, et qui saute aux yeux, entre la définition qu'elle donne du Maroc et les accords particuliers, dont l'objet est précisément de la modifier.

*
* *

J'ai tout fait, dans la commission, et d'autres avec moi, pour savoir comment cette contradiction disparaîtrait, quelles modifications de la définition établie à Berlin, le Gouvernement de la République croyait nécessaires, quelles indications il pouvait donner à

cet égard. Je n'ai rien obtenu, rien, absolument rien. Je n'ai même pas pu m'éclairer sur la situation où les actes diplomatiques de la France la plaçaient vis-à-vis de l'Espagne. Nul n'a pu oublier les étranges dialogues du gouvernement et de la commission, au sujet des protestations élevées par le ministre français contre l'occupation de Larache et d'El-Ksar. Jusqu'à la dernière minute, un chassé-croisé d'affirmations et de démentis a rempli la presse. Nous n'avons rien su que par elle. Le Gouvernement ne nous a rien dit.

A grand'peine, nous avons arraché la communication des traités secrets, du traité espagnol d'abord, du traité anglais bien plus tard. Ce sont les seuls textes que nous ayons sous les yeux, pour nous faire une idée de ce que sera demain le protectorat du Maroc. Je demande à tout homme de bonne foi si c'est assez pour nous éclairer, s'il nous est possible, en cet état, de savoir quels seront nos droits, quelles seront surtout nos responsabilités, dans cette partie du Maroc, dont l'importance ne se mesure pas à la superficie, où une autre

puissance sera établie qui n'est pas liée par l'accord de Berlin, mais envers qui, jusqu'à nouvel arrangement, nous sommes liés par le traité de 1904.

*
* *

On me dit : « Que vous importe ? Mettez les choses au pire : supposez que l'Espagne ne nous concède rien ; nous n'en garderons pas moins les neuf dixièmes du Maroc. » Pardon ! Il est déjà d'une amère ironie de dire à un homme, en lui coupant la tête : « C'est le septième de votre corps ; avec le reste, marchez et faites des gestes. » Mais passons là-dessus. Dans ces neuf dixièmes, nous sommes responsables économiquement et politiquement. Le sommes-nous aussi dans le dernier dixième ? Nous n'en savons rien.

Et combien d'autres choses n'ignorons-nous pas, même dans notre zone ? Le rapport s'exprime ainsi : « Comparons la situation du Maroc d'hier, dans lequel notre action se heurtait à chaque pas aux barrières de l'acte d'Algésiras, avec celle que demain la France

sera en droit d'y créer après la ratification, hors la zone espagnole. » La proposition d'ajournement n'a pas besoin d'un autre exposé des motifs. A aucune des questions soulevées par la comparaison qui nous est proposée, la commission n'a pu répondre avec précision. Que reste-t-il de l'acte d'Algésiras? Comment se combine-t-il avec l'accord allemand? Comment avec les futurs accords espagnols? Quel sera, dans le régime du protectorat, le rôle de la banque d'État, de la commission des valeurs douanières, du comité des douanes, de la commission des adjudications, de tous ces organes qui subsistent avec leur organisation internationale, si bien qu'après avoir lu l'examen des articles du traité qui les visent, on se demande en quoi nous aurons demain une position si différente de celle que nous tenions, hier, de l'acte d'Algésiras?

De tout cela, nous ne savons rien; et ce protectorat, en échange duquel on nous demande de céder une portion de notre Congo, de livrer à l'Allemagne un port naturel en face de Libreville, de l'installer en

sentinelle sur nos communications avec le territoire du Tchad, de lui ouvrir deux portes d'accès sur le Congo Belge, ce protectorat, qui nous coûte si cher, ne nous apparaît encore que comme un mélange confus de condominium franco-espagnol et de régime international, où deux seules choses nous appartiennent en propre : la responsabilité et les sacrifices.

J'entends bien que la négociation avec l'Espagne aura pour objet de modifier, dans toute la mesure possible les inconvénients de ce condominium. Mais c'est justement pour cela que je demande à en attendre l'issue. Pourquoi, depuis vingt-six jours que le protocole de Berlin est signé, ne nous donne-t-on là-dessus aucune indication ?

*
* *

C'est ici que ma question devient plus pressante, plus angoissante aussi. La clarté dans le présent nous manque. Avons-nous la sécurité pour l'avenir ? La lenteur apportée

aux négociations espagnoles, le soin que le Gouvernement a pris de nous en laisser ignorer les bases et les directions, les manifestations d'opinion qui, dans les organes officieux, ont, seules, un moment, éclairé cette obscurité, justifient toutes les inquiétudes.

Ne fût-ce que pour cette raison, et sans parler du souci de notre dignité, je ne m'associerai pas, quoi qu'on en ait pu dire avec je ne sais quelle arrière-pensée, aux propositions annoncées pour l'étouffement de la discussion. Le Reichstag, qui n'avait pas de vote à émettre sur le traité, en a discuté cependant l'histoire et les résultats. Le Parlement anglais, qui n'était pas directement mêlé à la convention, a examiné, dans un grand débat, le rôle qu'avait joué, dans les négociations, le Gouvernement Britannique, la politique qu'il avait suivie, celle qu'il entendait appliquer dans l'avenir. Et nous, nous qui sommes les victimes de l'accord plus encore que ses bénéficiaires, nous nous tairions ! Pourquoi ?

*
* *

Il faut parler net, répéter tout haut ce qui se dit tout bas. Prépare-t-on derrière cet accord allemand, pour la satisfaction d'intérêts financiers, dont je n'ai rien à dire sinon qu'ils ne doivent pas gouverner la politique extérieure de la France, prépare-t-on un changement dans l'orientation de cette politique, un relâchement des amitiés qui proclamaient, hier encore, leur fidélité, et la recherche, aussi périlleuse que chimérique, d'une amitié nouvelle ? Est-ce cela qui se cache derrière la dissimulation dont on enveloppe les négociations avec l'Espagne, comme si, au lieu d'un accord nécessaire, on cherchait une rupture insensée ?

Il faut qu'on nous le dise. Sir Edward Grey a fait, aux Communes, un discours digne d'admiration ; et pourquoi est-il surtout admirable ? C'est qu'il a exposé loyalement, ouvertement, non pas la politique d'un parti, ni celle d'un groupe d'intéressés, mais la politique qu'il croit imposée par l'intérêt de la

nation. Je demande que, chez nous le Gouvernement explique sa pensée avec la même franchise. Le traité franco-allemand est-il un premier pas sur une route, déjà tracée dans la pensée de ceux qui l'ont conclu? J'ai besoin de le savoir.

Je ne veux pas qu'à la faveur d'un vote obtenu par la vague menace d'un mystérieux péril, la France soit, à son insu, jetée dans une voie qui la précipiterait vers le danger suprême. Sir Edward Grey a dit à son pays que le temps était passé où il pouvait s'enfermer dans le « splendide isolement ». L'heure est passée, pour le nôtre, où il pouvait chercher, dans l'inutile effort d'un instable équilibre, la sécurité de son avenir. Son intérêt national, à l'heure présente, c'est la préservation de l'entente loyale avec l'Angleterre. Voilà la préoccupation qui doit dominer les négociations avec l'Espagne. Est-ce ainsi, est-ce dans cet esprit qu'elles vont être conduites? Je demanderai à la Chambre de s'en assurer, avant de discuter le traité.

VIII

DISCOURS

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE 14 DÉCEMBRE 1911

M. le président donne lecture de la motion préjudicielle présentée par M. de Mun et plusieurs de ses collègues :

« Les soussignés ont l'honneur de demander l'ajournement du débat sur l'accord franco-allemand et sur les interpellations, jusqu'au moment où le Gouvernement sera en mesure de donner à la Chambre des indications précises sur l'état des négociations avec l'Espagne et sur l'adhésion des puissances signataires de l'acte d'Algésiras. »

La parole est à M. de Mun.

M. le comte Albert de Mun. *(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)* — Messieurs, j'exposerai très brièvement les raisons pour lesquelles un certain nombre de membres de la commission des Affaires extérieures se sont déterminés à prier, avec moi, la Chambre d'ajourner le débat sur l'accord franco-allemand jusqu'au moment où le Gouvernement sera en mesure de dissiper, devant le Parlement et devant le pays, les obscurités dont, à notre avis, il est encore entouré.

Je n'ai pas besoin de dire, j'en suis convaincu, que si j'entre dans un débat si grave, c'est parce que je m'y sens obligé par le sentiment profond de mon devoir patriotique et sans qu'aucune préoccupation de politique intérieure puisse, à aucun moment, me troubler.

Je ne doute pas que tout le monde ne soit ici dans la même disposition et que ce ne soit, en particulier, celle de M. le président du Conseil, qui n'a certainement accepté la disjonction des interpellations qu'avec l'intention de ne pas mêler une question d'exis-

tence ministérielle à un débat de politique extérieure. *(Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)*

Pour justifier les préoccupations qui m'amènent à la tribune et qui sont partagées, je le crois, par beaucoup d'entre vous, même parmi ceux qui se regardent comme obligés à voter le traité, qui sont partagées en tous cas, au dehors, j'en ai la conviction, par un grand nombre de bons Français, je n'aurai qu'à bien préciser la question qui vous est soumise.

Ce qui vous est proposé, ce que vous aurez à rejeter ou à accepter par votre vote, c'est un traité qui cède à l'Allemagne une partie de notre empire colonial, un territoire à peu près équivalent aux deux tiers du sol français, conquis sur la barbarie par le dévouement inlassable des héros dont le nom demeure sacré pour la patrie *(Très bien ! très bien !)*, dont l'audace clairvoyante y a planté son drapeau avant tous les autres, qui sont morts à la peine, de labeur ou de maladie, et dont plusieurs ont marqué de leur sang la route

qu'ils ouvraient à la civilisation. *(Vifs applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.)*

Ce territoire français, le traité le livre à une nation rivale pour y étendre ses propres possessions et aussi pour y amorcer les développements qu'elle leur prépare. Il le lui livre sans qu'aucune infortune, aucun combat malheureux ait condamné la France à un si dur renoncement. C'est la première fois, messieurs, qu'un si dur sacrifice est demandé à la France.

Quand j'ai émis cette opinion dans la commission, on m'a opposé l'exemple de l'Égypte et de Terre-Neuve. Nous avions en Égypte des droits historiques, infiniment précieux et respectables. Deux fois, en 1874 et en 1882, la France a perdu l'occasion de les faire valoir. Ce fut un très grand malheur et une très grande faute. Mais enfin quand nous avons renoncé à les revendiquer, ce n'était pas une de nos colonies que nous abandonnions. A Terre-Neuve, la France avait des droits de pêcheries très importants

pour nos marins, et je regarde également comme très regrettable que nous les ayons abandonnés. Mais, là non plus, il ne s'agissait pas d'une colonie française.

A d'autres époques de son histoire, oui, la France a perdu des colonies, mais elle les avait du moins jusqu'à la dernière heure défendues par les armes.

D'où vient donc, aujourd'hui, la douloureuse abdication qui nous est demandée ? C'est la première question que j'adresse au Gouvernement.

Quand il n'y aurait ici qu'une question de sentiment, elle suffirait à faire hésiter la Chambre : car le sentiment, pour les nations, est la sauvegarde de leur honneur. *(Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.)* L'honneur des nations est le premier de leurs intérêts. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mais il ne s'agit pas seulement de l'honneur national. C'est le plan magnifique de notre empire colonial qui s'écroule, ce plan que Brazza avait aperçu d'un coup d'œil

quand, au premier bruit des pas d'un explorateur allemand dans le Cameroun, il s'élança avec le drapeau tricolore pour le devancer sur tous les chemins du Congo et de l'Oubangui, ce plan, qui offrait à la fierté patriotique le grand spectacle d'une Afrique française s'étendant sans solution de continuité de la Méditerranée aux bouches du Congo. (*Applaudissements.*)

La page héroïque est déchirée. Je ne sais pas exactement ce que valent, au poids des estimations commerciales, ces territoires cédés sans combat. Il se peut qu'il y ait là des marécages, comme il y a cent cinquante ans, il y avait des arpents de neige au Canada. Mais ce que je sais, c'est qu'en fait, l'unité congolaise est détruite ; c'est que la ligne de communication qui unit le Congo au territoire du Tchad est virtuellement coupée; il suffira d'un geste pour qu'elle le soit réellement.

Il n'y a personne qui puisse méconnaître la gravité d'une telle situation, qui n'en aperçoive les conséquences pour le prestige de la

France dans ces contrées lointaines, pour l'avenir de nos possessions, pour la confiance que cet avenir doit inspirer à ceux qui voudront les mettre en valeur (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mais ce n'est pas tout ; il y a autre chose dans le traité : il donne à l'Allemagne un double accès sur les deux grandes voies fluviales de l'Afrique équatoriale, le Congo et l'Oubangui. Qui peut, messieurs, je le dirai discrètement, mais en vous priant de compléter ma parole par votre propre pensée, qui peut ignorer les conséquences d'un pareil abandon ?

La route qui s'ouvre par les portes que nous donnons à l'Allemagne ne conduit pas seulement au cœur de l'Afrique centrale, c'est tout près de nous, à notre frontière continentale, au cœur d'une nation amie, qu'elle peut aboutir. Et dans quel moment ? Nous n'avons pas abandonné notre droit de préemption sur le Congo belge, c'est entendu, mais il est aussi entendu que le chancelier de l'empire allemand a pu dire au Reichstag

que, le jour où une telle éventualité viendrait à se produire, l'Allemagne aurait son mot à dire.

Ces perspectives, malheureusement, n'ont rien de chimérique, depuis que M. le président du Conseil a laissé paraître dans son discours de Saint-Calais de mystérieux desseins et la grande pensée de remaniements énigmatiques.

Je crains qu'il ne faille rapprocher ces paroles troublantes des allusions aux futurs agrandissements de l'Allemagne dans l'Afrique centrale, que j'ai pu relever dans les déclarations de M. de Kiderlen-Waechter, comme dans les discours de M. de Bethmann-Hollweg, et dont j'ai cru aussi apercevoir un reflet dans les images familières par lesquelles sir Edward Grey a expliqué au Parlement anglais quelle serait l'attitude de l'Angleterre en face de ces agrandissements : « Nous ne serons pas le chien qui se met dans la mangeoire pour empêcher le cheval de manger. »

Quel festin donc se prépare dans ces tractations mondiales? Il faut que la Chambre le

sache, avant de s'engager dans la discussion du traité congolais. *(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*

C'est la première obscurité que je demande au Gouvernement de dissiper. Ce n'est pas la seule, ni la plus immédiatement inquiétante.

Quelles raisons ont déterminé le Gouvernement à conclure un traité si pénible pour nous, si périlleux pour d'autres? Voilà la seconde et la principale question que j'adresse au Gouvernement : et, pour la formuler bien nettement, quand et comment a pris naissance la pensée de cet abandon territorial, qu'on est convenu d'appeler le prix du protectorat du Maroc ? *(Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)* J'espère que le Gouvernement voudra bien donner à la Chambre, à cet égard, des explications très précises.

M. Joseph Caillaux, *président du Conseil, ministre de l'intérieur.* — Parfaitement.

M. le comte Albert de Mun. — Un Livre jaune, où nous aurions sans doute trouvé la trace de quelques-unes des conversations

échangées entre le Gouvernement de la République et le Gouvernement impérial allemand, nous eût permis, peut-être, de discerner la vérité. Notre honorable collègue, M. Damour, l'a demandé. Auparavant, la commission des affaires extérieures, par l'organe de son éminent président, l'avait demandé avec instance. M. le président du Conseil nous l'a refusé, sans que nous ayons bien pu comprendre pour quelles raisons ; et nous sommes ainsi réduits à cette extrémité de nous prononcer sur le traité dont nous ne connaissons ni le point de départ, ni la raison d'être. (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre.*)

Pour le pays tout entier, pour ceux de ses représentants qui ne sont pas initiés aux mystères des chancelleries — et je crois n'offenser personne en disant que c'est le plus grand nombre (*Sourires*) — les négociations qui, cet été, ont si profondément ému l'opinion, se sont ouvertes parce qu'un navire de guerre allemand avait paru devant Agadir.

Eh bien ! pourquoi le *Panther* est-il allé à Agadir? Cette question domine tout le débat actuel. Il faut qu'elle soit éclaircie.

Depuis un mois qu'elle est débattue dans les dialogues inusités, engagés entre Londres et Berlin, devant le Reichstag ou devant la Chambre des communes, la lumière peu à peu commence à se faire. Elle n'est pas faite entièrement : il faut qu'elle le soit, pour nous et pour le pays. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

L'Allemagne n'est pas allée à Agadir pour s'y établir et pour s'emparer d'une base navale sur l'Atlantique. Le comte Wolff Metternich, son ambassadeur à Londres, l'a déclaré à sir Edward Grey pour calmer la légitime émotion du cabinet britannique.

L'Allemagne est-elle allée à Agadir pour protester contre l'expédition que, répondant à l'appel du sultan, le Gouvernement français avait dirigée sur Fez, afin de secourir sa mission militaire et les Européens bloqués dans la ville par les tribus indigènes?

Le *Times*... — Messieurs, je suis obligé de

saisir cette première occasion pour marquer une protestation à laquelle, je crois, tout le monde, ici, voudra s'associer. Nous avons été soumis depuis un mois à un régime intolérable : nous n'avons eu d'informations sur les faits qui intéressent le plus directement notre politique que par les journaux et souvent par les journaux étrangers. *(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*

Une pareille méthode de gouvernement est indigne de la responsabilité ministérielle et de celle que nous avons ici à prendre nous-mêmes. *(Nouveaux applaudissements.)*

M. Jules Delahaye. — Caillaux Ier !

M. le comte Albert de Mun. — Le *Times*, donc, dans un article qui n'a pas été démenti, a assuré que l'Allemagne avait pris acte, sans protester, de la communication que le Gouvernement français lui avait faite au sujet de cette expédition de Fez. Je n'en ai aucun doute et je dirai tout à l'heure pourquoi. Mais encore voudrais-je bien l'apprendre autrement que par les journaux. *(Très bien ! très bien !)*

Allons plus avant. Si l'Allemagne n'est pas allée à Agadir pour y établir une base navale, si elle n'y est pas allée pour protester contre l'expédition de Fez, pourquoi y est-elle allée? Il faut qu'on nous le dise. *(Applaudissements.)* Nous ne le savons pas. Sans doute, on a dit que c'était pour protéger les nationaux allemands; mais la raison n'a pas paru tout à fait suffisante. *(Sourires.)* Et alors on nous a dit, on nous a répété que c'était pour inviter, d'un geste un peu brusque, le Gouvernement français à reprendre une conversation interrompue. On causait donc? *(Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.)*

Depuis quand, et sur quoi? Depuis quand et pourquoi la conversation avait-elle été interrompue? C'est le fond de la discussion. Les informations de couloirs, les récits des journaux n'ont plus ici leur place; il faut devant la Chambre, des documents authentiques et des déclarations formelles. *(Applaudissements à droite, au centre et à l'extrême gauche.)*

Jusqu'ici, nous ne savons qu'une chose,

c'est que, dans les conversations diplomatiques engagées bien avant l'incident d'Agadir, on causait déjà du Congo. Nous le savons, comment ? Par un fait qui, le mot n'est pas trop fort, a stupéfié l'opinion.

Je ne sais pas, messieurs les ministres, si vous vous êtes rendu, si vous vous rendez, même aujourd'hui, un compte parfaitement exact de l'émotion qui s'est emparée du pays, quand tout à coup il a appris qu'il était question de céder à l'Allemagne une de nos colonies, et quand a circulé dans la presse cette carte où se marquait la prodigieuse conception, qui, disait-on, se négociait dans le silence.

Quoi ? un navire de guerre allemand croisait devant Agadir ; son arrivée imprévue avait bouleversé les esprits en France et au dehors. Ici, aux derniers jours de la session d'été, M. le ministres des Affaires étrangères nous avait priés de nous séparer sans l'interroger, nous en rapportant à lui et au Gouvernement pour défendre l'honneur national. *(Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)*

Beaucoup croyaient, espéraient que le premier acte du Gouvernement français serait d'envoyer, lui aussi, puisqu'il y avait des nationaux à protéger, puisque l'ordre était troublé, un bateau à Agadir.

Nous sommes partis et huit jours après, nous avons appris, la France a appris que l'ambassadeur de la République était chargé, non pas de demander quelque explication sur l'apparition du pavillon allemand dans les eaux marocaines, mais d'offrir à l'Allemagne le moyen Congo à titre de compensation. Compensation de quoi et pourquoi?

Il n'y a pas ici un seul député, à quelque parti, à quelque région qu'il appartienne, qui n'ait entendu à ces nouvelles, autour de lui, une explosion d'abord de stupeur et bientôt de colère. *(Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.)*

Ah! messieurs les ministres, il faut que vous lui rendiez grâce avec nous à ce généreux pays. *(Très bien! très bien! à droite et au centre.)* Il vous a sauvés de vous-mêmes. *(Applaudissements à droite, au centre et sur*

divers bancs à gauche.) Il vous a sauvés non pas entièrement, vous étiez trop engagés, mais, comme vous pouviez l'être, en vous préservant, au moins, d'aller jusqu'au bout de vos inexplicables conceptions.

Il en reste bien assez et, de ce reste de vos conceptions premières, il faut qu'ici vous nous rendiez compte. *(Applaudissements à droite et au centre.)*

Ainsi, messieurs, il y a, à l'heure présente, un fait bien établi dont nous ne pouvons pas douter, M. de Bethmann-Hollweg l'a déclaré à la commission du Reichstag, car c'est dans les débats des parlements étrangers qu'il nous faut aller chercher les éléments de la vérité. *(Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.)*

On causait, on causait bien avant Agadir, et de quoi causait-on ? On causait du Congo.

M. Charles-Benoist. — Très bien !

M. le comte Albert de Mun. — On causait partout, on causait à Paris, on causait à Berlin, on causait officiellement, on causait officieusement, on causait entre ambassadeurs,

on causait entre financiers. *(Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche et à l'extrême gauche.)*

M. Jules Delahaye. — C'est le traité de la finance. *(Mouvements divers.)*

M. le comte Albert de Mun. — On causait surtout à Kissingen. Qu'est-ce qu'on y disait et de quoi y parlait-on? Il faut qu'on nous le dise nettement, sans quoi le traité congolais demeure sans explication, il demeure environné d'obscurité, aggravé de tous les mystères dont il est enveloppé. Si je ne craignais d'être indiscret en l'invoquant, je dirais que M. Barthou a eu bien raison de dire au banquet de l'Alliance démocratique qu'il y a quelque chose de pire que les traités secrets, ce sont les clauses secrètes des traités publics. *(Très bien! très bien!)*

Cela est vrai du traité marocain comme du traité congolais, et c'est le second point sur lequel je vous demande la permission de m'expliquer.

Je suis, messieurs, un très ancien et très déterminé partisan du protectorat de la France

au Maroc ; je l'ai toujours considéré comme une conséquence nécessaire de la domination de la France sur l'Algérie et l'achèvement de l'œuvre accomplie depuis quatre-vingts ans par les gouvernements successifs dans l'Afrique du Nord. J'ai soutenu devant l'opinion les efforts qui nous ont été imposés, bien que je les aie trouvés quelquefois dirigés sans une énergie suffisante et surtout sans une méthode vraiment efficace.

J'ai cru, je crois encore qu'on aurait pu aboutir à un protectorat de fait plus rapidement, avec beaucoup moins de sacrifices, surtout beaucoup moins de complications, si, à Paris, on avait considéré la question marocaine comme une question algérienne et non comme une question européenne (*Applaudissements à droite*), et si, appuyés sur cette base de l'Algérie, nous avions progressé à l'abri de la force militaire, par la protection des intérêts. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.*)

Je n'apporte donc ici aucune opposition de principe, aucun parti pris contre le protec-

torat du Maroc. Mais, avant de me décider à le voter — car je crois que je me mettrai facilement d'accord avec M. Andrieux sur ce point de fait que nous voterons sur l'accord marocain comme sur l'accord congolais — j'ai besoin de savoir quel est ce protectorat qu'on nous donne. Comme tout à l'heure j'ai demandé pourquoi nous payons, je demande maintenant ce que nous achetons. Je ne le vois pas clairement. Je ne vois même pas que nous eussions besoin de rien acheter.

Si l'Allemagne n'a pas protesté quand nous sommes allés à Fez, c'est, je suppose, qu'il y avait entre elle et nous l'accord du 9 février 1909.

Par cet accord, le Gouvernement impérial déclarait que « ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc et reconnaissant, d'autre part, que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure » il était décidé « à ne pas entraver ces intérêts ».

Messieurs, quand cet accord de 1909 a été

rendu public, après les événements de Casablanca qui, l'année précédente, avaient une première fois failli compromettre la paix du monde, beaucoup de gens, dont j'ai été, dont je suis encore, ont cru qu'il pouvait mettre fin au conflit engagé depuis 1905 au Maroc entre la France et l'Allemagne. Il paraît bien, d'après les paroles de sir Edward Grey, qu'on l'a cru aussi à Londres et probablement à Madrid.

Quand l'Allemagne nous disait qu'elle n'entraverait plus nos intérêts politiques, qu'est-ce que cela voulait dire, sinon qu'elle nous laissait désormais au Maroc toute notre liberté politique ?

Quand elle nous laissait la liberté d'intervenir pour maintenir l'ordre et la paix intérieure, est-ce que cela était bien différent de ce qu'elle nous dit aujourd'hui, quand elle nous déclare que nous aurons toute liberté de prêter assistance au sultan du Maroc ? Apparemment non, puisque, lorsqu'en vertu de cet accord de 1909, vous lui avez en effet prêté cette assistance, quand vous êtes allés à

Fez pour cela, à cause de cela, en vous appuyant sur le droit que vous teniez de l'accord de 1909, l'Allemagne n'a pas protesté. *(Très bien ! très bien !)*

Eh bien ! cet accord de 1909, est-ce que vous ne nous en ferez pas l'histoire ?

M. Jaurès. — Très bien !

M. le comte Albert de Mun. — Je suis bien obligé de revenir à ma précieuse et unique source d'information, aux articles de journaux. Ces journaux secourables *(Sourires)* nous ont appris qu'à l'accord de 1909 était jointe, comme à l'accord de 1911, une pièce annexe, une dépêche explicative, dans laquelle l'Allemagne spécifiait très nettement son désintéressement des affaires politiques du Maroc, étant entendu que, lorsqu'il s'agirait des affaires commerciales engagées par les nationaux des deux pays, il serait tenu compte de ce fait que les intérêts français sont, au Maroc, supérieurs aux intérêts allemands. *(Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)*

Est-ce vrai ? Cette dépêche existe-t-elle, oui

ou non ? Si elle existe, il faut nous la montrer, sinon, il faut la nier. Nous ne pouvons pas faire un pas de plus dans cette discussion sans être fixés sur ce point capital. Si vraiment vous avez eu entre les mains un instrument diplomatique de cette importance, il faudra que vous nous expliquiez pourquoi vous avez négocié à nouveau et pour obtenir quoi ? et pourquoi vous avez négocié, en cédant une de nos colonies, sous la menace du bateau d'Agadir. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et à l'extrême gauche.*)

M. de Kiderlen-Waechter a dit à la commission du Reichstag : « Nous avons acquis des avantages que nous n'avions pas. » Je le crois bien. Nous avons donné à l'Allemagne une partie de notre Congo et l'accès du Congo belge. Et nous ? Quels sont nos avantages ?

J'ai passé en revue l'accord de 1909. En échange de la promesse de l'Allemagne, nous nous engagions à quoi ? A ne pas entraver ses intérêts commerciaux et industriels. Est-ce que nous promettons aujourd'hui beaucoup moins ? Les deux gouvernements prenaient, en outre,

le double engagement de favoriser l'association de leurs nationaux dans les affaires qu'ils voudraient engager. C'est exactement ce que font aujourd'hui l'Union des mines et les frères Mannesmann.

Il n'y avait pas besoin pour cela d'un accord nouveau et de la cession d'une de nos colonies.

Oh ! évidemment, on a mis quelques points sur les *i* ; mais cela ne valait pas le Congo. *(Applaudissements.)* Je sais bien qu'il y a des dessous, il y a toujours des dessous. *(Mouvements divers.)*

M. Jules Delahaye. — Il n'y a que cela.

M. le comte Albert de Mun. — Que s'est-il passé, à propos de cet accord de 1909 ? Comment ont été tenus les engagements qu'il stipulait ? Je ne le sais pas et je me garderai bien de m'aventurer sur ce terrain : j'aurais trop peur de m'embourber dans les marais de la Sangha. *(Applaudissements vifs et répétés à droite, au centre et sur divers bancs à l'extrême gauche.)*

Je ne connais, moi, que le dessus des

cartes et voici ce qui m'apparaît nettement. C'est que si, dans leur signification générale, l'accord de 1909 et celui de 1911 sont sensiblement les mêmes, ils le sont exactement sur les deux points les plus importants. Le Maroc de 1909 et le Maroc de 1911, le Maroc de la liberté politique et le Maroc du protectorat sont tous les deux le même Maroc, un Maroc international, un Maroc grevé de l'hypothèque espagnole. *(Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs.)*

Tous ceux qui ont lu avec quelque attention les articles 4, 6 et 8 du traité savent parfaitement bien que la banque d'État du Maroc, institution essentiellement internationale qui va subsister, exercera par ses représentants, choisis à tour de rôle parmi les délégués des puissances, une influence directrice sur tous les organes de l'administration, comité des douanes, commission des valeurs douanières, commission des adjudications et jusque dans la surveillance de l'exploitation des chemins de fer. Vous nous direz, messieurs les ministres, comment se combinera

la souveraineté de la puissance protectrice avec le maintien de la direction internationale dans l'administration du Maroc ?

Voilà la première question que je vous pose.

Elle en entraîne immédiatement une autre. Toutes ces dispositions internationales résultent de l'acte d'Algésiras. Pourrez-vous nous dire ce qui subsiste et ce qui disparaît de l'acte d'Algésiras dans le nouveau régime ? M. le ministre des Affaires étrangères, prié à la commission de vouloir bien lui donner ce renseignement, n'a pas cru devoir le faire. J'espère qu'il le dira ici, car comment la Chambre pourra-t-elle se prononcer sur l'organisation du protectorat, si elle ne sait pas ce qui subsiste d'un acte qui avait pour objet d'organiser un régime tout à fait différent.

C'est une impossibilité, et il y en a une autre bien autrement grave encore, c'est celle de l'hypothèque espagnole.

Messieurs, au commencement de nos délibérations dans la commission, il a pu y avoir là-dessus quelques doutes et quelques hésitations. Ces doutes et ces hésitations seraient

venus jusqu'ici, jusqu'au pied de cette tribune si, avec une insistance que personne, je crois, à la commission des Affaires extérieures, ne regrette, nous n'avions essayé d'arracher, lambeau par lambeau, les voiles de la diplomatie et de faire apparaître à la fin tous ces traités secrets que nous ignorions quand nous nous sommes rassemblés. Grâce à cet effort et à la pression de l'opinion publique qu'il a déterminée, nous avons appris, la France a appris que, depuis sept ans, elle était liée par des traités qu'elle ne connaissait pas, liée envers l'Angleterre, liée envers l'Espagne. Eh bien! je veux le dire très haut: c'est un régime que la Chambre et le pays ne peuvent plus accepter. (*Vifs applaudissements à droite, au centre, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*) Je ne crois pas du tout que ce soit le régime nécessaire de la diplomatie et qu'il faille absolument, pour bien conduire les affaires extérieures d'un peuple, les conduire dans l'obscurité. Cela est incompatible avec l'état des sociétés modernes, incompatible surtout avec ces grands mouvements de

la politique internationale qui ont une si grande gravité, parce qu'ils peuvent préparer, pour les peuples qu'ils entraînent, des guerres formidables. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)* Ces mouvements, il faut que les nations les comprennent, si l'on veut que, l'heure venue, elles soient résolues à en accepter virilement les effets. *(Nouveaux applaudissements.)*

Il faut que les idées qui les déterminent soient clairement visibles pour toute la nation et il est incroyable que le pays dont la diplomatie est, à l'heure présente, la plus secrète, soit justement celui qui se croit le plus constamment maître de ses destinées. *(Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)*

J'espère messieurs, que l'expérience pénible que nous venons de faire déterminera à cet égard un courant d'idées nouveau et que la France désormais verra clair dans sa politique extérieure.

Mais, en attendant, ces traités qui nous ont été révélés, ils existent, ils portent la signature de la France, il faut les respecter et

je me suis quelquefois étonné, pendant la période que nous venons de traverser, qu'on en parlât dans des milieux qui passent pour recevoir les inspirations officielles, avec quelque dédain et parfois quelque légèreté. *(Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême gauche.)*

Il faut les respecter, mais il faut aussi que nous cherchions, dans toute la mesure du possible, à les modifier sur quelques points, pour les adapter au régime créé par le protectorat. Cela est nécessaire pour tout le monde, pour l'Espagne comme pour nous, afin que le protectorat ne devienne pas un nid de conflits perpétuels, un piège tendu à toutes les bonnes volontés. Il faut négocier et vous vous en occupez, messieurs les ministres. Vous vous en occupez, j'ose dire : enfin ! *(Très bien ! très bien !)*

Eh bien ! que demandez-vous ? Qu'obtiendrez-vous ? Nous ne le savons pas et j'entends bien qu'à l'heure où nous sommes, vous ne pouvez pas nous le dire. Mais alors comment voulez-vous que nous discutions ?

Messieurs, vous avez dit ici, en fixant l'ordre du jour, que vous vouliez une discussion libre. Eh bien ! vous n'êtes pas libres de votre discussion. Non ! vous n'êtes pas libres ; qui voudrait, ici, dire à cette tribune une parole capable de gêner le négociateur de la France ? *(Très bien ! très bien !)* Ce n'est pas moi, assurément. Et, en cet état, comment pourrais-je, retenu par ce sentiment profond de mon devoir envers mon pays, comment pourrais-je voter pour ou contre un traité dont la clause principale est subordonnée à une négociation à peine commencée ! *(Applaudissements à droite, au centre et à l'extrême gauche.)*

Ah ! monsieur le président du Conseil, permettez ! Je vois votre geste d'étonnement. Oui, le protectorat marocain et les négociations espagnoles sont liés comme les deux termes d'une même proposition. Il est incroyable, laissez-moi vous le dire, que vous ayez eu, un seul moment, la pensée d'apporter devant la Chambre l'un sans l'autre.

Le temps ne vous a pas manqué : il y a quarante jours que l'accord de Berlin a été

signé, et il y en a à peine huit que les négociations de Madrid ont commencé.

Pourquoi ? Messieurs, il faut ici que j'achève toute ma pensée. Si je demande à la Chambre de surseoir à la discussion jusqu'à ce qu'elle soit éclairée sur les négociations congolaises et sur l'issue des négociations espagnoles, ce n'est pas seulement parce que je sens, avant de m'engager, le besoin de la vérité, c'est parce que je veux savoir où on nous mène, où on nous menait hier, où on nous mènera demain.

Dans ce long retard apporté à l'ouverture des négociations espagnoles, dans le ton qui, pendant trop longtemps, a prévalu dans certains organes officieux. (*Applaudissements.*)

M. Jaurès. — Très bien ! Ce matin encore !

M. le comte Albert de Mun. — ... dans la hâte qu'à cette époque, monsieur le président du Conseil, vous paraissiez témoigner de voir le traité voté ici sans délai, car ce n'est pas la faute de la commission des Affaires extérieures — je suis sûr d'être ici d'accord avec son président — ce n'est pas la faute de la

commission si la discussion a été retardée. Nous sommes prêts depuis longtemps...

M. Paul Deschanel, *président de la commission des Affaires extérieures.* — Nous avons pris l'heure des négociateurs, c'était notre devoir.

M. le comte de Mun. — ... Dans cette lenteur et dans cette hâte, je crains qu'il n'y ait une préméditation ; quelle orientation donniez-vous, il y a trois mois, à la politique extérieure de la France? Quelle orientation lui donnerez-vous demain? *(Très bien ! très bien ! à droite.)*

Dans quel esprit êtes-vous allés à Madrid? Est-ce un collaborateur ou un témoin inquiet que vous y avez rencontré?

Je ne dis rien de plus, monsieur le président du Conseil, parce que, je le répète, je ne veux pas prononcer un mot qui puisse gêner vos négociations. Mais tout le monde ici comprend ma pensée.

Messieurs, sir Edward Grey, dans son discours à la Chambre des Communes, a dit une parole qui a retenti très loin et très pro-

fondément sur les amitiés anciennes de l'Angleterre. La France n'a pas plus de raison que l'Angleterre d'oublier ses amitiés anciennes. *(Applaudissements.)* Ni l'une, ni l'autre, en l'état présent de l'Europe, n'ont d'amitiés de rechange. *(Applaudissements vifs et prolongés.)*

Je ne fais pas ici de politique de sentiment, quelles que puissent être mes sympathies personnelles. Je ne pense qu'à mon pays, à mon pays mutilé. *(Applaudissements.)*

Je ne fais pas des rêves lointains d'équilibre général, encore moins de paix universelle. Je regarde les faits, l'état présent de l'Europe.

A aucun moment, depuis quarante ans, il ne m'a paru, de l'Orient à l'Occident, plus troublé et plus menaçant. *(Mouvements.)*

En un tel état, désorienter la politique de la France, affaiblir ses amitiés anciennes, y mêler, pour obéir à je ne sais quelle conception, la chimère d'une amitié nouvelle, tomber ainsi dans le piège tendu par ceux qui soufflent des discordes intéressées, ce serait, à mes yeux, la plus dangereuse des folies.

(Vifs applaudissements à droite, au centre et sur plusieurs bancs à gauche.)

La Chambre n'a qu'un moyen, un seul, de s'en garantir, c'est de réserver son vote jusqu'au moment où elle verra clair dans sa politique extérieure, et elle n'y verra clair que quand elle connaîtra l'histoire des négociations congolaises et l'issue des négociations espagnoles.

Je la supplie d'y réfléchir. L'histoire la regarde, celle de demain, cachée dans l'obscurité du présent, celle d'hier debout dans le deuil du passé. *(Applaudissements vifs et prolongés.)* Et celle-là vous crie, avec des mots terribles, de quelle responsabilité se chargent les Assemblées quand, aux heures critiques, au lieu d'exiger toute la vérité, elles obéissent aux sommations d'un pouvoir aveuglé. *(Double salve d'applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre et à droite. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues*[1]*.)*

[1] La motion d'ajournement présentée par M. de Mun fut repoussée par 432 voix contre 85 et 49 abstentions.

LE RÉVEIL DU PAYS

I

LA CHUTE DU MINISTÈRE CAILLAUX[1]

Et la France? Où en est-elle, que devient-elle, au milieu de cette lamentable débâcle, dans cette ruée d'ambitions rivales, parmi ces apostrophes sanglantes, ces démentis irrités, ces responsabilités jetées au visage, ces portefeuilles de ministres, qui tombent comme des fruits pourris d'un arbre secoué par le vent?

Depuis trente ans, j'ai vu bien des crises de gouvernement; aucune n'eut la gravité de celle qui s'est ouverte hier. Celles-là naissaient, se dénouaient dans la politique intérieure. Celle-ci éclate, comme un signal

[1] 12 janvier 1912.

d'alarme, au cœur de la politique étrangère. Pour la première fois, une affaire diplomatique, où se joue peut-être le destin du pays, entraîne, comme dans un gouffre, les chefs du pouvoir.

Voilà le fait, terrible et angoissant. Que pèsent ici les disputes de tous ces hommes d'État, de la veille ou du jour, tous, par leur imprévoyance ou leur témérité, par leurs actes publics ou leurs secrètes entreprises, tous, à des degrés divers, également responsables de la situation faite à la France?

Car il faut parler net. Quand on aura prouvé, étalé au grand jour, toute la misère de notre diplomatie, et les conventions avortées, et les négociations occultes, et les missions de financiers, que restera-t-il? Des haines avivées, des rancunes perpétuées, des vengeances espérées. Et puis? De sanctions, point. Les évadés du ministère d'hier, étouffés dans un couloir, comme dans une révolte de sérail, iront grossir la cohorte des personnages consulaires, augures de la République. Et, pour eux, tout sera dit.

*
* *

Mais la France? Que va-t-on faire d'elle? Que va-t-on faire pour elle? Il faut bien qu'on s'en rende compte au Parlement, chez les ministres, et jusqu'à l'Elysée : aucune autre question, à l'heure présente, n'occupe l'opinion ; celle-là seule la passionne.

Depuis six mois, il s'est fait un changement dans ce pays, un changement profond, dont il a conscience. Pendant un quart de siècle, endormi par ses gouvernants, il avait cessé de croire à la guerre. Tant de fois il avait dû courber la tête, depuis l'affaire Schnæbelé, jusqu'au jour de Tanger, qu'il avait pris l'habitude de cette humilité. Partout, on disait couramment, les uns résignés, les autres satisfaits, qu'il n'y aurait plus de guerre, et, sur la terre molle du découragement, l'antimilitarisme germait, comme les plantes empoisonnées dans la fange des marais.

Tout à coup, ce fut un brusque réveil. Le coup d'Agadir avait frappé, comme la baguette

magique, le cœur de la France engourdie. En un moment, elle fut debout; ses fils, ranimés, se regardèrent dans les yeux, et reconnurent le visage ancestral. Il y eut un cri, qui courut comme un choc électrique : « En voilà assez! »

Vous souvenez-vous? Cet été, au milieu de l'angoisse qui nous étreignait, quelle joie soudaine, et, chez nous autres, les vieux, quel orgueil rajeuni! Et vous devinez bien ce que je pense, au fond du cœur : vous le pensez aussi. Jamais heure ne fut plus propice! La brutalité germanique avait mis tout le monde à nos côtés! La nation était prête! Au lieu de cela... Ah! il faut enfermer cette douleur.

*
* *

Il faut l'enfermer, mais il faut en garder la mémoire. Le charme funeste est rompu. La guerre, impossible hier, est là, qui nous guette. Est-ce que ce pays va se rendormir? Est-ce que ses maîtres, quels qu'ils soient demain, vont encore essayer de l'anesthésier?

Cela ne se peut pas. Le premier devoir des bons citoyens est de le tenir éveillé.

Pour cela, il faut lui dire la vérité. Et la vérité est double. Le péril d'hier demeure tout entier. Voilà la première chose qu'il doit savoir et regarder en face. Je ne jette point ici de vaines alarmes. Je vois et j'entends, et c'est assez. Je vois que, derrière le Rhin, on travaille, sans trêve, sans défaillance, avec cette vigueur que donnent à l'action l'unité de direction, la permanence des volontés. Je vois que les lignes de transport se multiplient vers la frontière de la Belgique et du Luxembourg, que les dirigeables, que les flottes d'aéroplanes se construisent avec une activité fiévreuse, que, demain, ils auront partout leurs ports d'attache organisés; je vois que, derrière les canons, se massent les caissons automobiles, prêts au ravitaillement. Je lis les journaux allemands : j'y vois chaque jour grossir et s'accumuler l'orage, ici en menaces déguisées, là en provocations violentes. Demain, les électeurs du Reichstag vont jeter dans la balance un poids encore

inconnu. Qui peut répondre qu'elles ne feront pas, pour la couronne des Hohenzollern, d'un appel à la guerre, une nécessité de vie? Et puis, il n'y a pas que l'Allemagne. Il y a l'Europe, tout entière traversée du frémissement avant-coureur des grands événements. Voilà ce qui nous menace, pendant qu'on ose nous parler d'une entente pacifique avec une Allemagne réconciliée.

*
* *

En face de ce péril, où en sommes-nous? C'est la terrible question qui se pose devant le pays. Eh bien! pas plus qu'un vain cri d'alarme, je ne veux jeter ici une parole découragée. Mais, à certaines heures, il faut avoir le courage de dire tout haut ce que murmurent tout bas ceux qui aiment la patrie, d'un amour fervent et désintéressé.

Il y a une contradiction douloureuse entre son état d'âme et celui des politiciens qui la gouvernent, entre la virile résolution qui, désormais, persiste dans les cœurs, lassés des

humiliations, et les moyens d'action que met à son service une organisation gouvernementale instable, anarchique, mobile en ses vues, incertaine en ses desseins.

Ces moyens d'action, c'est la préparation militaire et la préparation diplomatique. Ceux-là le savent, qui ont traversé les sombres jours de 1870. Notre préparation militaire est insuffisante, notre préparation diplomatique est compromise. Voilà la seconde part de la vérité.

La préparation militaire est insuffisante, pourquoi? Est-ce à cause de la valeur morale des soldats, de la valeur professionnelle des officiers? Assurément non. Les témoignages de tous les hommes du métier sont unanimes, ceux des nôtres, comme ceux des adversaires. Est-ce à cause de l'inégalité du nombre, de la loi de deux ans, de la pénurie des contingents et des réserves, triste fruit des mœurs avilies qui conduisent une race au suicide? Non, pas même cela, au moins pour le premier choc. Ce n'est pas non plus à cause de l'armement, à cause de la pratique du métier. Rien de

tout cela ne suffirait à justifier l'appel que j'adresse ici à la clairvoyance nationale.

Ce qui manque, c'est, à la fois, l'organisation du commandement, et ce que je puis appeler le « machinisme » de la guerre, l'ensemble de tous les moyens matériels qui doivent assurer la prompte, exacte et méthodique arrivée des troupes, du matériel et des munitions sur le front de bataille. L'organisation du commandement fait défaut, parce qu'elle est atrophiée par les défiances politiques, par la jalouse suspicion du pouvoir civil. Le « machinisme » est incomplet, parce que l'absence de suite et d'unité dans les vues, de concert dans l'exécution, le retarde et le paralyse. Voilà pour la préparation militaire.

La préparation diplomatique, je ne sais plus où elle en est. Mais tout me fait trembler, la politique allemande qui, savamment, depuis six mois, travaille à nous brouiller avec l'Espagne, et par elle avec l'Angleterre; la politique française, flottante, traversée de courants obscurs, prête, à certaines heures, à tomber dans tous les pièges tendus par la

main germanique ; enfin l'état présent des négociations de Madrid dont l'inquiétante stagnation témoigne trop bien du succès des plans dressés, pour nous isoler, comme il y a quarante ans.

* * *

Telle est, pendant que s'agitent, dans les conciliabules politiques, les conflits d'ambition, mon angoissante préoccupation. A l'heure critique où nous sommes, critique au delà de ce qui se peut exprimer, je le sais à n'en pouvoir douter, une seule chose importe, un seul souci s'impose : donner, à ce pays généreux, les moyens de soutenir son courage, et, pour cela, confier la défense et la diplomatie nationales à des hommes conscients du péril, exclusivement occupés de leur devoir et de leur responsabilité, assurés de pouvoir, hors des intrigues politiques, remplir jusqu'au bout leur tâche patriotique. Tout le reste est vain, sans intérêt, sans portée.

Je n'ai point d'autorité dans les conseils du pays, et je ne le dis pas sans amertume,

convaincu, comme je le suis, des obligations qu'impose le salut public. Mais la nation, elle a le droit d'être écoutée, le moyen de se faire entendre. C'est à elle que j'ose parler, enhardi, dans cette œuvre audacieuse, par les témoignages qui me sont venus, de toutes les parties de la France, quand, il y a un mois, j'ai jeté de la tribune le cri de la conscience publique.

La France ne veut pas périr, elle ne veut pas être livrée, elle ne veut plus être humiliée. Cet été, elle a connu sa force; un moment, elle a galvanisé les députés. Qu'elle dise, par toutes les voix qu'elle peut inspirer, ce qu'elle exige aujourd'hui! Qu'elle éveille, dans l'âme de ses gouvernants, la terreur des responsabilités prochaines?

Ma plume et ma parole sont à son service. Je suis résolu à poursuivre la campagne que j'ouvre aujourd'hui.

II

LE MINISTÈRE POINCARÉ

Je ne dirai rien de la séance de mardi dernier. Une fois de plus, le désaccord entre le Parlement et la nation s'y est accusé. A l'heure où, dans toute la France, le salut national commande l'union des cœurs et des volontés, l'esprit de parti devait naturellement chercher son refuge entre les murs où s'enferment ceux qui en vivent. Tant que leur ignorance du sentiment public se manifestera par des mots et par des gestes, l'opinion, de plus en plus blasée sur leur stérile agitation, demeurera indifférente. Elle les jugera impitoyablement si, obstinés à leur œuvre de discorde, ils

essayent, par leurs actes, sous prétexte de défense laïque et d'étiquette de groupe, de perpétuer la persécution religieuse et la proscription des citoyens indépendants.

M. le président du Conseil, aux premiers mots de la déclaration ministérielle, a invoqué, dans un noble langage, l'exemple du pays, « qui sait, aux heures difficiles, s'élever sans peine à la claire compréhension de l'intérêt public ». Je ne veux retenir que cette parole. Elle exprime, avec la précision coutumière à mon éminent confrère, la situation présente et les devoirs qu'elle impose à ceux qui ont accepté la lourde charge du pouvoir.

*
* *

Oui, cela est vrai. D'un clair regard, d'un élan du cœur, d'un mouvement instinctif de son intelligence, le peuple de France a compris l'intérêt public. Il a compris qu'à côté de lui, un autre peuple, fier de sa force militaire, orgueilleux des victoires dont il porte, lui, dans sa chair, la trace ineffaçable, façonné

par la discipline, impatient de répandre hors des bornes qui l'enferment, sur les terres fécondes qu'il convoite, la surabondance de sa vie, il a compris que ce peuple, poussé par un implacable destin, se dressait contre lui, dans un défi chaque jour plus menaçant. Éveillé du long sommeil où l'endormirent si longtemps les calculs d'une politique égoïste, il a écouté et il a entendu, il a regardé et il a vu. Il a entendu les provocations violentes et les avertissements audacieux. Il a vu, de l'autre côté de la frontière, les préparatifs grandissants, et, sur son propre sol, l'envahissement pacifique préludant à l'invasion guerrière. Et il s'est souvenu. Il s'est souvenu des jours que ses anciens ont traversés, et de cette année lointaine, dont on parle encore à la veillée, qui paya de tant de larmes les incuries et les illusions de ceux qui, jadis, marchaient à sa tête. Alors, tout le passé est monté, comme un flot, de son cœur à sa pensée, et la défaite invengée, demeurée sur lui comme un stigmate, et la blessure de son flanc, que rien n'a pu fermer, ni le temps, ni

les pansements anesthésiques, et, d'un coup, toutes les humiliations que, depuis vingt-cinq ans, lui infligea la peur de la guerre.

Il a compris que c'était assez, et qu'il fallait réagir enfin contre les menaces et contre l'indolence. Il a compris que c'était « l'intérêt public », son intérêt vital, et que le condamner à tout jamais, pour ne pas accepter la souffrance d'une guerre nécessaire, à subir la souffrance moins cruelle, mais plus meurtrière, d'une constante humilité, c'était le faire périr lentement en lui donnant une vie trompeuse et précaire.

Propter vitam, vivendi perdere causas.

*
* *

Voilà la leçon du pays. C'est celle qui s'impose aux ministres du 15 janvier. Cent quarante députés se sont abstenus, au vote sur l'ordre du jour. Pourquoi ? Parce que cet ordre du jour était, à la fois, une manifestation nationale et une injonction de parti. Quelle force, quelle autorité prendrait, d'un

seul coup, non dans les Chambres peut-être, mais dans les cœurs français, un gouvernement qui, hautement, répudierait l'injonction, et s'associerait à la manifestation, comme à la seule expression de l'intérêt public ?

Mon premier article m'a valu des multitudes de lettres. Quelques-unes m'appellent sur le terrain politique. Je ne m'y laisserai pas attirer. L'heure est trop poignante. C'est quelque chose comme celle d'il y a quarante et un ans, quand la patrie rassembla tous ses fils, sans distinction de croyances ou d'opinions, sans souci des mains qui tenaient le drapeau. Toutes les lettres qui m'arrivent débordent du même élan. On y sent battre le cœur de la nation, ardent et généreux, qui renaît à la vie, et qui ne veut plus se laisser étouffer par l'air pesant des capitulations.

*
* *

Ah ! il est vrai, j'en sais qui disent : « Vous exagérez ! le péril n'est pas si grand, ni la menace si proche ! Quand l'accord franco-allemand sera voté au Sénat, quand la négo-

ciation espagnole sera menée à bonne fin, le calme reviendra, et, avec lui, la détente pacifique. » Je n'en crois rien. Ce n'est pas de nous que dépend l'avenir. Il y a quelques jours, un ami particulier de Guillaume II, lord Lonsdale, avait rapporté publiquement un propos de l'empereur : « Je ferai tout pour éviter la guerre. » La presse allemande aussitôt a protesté : « Le plus grand malheur qui puisse arriver à la nation est d'avoir un empereur qui, par-dessus tout, aime la paix et craigne la guerre. Que le peuple ne se laisse pas prendre à ces pièges trop grossiers. Préparons nos armements, c'est la réponse à faire à ces sournoises manifestations. » Huit jours plus tôt, dans un autre journal allemand, un membre du Reichstag écrivait : « C'est au cœur de la France que nous irons dicter nos conditions à l'Angleterre. »

*
* *

Est-ce assez clair ? et lorsque, demain, les élections complémentaires auront fait déferler

sur le Parlement d'Empire la vague rouge qui, déjà, roule avec fracas, lorsque éclatera, dans toute sa violence, le conflit profond de la démocratie germanique et des féodaux prussiens, comment ne pas prévoir que l'heure sera proche où les nécessités dynastiques se confondront avec les rivalités commerciales pour montrer, dans la guerre, le seul moyen de soutenir comme elle fut fondée, par le fer et par le feu, l'hégémonie de la Prusse ?

Est-ce que les signes avant-coureurs de la tempête ne grondent pas dans l'Europe entière ? Est-ce que le feu qui brûle dans la Tripolitaine ne jette pas ses étincelles sur les bords de l'Adriatique ? Est-ce que l'Orient n'est pas rempli du tumulte guerrier, et, déjà, par instants, du bruit, à grand'peine étouffé, des combats d'avant-garde ? Et pense-t-on que l'incendie, une fois allumé, épargnera nos frontières ?

A nos portes, et de la manière la plus grave, la plus inquiétante pour nous, s'agite, comme si l'heure allait sonner, la question des neutralités. Hier, le *Journal de Bruxelles* écrivait : « La neutralité qui nous a été imposée

en 1830 ne répond plus à aucune des nécessités de l'heure présente; elle est caduque... Le libre et logique exercice de la souveraineté belge exigerait bien plutôt qu'au lieu d'être tenue à l'accomplissement de devoirs internationaux qui pourraient aller manifestement contre ses intérêts les plus nets, la Belgique pût, en cas de conflit, choisir comme alliée la puissance en laquelle elle aurait le plus de confiance, et qui lui paraîtrait le mieux à même de protéger sa nationalité et l'intégrité de ses possessions coloniales. » Rapprochez cela de la nouvelle, lancée depuis deux jours par la presse allemande, et annonçant l'intention de Guillaume II d'assister aux manœuvres de l'armée suisse. Que faut-il de plus pour ouvrir tous les yeux?

***

Lord Rosebery, recteur de l'Université de Glascow, parlant, il y a cinq jours, à l'ouverture du quartier général du corps d'entraînement des officiers, disait, en cette forme pratique qui convient aux esprits anglais :

« Est-ce qu'un marchand ou un financier, sachant qu'il doit être un jour ou l'autre dans l'obligation d'acquitter de lourdes dettes, serait assez insouciant pour ne pas prévoir les moyens d'y faire face ? »

Nous n'avons pas de dettes à payer, mais un patrimoine à conserver. Sachant qu'il est menacé, comment serions-nous assez insouciants pour ne pas prendre les moyens de le défendre? Mon éminent confrère, M. Hanotaux, se plaignait, hier, du sentiment trop répandu, dans le pays, « que la suite des événements doit nous porter fatalement à la guerre ». Ce n'est pas la vigilance du pays, heureusement éveillée, qui nous conduira à la guerre. Ce serait bien plutôt son retour aux illusions pacifistes.

Que la diplomatie s'efforce de la conjurer, je le veux, pourvu que ce soit sans rien sacrifier de l'honneur national, pourvu que ce soit, surtout, en fortifiant les amitiés fécondes, non en poursuivant des rapprochements stériles. Mais, ce que je ne veux pas, c'est que nous l'attendions, inertes, pour la subir, humiliés.

III

L'UNION NÉCESSAIRE

Je ne sais pas si M. Raymond Poincaré s'est rendu un compte exact du très douloureux, très lointain retentissement qu'a eu, dans les âmes, la parole imprévue échappée, devant la commission du suffrage universel, à son impatience. Nul, parmi mes lecteurs, ne croira que je cède, envers mon éminent confrère, au moindre sentiment d'hostilité. Dès le premier jour où il parut à la tribune, j'ai ici même exprimé ma sympathie très sincère pour le ministre qui venait, avec une ferme modération, de soutenir éloquemment la dignité nationale.

Depuis, je n'ai cessé d'exhorter les bons Français à s'unir, hors des discordes politiques, pour aider dans leur tâche ceux qui, à cette heure critique, ont la lourde charge du pouvoir. Je reste dans les mêmes sentiments, et ce sont, je le crois, ceux du pays tout entier. Un souffle généreux a passé sur la France. Instruite par l'alerte encore si proche, émue de la menace toujours suspendue, elle s'est comme repliée sur elle-même, pour l'effort, peut-être bientôt nécessaire. Combien, en cet état, paraissent pauvres et sans portée les luttes des coteries politiques, quel son, grêle et faussé, rendent au dehors les disputes misérables, où, dans les bas calculs de l'intérêt électoral, une idée, qui parut d'abord inspirée par le seul souci d'une loyale équité, traîne ses derniers lambeaux! Il faut, pour le savoir, vivre par la pensée, par le contact perpétuel des esprits et des cœurs, avec la foule des braves gens, simplement occupés de servir la patrie. Ici et là, on ne parle plus la même langue.

*
* *

C'est le mal du régime. Maurice Barrès le montrait hier, avec sa coutumière pénétration, dans la lettre émouvante qu'il adressait à Pierre Loti, après la visite où il présenta au sous-secrétaire d'État de l'Intérieur la délégation de médecins, d'industriels et d'ouvriers, venus pour le solliciter en faveur des petites « sœurs hirondelles », gardes-malades des pauvres. Il disait : « Le ministre raisonne sans détourner ses yeux un seul instant du Palais-Bourbon et des parlementaires, tandis que nous pensons à Puteaux, à Levallois, à Saint-Étienne, aux faubourgs de Lyon, à tous ces pays d'effort, de maladie, de misère, où les petites sœurs accomplissent leur apostolat magnifique. »

Voilà bien le fonds de notre infirmité, et la raison vraie du désaccord qui s'accuse, chaque jour davantage, entre la nation et ses représentants, ou les comités qui les lui imposent. Je crains que M. Raymond Poincaré n'ait subi le pernicieux effet de l'air ambiant.

C'est déjà une étrange conception de cette souveraineté nationale, dont il est entendu que le Parlement est l'expression organique, que la prétention d'enfermer le pouvoir législatif dans les limites arbitraires d'un groupe de politiciens. Lorsqu'il s'agit d'une loi électorale qui deviendra, demain, pour tous les partis, pour toutes les opinions, la règle et la garantie commune, la prétention est plus choquante encore.

Que sont donc ces deux cent quarante, sans lesquels un Gouvernement ne saurait vivre, ni une loi paraître valide, sinon les restes, épargnés par l'orage, de l'oligarchie dont, il y a deux ans, la nation, dans un sursaut, tenta de se délivrer, naufragés qui demeurent accrochés au pouvoir, comme aux flancs du canot de sauvetage? Ainsi, par le décret des deux tiers, les Conventionnels de l'an III prétendirent imposer à la France épuisée la perpétuité de leur tyrannie.

*
* *

Que M. Poincaré, au lieu de chercher dans la puissance de l'opinion, le point d'appui de la réforme électorale, se croie obligé de lier sa volonté à celle d'une faction en révolte contre elle, cela est, pour tous ceux qui voudraient arracher le pays au despotisme de la coterie radicale, un sujet de tristesse et de déception. Comment cet esprit si clair peut-il se laisser, à ce point, obscurcir par les nuées de la politique ? Comment cette « raison armée » peut-elle se laisser si facilement désarmer par les sophismes de la passion ? Barrès l'a très bien expliqué. C'est que, par la force même du régime, où la responsabilité s'enferme dans l'hémicycle parlementaire, le président du Conseil, comme le sous-secrétaire d'État de l'Intérieur, regarde vers le Palais-Bourbon, au lieu de regarder vers le pays.

Affranchi de cette servitude, eût-il jamais, en un lieu d'où les mots et les gestes sont aussitôt répétés au dehors, lui qui, rentré

dans son cabinet du quai d'Orsay, parle, non plus au nom d'un parti, mais au nom de la France, eût-il jamais, par l'évocation de nos mortelles discordes, blessé les cœurs de tant d'hommes dévoués sans réserve à la patrie?

« Il y a entre nous toute la question religieuse! » Cette parole tranchante, qui repousse les concours spontanés, pour invoquer les appuis intéressés, prend, dans la bouche d'un chef de cabinet, et de la place où elle fut prononcée, une signification toute autre que celle d'une vue personnelle sur la politique du pays. C'est presque un programme de gouvernement. J'ose dire qu'aucun ne pouvait être, pour ceux même qui ne partagent pas ma foi, plus attristant et plus déconcertant.

C'est un très grand mal pour un pays, quand l'unité n'existe plus entre ses fils sur une question aussi grave, aussi fondamentale, que celle de la croyance religieuse. Mais ce mal, source de tant d'autres, le met bientôt en péril de mort, quand, au lieu de s'apaiser dans la liberté, il s'exaspère dans la lutte.

Nous avons fait cette dure et trop longue expérience : nous en portons le poids douloureux. M. Poincaré veut-il donc en revendiquer le triste héritage? Il a parlé, pour expliquer son mot sur la question religieuse, des oppositions qu'il avait rencontrées sur le terrain électoral. Est-ce donc avec de telles rancunes qu'il entend diriger la politique de ce pays?

*
* *

Je ne veux pas le croire. J'ose lui demander d'élever ses regards au-dessus de l'horizon borné des médiocres débats où s'agitent les querelles de parti, au-dessus même de cette question électorale qui met aux prises tant et de si mesquines rivalités, et quand, échappant à l'atmosphère déprimante du Parlement, délivré de l'obsession des groupes et de leurs sommations, il peut enfin, librement, songer à sa responsabilité historique, je lui demande de tourner sa méditation vers l'état du pays et vers celui du monde.

Dans cette nation secouée par les tempêtes

intérieures, morcelée depuis tant d'années par la guerre religieuse, il entendra battre, au fond des cœurs, le sang intarissable de la vie nationale. Il verra des hommes, dans tous les rangs, dans toutes les conditions, qui ont souffert cruellement du désastre où périrent les institutions religieuses, élevées, soutenues par leurs mains, chères à leurs âmes, des hommes qui, pour rester fidèles à leur foi, ont tout perdu, fonction, avenir, fortune, qui, chaque jour, dans ce dénuement, entendent outrager officiellement leurs convictions les plus intimes, et jusqu'au signe sacré de leur croyance, des hommes, enfin, qui pleurent, pour leur pays, pour la formation de son peuple, l'éducation chrétienne, et qui, pour sa grandeur, pour son prestige, voudraient renouer ses liens séculaires avec l'Église catholique. La question religieuse, c'est cela : elle est faite de nos douleurs.

Mais ces hommes sont des Français fidèles, des citoyens sans reproche, des soldats sans peur. Les leçons, les exemples qu'il donnent à leurs fils sont des leçons, des exemples de

dévouement. Partout où l'armée de la France est en marche, ils sont au premier rang et ils meurent en héros. Dans l'obscurité du labeur quotidien, officiers ou fonctionnaires, ils servent sans défaillance. Quand l'ennemi fait un geste de menace, malgré la meurtrissure de leurs cœurs, ils accourent autour du drapeau, petits et grands, jeunes ou vieux, sans regarder en quelles mains il est porté, prêts au devoir et au sacrifice. Ainsi les vit-on, cet été, ainsi les voit-on, depuis ces heures d'angoisse, dans l'attente du lendemain.

*
* *

Cependant, entre ces hommes et lui, M. Raymond Poincaré dresse la « question religieuse » comme une infranchissable barrière. Qui expliquera cet égarement ? A l'heure où le sourd grondement des orages prochains roule d'un bout à l'autre du monde, quand peut-être demain la France aura besoin de tous ses enfants, que, d'un geste maternel, avertie par un secret instinct, elle s'efforce de

rassembler, comment un chef de gouvernement, d'un gouvernement qui aspire au titre glorieux de gouvernement national, comment a-t-il pu, de ses propres mains, relever tout à coup la funeste image de la discorde?

Oui, la question religieuse sépare nos âmes. Ce n'est que trop vrai. Mais, dans ce déchirement douloureux, où tant de cœurs ont saigné, quelque chose reste debout, qui les unit malgré tout, quelque chose de sacré qu'il n'est pas permis de livrer aux disputes et aux passions. Il reste la France! C'est à elle qu'il faut penser. C'est d'elle qu'il faut parler.

IV

L'IDÉE[1]

Un ingénieux auteur vient, paraît-il, de publier des pensées choisies de Napoléon. Les journaux en ont donné des extraits, où j'ai noté, au passage, celle que voici : « Marchez à la tête des idées de votre temps, elles vous suivent et vous soutiennent. Marchez à leur suite, elles vous entraînent. Marchez contre elles, elles vous renversent. » Formule de conducteur d'hommes, qui sait la puissance de l'Idée. J'en propose la méditation à ceux qui gardent nos destins.

Une idée s'est réveillée dans notre pays, qu'on croyait endormie, et qui n'était qu'as-

---

[1] 1er mars 1912.

soupie, c'est la fierté nationale. J'en fais chaque jour l'émouvante expérience. Quelle révélation de l'âme contemporaine, s'il m'était permis de publier ici les lettres que je reçois, en foule, d'hommes de tous les âges et de toutes les conditions, soldats d'hier et soldats d'aujourd'hui, travailleurs et bourgeois, jeunes gens en qui bouillonne le sang français, vétérans qui le sentent encore frémir dans leurs veines, lettres de femmes aussi, épouses et mères héroïques, pareilles à celles de Sparte, grandies, auréolées par le christianisme.

*
* *

Parce qu'un jour j'ai pu, de la plus noble des tribunes, glorifier le métier des armes et l'abnégation des soldats[1], combien m'écrivent avec des mots qui font pleurer! Écoutez celui-ci : « Cette idée de sacrifice, c'est l'aliment de notre vie militaire. Comme un phare dans la tempête, elle éclaire notre route et

[1] Dans un discours prononcé à l'Académie française, le 18 janvier 1912.

maintient notre espoir. Nous en pénétrons les âmes de nos petits soldats, et ils nous comprennent, ils sont prêts au sacrifice. Un de mes anciens sous-officiers m'écrit hier : Je sais qu'il y a au régiment beaucoup de petits soldats qui sauraient mourir pour la France, comme ces deux dont vous nous avez conté la belle histoire, comme eux et aussi bien qu'eux. »

Et ils sont légion ! et c'est l'Idée qui leur souffle sa puissance, l'Idée que nous avons vue, avec des larmes, devant le faux éclat du mirage pacifiste, s'effacer dans les cœurs, et qui, brusquement, s'est rallumée au choc de l'étincelle allemande.

Eh bien ! je dis aux chefs du Gouvernement français : « Prenez garde à l'Idée ! Marchez avec elle, elle vous soutiendra dans la tâche, auguste et rude, que les événements vous ont imposée. Ne vous laissez pas, en hésitant, traîner à sa remorque, elle s'exalterait sans mesure et compromettrait votre œuvre. N'essayez pas de marcher contre elle ! Si vous parveniez à la briser, ce n'est pas vous seuls

qu'elle renverserait, c'est la France qui succomberait avec elle. »

*
* *

Oh ! je sais bien aussi, parmi les ferventes sympathies, écouter les reproches et les doutes. Pourquoi ce spectre de la guerre fatale, sans cesse ramené sous nos yeux ? Pourquoi ces articles passionnés qui paraissent l'appeler, à force de la prévoir ?

Je dirai toute ma pensée, avec une rude franchise. Je ne veux, ici, rien encourager qui ressemble à une provocation ; je ne propose ni clameurs irréfléchies, ni manifestations bruyantes. Je sais trop ce qu'il en coûte de crier : « A Berlin ! » dans l'accès d'une folle témérité. Et puis, je l'écris avec le cruel sentiment de la dure vérité, je sais aussi trop bien ce qu'il en coûte d'avoir, pendant quarante ans, subi le joug de la paix humiliée, tandis que, dans ce coupable abandon, l'esprit matérialiste empoisonnait la nation de ses funestes suggestions. Nous portons, à cette heure, la lourde peine de cette longue défaillance.

*
* *

Dans ce discours du Trône, de Guillaume II, qui fut, au milieu des bruits de guerre, la tranquille affirmation de la force germanique, une parole m'est entrée au cœur comme un coup d'épée. « Confiant dans l'aide de Dieu et dans la saine vigueur de mon peuple ! » Entendez-vous, vous qui avez répudié le vieux recours à Dieu protecteur de la France, au lieu de l'invoquer, dans les revers, comme la suprême espérance, ainsi qu'après la défaite on relève le drapeau vaincu ? Entendez-vous, vous qui avez détruit la morale divine, où la sève nationale trouvait sa force et sa préservation, pour lui substituer la morale utilitaire, mortelle excuse des unions stériles ? Entendez-vous cette leçon qui sonne comme un glas ? J'ai connu quelque chose de pareil, quand, derrière les fifres aigus, j'ai vu, sur la place de Metz, défiler les casques victorieux, portant, écrit au front des soldats, le témoignage de leurs croyances et de leur vertu militaire : *Mitt Gott für König und Vaterland.*

Voici, sur ma table, un livre dont l'auteur ignoré abrite sous le nom de *Cyrnos* de douloureuses et viriles paroles. Le titre seul pose une angoissante question : « La France restera-t-elle une puissance de premier ordre ? » Oui, c'est bien le doute qui serre le cœur. L'abaissement de la natalité française, désastreux effet des mœurs démoralisées, descendues peu à peu des rangs les plus élevés de la nation jusqu'à l'âme populaire, est, pour notre pays, plus menaçante que les canons allemands.

C'est notre grande faiblesse. Il faut la connaître, non pour courber, sous son poids, des fronts résignés, mais pour lutter contre elle, en grandissant nos âmes à la hauteur du péril. En un tel état, la provocation serait folle, la résignation serait criminelle. Car la résignation des peuples, c'est, pour eux, le commencement de la mort.

*
* *

Est-ce donc ainsi que se pose le dilemme inflexible? Oui, j'en ai la ferme conviction. La France demeure une force redoutable et une proie désirable. Son armée, malgré la menace qui pèse sur son recrutement, malgré les efforts impies qui voudraient corrompre son esprit, malgré les blessures, encore saignantes, dont la politique a meurtri sa tête, garde et accroît chaque jour sa robuste vigueur. En 1870, nous avons touché la victoire; ce n'est pas elle qui nous a trahis. Nous sommes aujourd'hui, par la préparation du commandement, par l'instruction des officiers et des soldats, par l'armement et par le nombre, plus forts qu'il y a quarante ans. Dans le pays, l'idée nationale, réveillée, ne se rendormira plus. Un peuple d'où s'élèvent les voix dont j'ai, au premier mot de cet article, répété l'écho superbe, est un peuple qui ne veut pas, qui ne doit pas mourir.

Voilà notre force. Mais Dieu a donné en garde à ce peuple une terre privilégiée. Voilà

la proie. Toutes les invocations du monde aux divinités de la paix, du commerce, de la philosophie et de la science ne changeront rien à cela. La loi de l'histoire pousse les peuples surabondants, dont le sol ne satisfait pas les besoins croissants, vers les plaines fécondes qu'ils voient à portée de leurs bras. Le geste de Bonaparte, montrant à ses soldats les champs de la Lombardie, se répète au delà du Rhin, dans les écoles et dans les universités. Et on sait, en Prusse, comment, le moment venu, se justifient aux yeux du monde, par l'apparence d'une provocation, les guerres préméditées.

Il faut écouter M. Maximilien Harden. C'est, dit-on, un écrivain d'avant-garde, qui n'exprime pas l'opinion moyenne de la nation allemande. Il se peut. Mais les avant-gardes annoncent les armées. Combien d'avertissements, ainsi désavoués, frappaient en 1869 nos oreilles inattentives! M. Harden écrivait, naguère, dans la *Zukunft :* « Les Français doivent apprendre ce que nous voulons. Nous ne voulons pas de ce qui pourrait con-

cilier ou apaiser. Nous voulons aller de l'avant, et nous ne le pourrons que si nous terrassons la France de nouveau, ou si nous arrivons à la lier au moyen d'une sûre et solide alliance. »

Je dis qu'il faut bénir ces polémistes sincères et les écouter. Terrasser la France, voilà pour les pacifistes. La lier par une solide alliance, voilà pour les *accordistes*.

*
* *

Hier, les pacifistes ont banqueté. On a lu une lettre douloureuse de M. Frédéric Passy : « Une nation amie, écrivait-il, celle qui, il y a deux ans, nous faisait dire qu'aucune puissance, grâce à l'opinion que nous avions formée, ne pouvait plus se permettre de déchaîner les hostilités, a engagé la guerre, en se refusant à toute négociation. »

C'était la veille du bombardement de Beyrouth. Un digne Ottoman était assis au banquet. Le représentant de l'Italie était sans doute, à la même heure, sur la place de

Monte Citorio, acclamant la guerre contre le Turc. L'ironie des faits nous offre ces spectacles instructifs : à Paris, le banquet pacifiste ; à Rome, le peuple et l'assemblée, S. P. Q. R., saluant, dans un même délire, la terre de Lybie comme le symbole des gloires antiques rajeunies.

L'orgueil national gronde ainsi partout à nos portes. Je demande que le nôtre tienne sa partie dans ce « concert européen ».

*
* *

Pour l'instant, c'est le seul dont j'entende les accents, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'aux bouches du Danube. Mon éminent confrère Hanotaux attend de lui d'autres et de plus pacifiques accords. J'ai lu, avec le respect que méritent ses conseils, le nouvel article qu'il vient de donner à la *Revue hebdomadaire*, sur les rapports de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Il ne m'a pas converti à la politique des ententes européennes.

J'ai défendu avec chaleur l'alliance anglaise au temps où je la voyais menacée par d'imprudentes paroles, dont le trop durable souvenir a peut-être favorisé l'évolution, que la visite de lord Haldane a paru indiquer.

Je n'ai pas changé d'opinion. J'espère, cependant, ne pas être de ces *illusionnistes* que M. Hanotaux veut désabuser. Je ne m'exagère pas la portée de l'entente cordiale; je crois qu'elle va plus loin que ne le pense M. Hanotaux, et que tout l'effort de notre diplomatie doit tendre à l'élargir. Par-dessus tout, je crois que ce serait la plus dangereuse des manœuvres de désorienter, une fois de plus, la politique extérieure de la France, à l'heure critique que traverse son histoire.

Ceci dit, je pense, comme M. Hanotaux, qu'il faut surtout compter sur nous-mêmes, et c'est pourquoi je demande aux hommes qui nous gouvernent de marcher avec l'Idée.

LES

AVERTISSEMENTS SUPRÈMES

I

L'AFFAIRE DU *CARTHAGE* ET DU *MANOUBA*[1]

Je ne veux rien dire qui puisse aggraver la situation créée par l'acte, au moins téméraire, que le gouvernement Italien vient d'accomplir contre nous. En de tels moments, quand surgissent des incidents qui peuvent avoir d'incalculables conséquences, il faut parler avec prudence. J'espère n'en pas manquer en exprimant, cependant, le sentiment unanime de tous les Français. Je dis unanime ; j'ai parcouru tous les journaux : il n'y en a pas un seul où l'indignation publique ne trouve un écho plus ou moins véhément. L'*Humanité* elle-même, en des termes violents, proteste

---

[1] 22 janvier 1912.

contre un procédé qui « soulève la réprobation de toute l'opinion civilisée ».

Déjà la capture du *Carthage* était un attentat certain contre le droit des gens, tel qu'il est défini par les conventions internationales.

Je sais très bien que le code maritime est d'une interprétation délicate, et qu'il soulève des questions complexes, que je ne veux pas ici examiner en détail. Mais, enfin, il y a un point qui domine tous les autres. C'est que les objets de contrebande ne peuvent être saisis que « s'il est établi qu'ils sont destinés au territoire de l'ennemi, ou à un territoire occupé par lui, ou à ses forces armées », et si, en outre, ils doivent être débarqués dans un port ennemi.

Ce n'était assurément pas le cas, puisque le *Carthage* allait de Marseille à Tunis, d'un port neutre à un autre port neutre.

Et c'est là que l'affaire devient vraiment inexplicable. En admettant même que l'aéroplane fût une contrebande de guerre, quel droit avaient les torpilleurs italiens d'arrêter le navire qui le portait, de le confisquer, de

le retenir à Cagliari pendant quatre jours? Avec l'aéroplane, il y avait des passagers, des correspondances intéressant à Tunis les familles et les commerçants. Quel trouble, quels préjudices, partant quelle émotion! plus encore, quel coup, dans cette ville peuplée d'Italiens, pour le prestige de la France! Et comme on comprend bien les manifestations enthousiastes par lesquelles, à l'arrivée du *Carthage*, la population tunisienne, conduite par le général Pistor en personne, a voulu répondre à la violence italienne, les protestations indignées qu'elle a adressées au gouvernement de la métropole!

* * *

Mais la capture du *Carthage* n'est rien auprès de celle du *Manouba*. La violation du droit des gens, l'outrage fait à notre pavillon, sont ici bien autrement manifestes. Les vingt-neuf passagers Turcs que portait le navire français appartenaient au service hospitalier. Leur identité était établie par les cartes du Croissant-Rouge, portant leurs photographies.

En vertu de l'article 10 de la Convention x de la Haye, ils étaient inviolables, même sur des bâtiments turcs. Comment, par quelle argutie juridique peut se justifier leur arrestation sur un bâtiment français ?

Une question plus grave se pose. Comment, par quelle initiative a pu avoir lieu cette arrestation ? Comment, par quels ordres, le commandant d'un navire français a-t-il pu être conduit à livrer à leurs ennemis, pour en faire des captifs, des passagers abrités par son pavillon ? Dès le premier moment, la compagnie de navigation a protesté avec énergie, supposant que, seule, la force avait pu contraindre le capitaine du *Manouba* à un tel abandon de son droit. Le capitaine, aussitôt, a télégraphié à sa compagnie, pour expliquer sa conduite, et son télégramme fait apparaître une situation inconcevable, sur laquelle il faut que la lumière se fasse. Tout le monde a lu ce télégramme accusateur. Je veux cependant en rappeler les termes que voici : « Ai refusé formellement livrer passagers Turcs, disant que je ne cèderais qu'à la force sur rade de

Cagliari. Le lendemain, consul de France, ayant d'abord approuvé ma conduite m'a ordonné ensuite, après réception instructions ambassade française à Rome, d'avoir à livrer passagers Turcs, et cela sous peine de confiscation du navire. » Voilà le télégramme du commandant Coste. Après l'avoir rapporté, les journaux les plus autorisés, ceux qui reçoivent le plus directement les communications du Gouvernement, ajoutent ces mots stupéfiants, qui achèvent le tableau : « Nous sommes autorisés à déclarer que l'affirmation du capitaine Coste, commandant le paquebot *Manouba*, est en contradiction formelle avec les instructions adressées par le ministère des Affaires étrangères au vice-consul de France à Cagliari. »

Alors quoi? Les instructions ministérielles ont-elles été interceptées, tronquées, modifiées? Où? Par qui? Qui s'est interposé, de Rome, entre le quai d'Orsay et son agent? Qui a pris la responsabilité d'ordonner l'humiliation du pavillon français?

*
* *

Il faut qu'on le sache, et qu'une parole, ferme et nationale, vienne publiquement, non seulement pour la Chambre et pour le pays, mais pour l'Europe, pour le monde, pour tous ceux qui ont les yeux sur la France, venger son honneur, établir ses droits, et revendiquer la liberté de son pavillon.

Voilà ce qui importe et ce qui presse. Qu'on discute sur les textes de la Haye et de Londres, sur les interprétations du code maritime, sur la contrebande absolue et la contrebande conditionnelle, cela peut être très utile et même très nécessaire. Que le Gouvernement français exige du Gouvernement italien des explications et des réparations, cela est assurément indispensable.

Mais il y a quelque chose de plus nécessaire, de plus indispensable, c'est que l'honneur du pavillon soit sauf, c'est qu'on sache dans le monde entier qu'il n'est pas permis de lui faire offense. Une interpellation va avoir lieu tout à l'heure. L'opinion publique tout

entière attend de M. le ministre des Affaires étrangères cette parole de fière énergie. Tous les partis se grouperont autour de lui pour y applaudir.

Qu'il me soit permis de le dire. Le douloureux incident qui émeut profondément la conscience publique vient trop tôt confirmer les appels que je lui adresse depuis deux mois. Si le pavillon français a pu être traité de la sorte, c'est que, depuis vingt ans, il s'est incliné trop souvent ; c'est que, depuis trop longtemps, les funestes suggestions du pacifisme ont encouragé les insolences de la force. Ces temps douloureux sont passés. L'opinion française s'est ressaisie : la vie nationale s'est ranimée dans les cœurs. L'occasion est bonne pour le montrer, en cette affaire, où le droit est manifestement avec nous. M. Poincaré la saisira, je l'espère, pour dire les mots nécessaires. Il saura le faire avec fermeté, sans y rien ajouter qui puisse pousser, à l'extrême, une position déjà si grave, par la faute de ceux qui, peut-être inconsciemment, nous ont provoqués.

*
* *

Car, en réclamant, pour le pavillon national, une protestation retentissante, je ne veux pas tomber dans le piège tendu, à Cagliari, par des mains cachées. Le *Manouba* naviguait, dit une dépêche de Tunis, depuis Marseille, de conserve avec un paquebot allemand, le *Sleswig*. Celui-ci, l'ayant gagné de vitesse, l'aperçut de nouveau en face des côtes de Sardaigne. Le *Manouba* était entouré de torpilleurs italiens, qui lui passaient des amarres. Deux d'entre eux se détachèrent, arrivèrent à toute vitesse sur le *Sleswig,* lui intimant l'ordre de s'arrêter. Le commandant n'obéit pas, ralentit seulement sa vitesse et arbora son pavillon. Il reçut aussitôt l'autorisation de continuer sa route sur Bizerte. Le pavillon Français a-t-il droit au même respect, à la même liberté que le pavillon allemand? La Méditerranée est-elle un lac sur lequel l'Allemagne entend faire régner sa loi? Voilà les questions qui se posent dans tous les esprits.

La présence à Rome de M. de Kiderlen-

Waechter coïncide avec ces incidents. Il y vient pour resserrer les liens de la Triplice, relâchés par l'invasion de la Tripolitaine. Il y vient peut-être aussi pour d'autres desseins, que l'acte de Cagliari permet de soupçonner.

L'effort entrepris pour rejeter la France dans un funeste isolement s'accentue chaque jour. Il s'exerce sur l'Espagne, il a tenté de s'exercer sur l'Angleterre, il se manifeste ouvertement en Italie. Le jeu est trop clair. Nul ne peut s'y tromper. L'acte de Cagliari est un incident de la lutte engagée par la diplomatie allemande contre la nôtre. *Is fecit cui prodest.*

II

LE RESPECT DU PAVILLON FRANÇAIS[1]

Après la remise ! Ces trois mots furent, dans le très beau discours de M. le Ministre des Affaires étrangères, la parole ferme et nettement française que je demandais hier. Ils veulent dire que les négociations avec l'Italie, au sujet de la capture du *Manouba*, ne pourront commencer que lorsque les passagers turcs, livrés par une inconcevable faiblesse, arrêtés, malgré la protection de notre pavillon, emprisonnés contre tout droit, auront été remis à l'autorité française, seule qualifiée pour vérifier leur identité, pour constater s'ils sont bien réellement, comme

---

[1] 23 janvier 1912.

l'a déclaré le gouvernement ottoman, non des combattants, mais des médecins, des infirmiers et des brancardiers couverts par l'emblème du Croissant-Rouge.

Ainsi se trouve nettement formulée la revendication précise que l'honneur commandait, en face de l'inqualifiable procédé de l'Italie. Il faut s'en réjouir et féliciter hautement M. Poincaré. Des bruits répandus, des insinuations hasardées avaient pu faire craindre un moment que l'énervante attraction du tribunal de la Haye ne vînt troubler la claire vue de M. le président du Conseil, et l'incliner à de moins viriles résolutions,

Le vent qui souffle des Marches de Lorraine, salubre et vivifiant, vers l'hôte du quai d'Orsay, l'a préservé des brumes de Hollande. Son discours fut, à l'adresse de nos voisins d'outre-monts, une belle leçon de droit international et un salutaire avertissement.

*
* *

Que la leçon se continue dans les négociations futures, et que, là, pour la compléter,

pour lui donner des conclusions pratiques, l'arbitrage détermine les réparations nécessaires, je n'y ai pas d'objection. Quel que soit l'arbitre et le tribunal, il est impossible que ces réparations nous soient refusées. La saisie d'un bateau, faisant le service postal régulier, comme c'était le cas du *Carthage*, la confiscation des colis postaux et des correspondances, ont des conséquences trop graves pour qu'une hésitation soit permise. Ce n'est pas seulement à Tunis que le commerce a été cruellement atteint par cette violation du droit des gens, c'est à Marseille. Mon honorable collègue, M. Thierry, dont l'autorité, en une pareille matière, s'impose à tous, indiquait hier des chiffres formidables. Il faut que cela se paie.

Il faut davantage. M. Poincaré a donné connaissance à la Chambre des conventions qui régissent, en temps de guerre, le droit de saisie des objets de contrebande par les belligérants. Il a bien nettement établi qu'en aucun cas la saisie ne peut s'exercer sur des navires allant, comme le *Carthage* et le *Manouba*, d'un port neutre à un autre port

neutre; et cela seul suffit à condamner l'agression italienne. Mais il a montré aussi que la détermination de la contrebande demeurait sujette à discussion et que, la convention de Londres de 1909 n'étant pas ratifiée par les puissances, il restait, spécialement en ce qui regarde les aéroplanes, des points à fixer. On les fixera donc, afin que, dans l'avenir, les droits de tous soient bien établis.

Je trouve très bon qu'on discute sur tous ces points. Je l'ai écrit, dès hier. Mais, au point de vue moral qui, pour la France, pour son honneur, importe avant tous les autres, c'est le petit côté de la question.

***

La grande affaire, c'est le respect de notre pavillon, et la foi dans la parole de la France. L'avertissement, sur ces deux points, a été donné, et bien donné. En exigeant la remise préalable des prisonniers turcs, le Gouvernement de la République signifie à l'Italie que ceux dont le voyage s'abritait sous notre dra-

peau étaient, par là même, inviolables. Il faut que tout le monde le comprenne. J'espère, je compte qu'aucune faiblesse ne viendra amoindrir la portée de cette déclaration, qu'aucune conversation, aucun échange d'explications ne sera accepté au quai d'Orsay, avant que les prisonniers ne nous soient rendus, sans condition. Nous avons, sur ce point, la garantie de M. le ministre des Affaires étrangères.

Mais ce n'est pas tout. M. Poincaré a appris à la Chambre, qui l'a entendu avec une profonde émotion, que le mercredi 17 janvier, M. l'ambassadeur d'Italie avait reçu de notre ministre l'assurance formelle que l'identité des passagers turcs et leur qualité d'hospitaliers seraient vérifiées, avec la plus entière exactitude, par les autorités françaises, dès leur arrivée à Tunis, et que si leurs déclarations étaient reconnues fausses, le passage en Tripolitaine leur serait interdit. Rien de plus correct. M. le président du Conseil a ajouté, avec une intonation qui soulignait très heureusement la pensée, que nul n'avait l'idée de

mettre en doute la loyauté de la parole donnée au nom de la France.

Le lendemain, après cette parole donnée, le *Manouba* était arrêté, et les passagers turcs étaient emprisonnés. Si M. l'ambassadeur d'Italie a assisté à la séance, il a compris par le ton de M. le ministre des Affaires étrangères, et par l'applaudissement dont la Chambre a salué son langage, quels sentiments avait éveillés dans les âmes un si audacieux mépris de la parole française. C'est le second avertissement qu'il a reçu.

*
* *

Mais nous en avons nous-mêmes reçu quelques-uns, dont il faut faire, immédiatement, notre profit. Il n'est que temps qu'un ministre ferme et résolu remette de l'ordre dans la confusion de nos affaires extérieures, rétablisse sur ses propres services une surveillance dont il semble ne plus y avoir aucune trace, et reprenne vigoureusement en mains la direction de nos agents diplomatiques. Voilà la

grande leçon qui sort des incidents de la semaine dernière. L'anarchie est partout dans notre diplomatie. Il faut en finir.

D'abord, il y a cette stupéfiante histoire du télégramme adressé au consul de Cagliari. Il est arrivé brouillé, inintelligible. Où a-t-il été saboté, et par qui? Le pays a le droit de le savoir. Les dépêches falsifiées ont joué, dans son histoire, un rôle trop douloureux pour qu'il ne se sente pas profondément troublé par ce sabotage inexpliqué. Qui en est responsable? Il faut qu'on nous le dise.

Et puis, il y a le rôle joué par notre chargé d'affaires à Rome. Je ne le connais pas, je ne sais rien de lui. Mais j'ai le droit de demander pourquoi, dans quel but, sous quelle suggestion il a pris la responsabilité d'imposer au commandant du *Manouba* l'humiliation de son pavillon, en lui ordonnant de livrer à leurs ennemis les passagers confiés à sa garde. C'est une énormité. Il faut que nous sachions dans quelles conditions elle s'est accomplie, et si rien ne vient l'expliquer, quelle sanction en sera la conséquence.

Je crois bien deviner, au fond, ce qui s'est passé. Tout simplement notre représentant, en l'absence de son chef — et, en passant, l'occasion serait peut-être bonne pour demander que, dans les circonstances critiques que traverse l'Europe, nos ambassadeurs voulussent bien être un peu plus souvent à leur poste qu'à Paris — notre représentant intérimaire donc aura cru répondre au vœu du Gouvernement en évitant une affaire ! Depuis si longtemps on a l'habitude, en France, de courber la tête, d'arranger, à tout prix, les difficultés, que le pli en est pris dans les relations extérieures. Pas d'affaires ! c'est la consigne générale. Et nos agents, livrés à eux-mêmes, sans direction, sans ligne de conduite, trop souvent sans tradition, finissent par subir les suggestions du gouvernement près duquel ils sont accrédités.

***

Les choses ne peuvent plus aller de la sorte. L'heure est trop grave, les périls qui nous environnent sont trop nombreux, trop pres-

sants pour que ce funeste relâchement se perpétue. Il faut que tous nos agents sentent, au quai d'Orsay, une main et un cerveau.

Une main, pour les diriger. Un cerveau, pour envisager l'état du monde et veiller à ce que des incidents, comme celui d'hier, ne viennent pas, faute d'une prévoyance suffisante, comme l'ont montré les documents lus à la tribune par M. le ministre des Affaires étrangères, risquer d'enflammer, par surprise, les foyers d'incendie qui couvent de toutes parts.

Voilà la tâche qui s'offre à M. Poincaré, et pour laquelle la séance d'hier et l'accueil fait à sa parole lui donnent une force dont il usera, j'espère, sans hésitation, avec la pleine conscience de sa lourde responsabilité.

III

LA LIBERTÉ DE LA MÉDITERRANÉE [1]

Voilà les médecins turcs relâchés, et sur la constatation de leur identité, faite par l'autorité française. C'est très bien, et il faut évidemment féliciter M. le ministre des Affaires étrangères d'un résultat certainement dû à sa souple fermeté. Tout de même, on y a mis le temps, et la lenteur avec laquelle le gouvernement italien a accompli son devoir élémentaire doit, non moins que les incidents eux-mêmes, dont celui du *Manouba* fut le plus retentissant, nous inspirer de salutaires réflexions.

Car, quoi qu'on en dise, ces incidents ont

[1] 3 février 1912.

une extrême gravité. Malentendus passagers, entre les deux sœurs latines, suites involontaires de la nervosité développée chez nos voisins par les surprises de l'aventure tripolitaine, tous ces lieux communs de la presse officieuse peuvent être d'opportunes formules. Mais que gagnons-nous à nous aveugler sur les faits?

La réalité, que la saisie de nos bateaux fait crûment apparaître, c'est que la libre communication de la France avec l'Afrique du Nord est à la merci de la mauvaise humeur italienne. Que sera-ce si cette mauvaise humeur devient une hostilité ouverte?

Voilà la première réflexion qui s'impose à l'opinion française. La liberté de la Méditerranée est, pour nous, d'une importance aussi grande que, pour l'Angleterre, celle du canal. Qu'on songe à notre situation, le jour où éclatera la guerre probable, si nous étions, je ne dis pas coupés de l'Algérie, mais seulement gênés pour établir avec elle une liaison continue, et si le 19e corps se trouvait ainsi immobilisé! Écartons, si on le veut, l'hypo-

thèse de la guerre européenne : supposons un soulèvement dans nos possessions africaines, qui, sans doute, ne paraîtra chimérique à personne, en face du grand mouvement dont l'Islam est agité dans ses mystérieuses profondeurs, et mesurons les conséquences qu'aurait pour nous l'interruption, même momentanée, de nos communications,

Il n'y a même pas besoin, pour cela, de l'état de guerre avec l'Italie. Il suffit, de sa part, d'une neutralité malveillante. Et quand on voit ce qu'elle vient d'oser, au milieu des démonstrations de naïve tendresse que nous lui prodiguons, il est permis assurément de demeurer sceptique sur ses dispositions à notre égard.

*
* *

La lenteur des négociations qui ont suivi la saisie du *Manouba*, l'accueil que fit, à leur conclusion, la presse italienne, ne sont assurément pas de nature à accroître notre confiance.

La *Stampa* écrivait, ces jours derniers, là-dessus, des choses très intéressantes, et, je le dis tout de suite, très raisonnables. Son article est intitulé : « Cette chère sœur ! ! » C'est nous. « Qui sait, dit le journal italien, si, après les dernières galanteries, — entendez l'émotion qu'a causée chez nous la saisie de nos bateaux, — qui sait si, après tout cela, les Italiens continueront à fondre d'attendrissement en pensant au grand amour que leur témoigne la France ? » Et la *Stampa* ajoute ces mots parfaitement justes : « Il est difficile de faire comprendre à la plupart des lecteurs que les rapports d'État à État ne sont pas déterminés, comme les relations mondaines, par la sympathie. » Cela est difficile, en effet, chez nous surtout. Mais voici qui ouvrira peut-être les oreilles les mieux fermées :

« Nous ne devons rien à la France, nous avons trop largement liquidé les engagements de 1859... La nation qui, la première, a infligé un affront au jeune royaume, ce fut la France, lorsque, déloyalement, elle s'empara

de la Tunisie... L'Italie, qui s'étend en Méditerranée, ne peut avoir qu'une ennemie naturelle, qui est la France. »

*
* *

Voilà ! et c'est, je pense, assez net. J'ai découpé cette citation, dans le très instructif compte rendu de la presse étrangère, dont l'administration du quai d'Orsay favorise chaque jour les membres de la commission des Affaires extérieures. J'aurais pu en tirer bien d'autres, J'ai choisi celle-là à cause de sa précision. C'était bien la peine, pour en arriver à cette belle explosion de cordialité, de briser les traditions séculaires de la France, de rompre avec toute son histoire, en reniant sa qualité de grande puissance catholique, et de compromettre, peut-être irrémédiablement, sa position prépondérante en Orient ! C'était bien la peine aussi, de nous donner, dans l'Afrique du Nord, une frontière commune avec la « chère sœur » !

Toute la question tunisienne a été réveillée

par l'affaire de la Tripolitaine. Cela saute aux yeux, et il n'y a vraiment pas besoin de citer les journaux. Les faits parlent assez haut. M. Poincaré, dans un télégramme adressé à la population tunisienne, l'a exhortée à la sagesse, en louant son patriotisme. C'est fort bien dit. Il faut toujours être sage, surtout aux heures périlleuses, et je me garderais de donner le mauvais exemple, en travaillant ici à exciter les passions.

*
* *

Mais, enfin, il faut voir clair et ne pas se payer de mots. C'est tout l'objet de mes articles. Eh bien ! il n'est pas douteux que la Tunisie est, au cœur de l'Italie, comme une plaie toujours saignante, faite de rancune et d'envie. Bismarck savait ce qu'il faisait quand il nous en a ouvert le chemin, mieux peut-être que nous ne l'avons su quand nous avons ouvert à l'Italie celui de Tripoli.

Et je ne dis point aujourd'hui qu'on ait eu tort de saisir l'occasion, comme j'ai pu le dire,

il y a trente ans, à une époque où il semblait encore que toutes les énergies de la France dussent être tournées exclusivement vers la revanche prochaine. Mais, puisqu'on l'a saisie, il faut accepter les conséquences des faits accomplis. Il faut les accepter, pour la Tunisie comme pour le Maroc. La constitution de notre empire africain nous impose un devoir essentiel, que, déjà, nous dictait la possession de l'Algérie, mais qui devient d'autant plus impérieux, à mesure que s'étend notre domination, à mesure que s'augmente, dans cet immense empire, notre force militaire. Ce devoir, c'est le maintien de notre liberté dans la Méditerranée. Qui peut, en songeant aux troubles perspectives de l'avenir, qui peut oublier la douloureuse parole de Bonaparte, quand au lendemain des Pyramides, au sein de sa prodigieuse victoire, il apprit soudain le désastre d'Aboukir : « Brueys, qu'as-tu fait? » La Méditerranée n'était plus libre, et l'armée de la France demeurait captive dans la terre qu'elle avait conquise, condamnée à la défaite et à la capitulation.

Jetez les yeux sur cette immense étendue du continent africain, qui va de Gabès à Casablanca, en passant par Tunis et par Bizerte, par Alger et par Oran. C'est un morceau de la France et qui porte une part de son armée. Au Maroc seulement, à l'heure présente, il y a cinquante mille hommes. Imaginez qu'à l'heure du péril, cette terre française, ce fragment de la force nationale, soient, ne fût-ce que pour quelques jours, isolés de la patrie, et mesurez le désastre. En pleine paix, l'Italie, au mépris du droit des gens, a bien suspendu, pendant trois fois vingt-quatre heures, toutes les transactions commerciales entre Marseille et Tunis!

*
* *

Voilà la leçon qu'il faut retenir, des incidents du *Carthage* et du *Manouba*. C'est très bien d'aller maintenant à La Haye, et je n'aurai pas l'irrévérence de ce journal allemand, qui raille, avec la légèreté coutumière, les « perruques » du tribunal de la Paix.

Le mot, cependant, a son prix, ne fût-ce que pour nous avertir du cas qu'on fait outre-Rhin des palabres pacifistes.

Encore un coup, c'est très bien, pourvu que les augures de la réconciliation universelle ne fassent pas attendre trop longtemps, aux commerçants français, atteints au plus vif de leurs intérêts, les réparations qui leur sont dues.

Mais, tandis que ces graves personnages tourneront et retourneront le litige entre leurs doigts désarmés, nous, tâchons de songer un peu à notre intérêt national. Je pense bien que M. Delcassé n'en est plus aujourd'hui aux illusions du voyage de Rome, et j'espère qu'il se souvient d'Aboukir.

S'il avait du loisir, je lui conseillerais de relire l'histoire de la marine française, aux premiers temps de la Révolution. Il y verrait comment cette marine magnifique de Louis XVI, celle du comte de Grasse, du comte de Guichen, du bailli de Suffren, qui, un moment, disputa la maîtrise de la mer à l'Angleterre, abandonnée aux entreprises des politiciens, livrée à l'indiscipline et à la révolte, ne fut

plus bientôt qu'un débris glorieux, destiné, après Aboukir, à Trafalgar. M. Delcassé, j'en suis sûr, est, jusque dans son sommeil, hanté par ces tragiques images. Mais ce n'est pas à lui seul que j'adresse ici mon adjuration.

*
* *

Ce qui est grave, par-dessus tout, dans les événements de Cagliari et du golfe de Gabès, c'est qu'ils aient pu s'accomplir : c'est qu'une nation, en Europe, ait osé manquer de respect à notre pavillon. L'honneur est sauf, c'est entendu, puisque, sur le point essentiel, la capture des passagers ottomans, nous avons reçu une suffisante satisfaction. J'en ai félicité M. le ministre des Affaires étrangères, comme j'avais applaudi au discours par lequel il annonça sa résolution de ne discuter avec l'Italie qu'après la remise de ses prisonniers.

Mais ce n'est pas assez. Il faut qu'en France, et dans le monde, on ait la sensation très nette que cela ne recommencera plus, que le temps est passé où, à force de nous

voir plier le dos et courber la tête, on s'habituait à croire que tout était permis contre nous, où, nous-mêmes, anesthésiés par les vapeurs malsaines du pacifisme, nous subissions, sans révolte, la diminution de nous-mêmes.

L'opinion nationale attend les paroles énergiques et les gestes fiers qui rendront à la France le respect des nations. Ce n'est pas de La Haye qu'ils nous viendront. Sans aller si loin, les occasions ne manqueront pas à M. Poincaré, s'il veut les saisir, pour donner au pays le juste réconfort dont il a besoin.

IV

LA FRATERNITÉ LATINE ET L'ENTENTE CORDIALE [1]

Tout est dit, sur l'accord franco-allemand. La discussion du Sénat a été belle, complète, décisive. Des mots resteront, comme d'implacables sentences, tel celui de M. Ribot, parlant du coup d'Agadir : « Si j'avais été ministre des Affaires étrangères, je n'aurais pas permis à M. Cambon de retourner à Berlin. »

Je crois pouvoir constater, sans présomption, puisque je n'ai fait qu'exprimer le sentiment public, que tout ce que j'ai écrit, au mois de novembre, tout ce que j'ai dit à la tribune, le 14 décembre, a été douloureusement confirmé,

---

[1] 12 février 1912.

Le discours de M. Pichon, à cause des faits précis, des documents certains que, seul pouvait invoquer l'ancien ministre des Affaires étrangères, a été, plus que tous les autres, accablant. Je n'en veux retenir que les derniers mots, qui répondent à toutes mes préoccupations : « Il faut à notre puissance militaire, l'appui d'une diplomatie qui ne flotte pas au gré des événements, et n'attende pas, pour faire un choix et prendre parti, le moment où l'horizon sera subitement devenu trop sombre. »

Voilà le grand devoir. Où en sommes-nous? Je ne dis point que l'horizon soit devenu tout à fait sombre, mais je dis qu'il s'assombrit de jour en jour. La visite de lord Haldane à Berlin, l'accueil qu'il y a reçu, ses entretiens avec l'empereur, avec le chancelier, avec les ministres de la Guerre et de la Marine, sont de retentissants signaux d'alarme. Voyage d'agrément, excursion philosophique du traducteur de Schopenhauer, politesse de souverain à l'hôte de passage, ce sont les explications obligées. Qui les croira?

A l'heure où les bruits d'accord entre l'Angleterre et l'Allemagne courent dans toute l'Europe, où M. Lloyd George, qui sera peut-être demain premier ministre, prononce des paroles qui semblent comme un désaveu pacifiste des armements nécessaires, ce voyage et cette politesse prennent un caractère singulièrement inquiétant.

Le Gouvernement anglais a promis de nous tenir au courant de ce qui sera dit dans les conversations de Berlin. C'est très bien et j'en suis fort aise. Mais c'est donc qu'il s'y est dit des choses qui nous intéressent.

*
* *

Je ne crois pas, il est vrai, à la possibilité d'une entente sérieuse et durable entre les deux empires, dont le commerce du monde allume l'irréconciliable rivalité. Trop de conflits, prêts à éclater, sommeillent entre eux.

Vous souvenez-vous de cette manifestation que voulurent, il y a un mois, organiser les

Allemands d'Anvers, pour le passage du *Panther*? En Angleterre, bien plus que chez nous, on bondit à cette nouvelle. C'est qu'Anvers peut toujours devenir ce que Napoléon avait voulu qu'il fût, « un pistolet chargé, pointé au cœur de l'Angleterre ». On le sait à Berlin, on le sait aussi à Londres, et il y a place, ailleurs, pour d'autres pistolets, dans l'Atlantique comme dans la mer du Nord.

Je ne crois donc pas que les visites et les dîners préparent une entente impossible, dont la limitation des constructions navales serait le gage, inacceptable pour tous. Ceux qui en pourraient douter n'ont qu'à lire le discours que M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, prononçait hier à Glascow : « Bâtissez votre grand dock, disait-il à sir Thomas Masson, président de l'Association des constructions maritimes de la Clyde. Construisez-le long et construisez-le profond, et, surtout construisez-le large. Nous ne vous laisserons pas manquer de vaisseaux pour le remplir. » Ce que les entretiens de Berlin peuvent préparer, ce que je redoute, c'est un

refroidissement des relations qui nous unissent à l'Angleterre.

Ah ! rappelez-vous cette longue et angoissante attente du mois de novembre, pendant que le traité franco-allemand se discutait à la commission de la Chambre. Rappelez-vous les paroles stupéfiantes, les propos étranges qui circulaient alors, grossis peut-être, mais qui frappaient au cœur les amitiés anciennes, par la menace des amitiés de rechange.

Croyez-vous que le souvenir en soit partout effacé ? Tout se paye à la fin, et ce n'est pas la recherche illusoire des responsabilités fugitives qui m'occupe, c'est la sécurité de la France et son avenir incertain. La négociation espagnole pèse comme une troublante énigme, sur notre destinée. Pourquoi n'avance-t-elle pas ? Que se passe-t-il à Madrid ? Nous n'en savons rien, et, avec son ordinaire mobilité, l'opinion publique n'y songe presque plus. Il y a deux mois, tous les esprits étaient tendus vers ce redoutable inconnu. Aujourd'hui, on en parle à peine. Cependant, c'est la pierre de touche de l'entente cordiale.

M. le ministre des Affaires étrangères a dit hier au Sénat : « Le traité du 4 novembre n'implique à aucun degré la possibilité d'un changement quelconque dans l'orientation de notre politique étrangère. »

Ce sont de bonnes paroles et des résolutions dont je ne doute pas. Mais il y a, pour la diplomatie française un autre danger. Ce n'est pas assez de maintenir l'orientation de notre politique. Il faut aussi la défendre contre la revanche de l'encerclement.

⁂

L'autre jour, j'ai montré le péril italien, qui grandit dans la Méditerranée. J'ai reçu des lettres, j'ai lu des articles, où, pour me répondre, on m'oppose les raisons profondes, les affinités de race, les intérêts communs, qui garantissent l'amitié italienne. Je n'y crois pas. Oh ! s'il s'agit de sentiment, si nous parlons des enchantements du ciel, des ravissements de la terre, de l'enivrement des arts, si on veut dire que l'Italie est précieuse

aux âmes chrétiennes, parce qu'elle porte le centre de leur foi, qu'elle est chère aux cœurs épris de beauté, parce qu'elle en garde les trésors, oui, je sens profondément tout ce qui peut m'attacher à elle. Je le sens plus encore quand je songe au temps où la diversité des États, formés sur son sol par l'opposition des caractères et la rivalité des intérêts, y donnait aux arts et aux lettres une vie qui s'est tarie dans l'unité italienne, mère de l'unité allemande.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de la réalité des faits, brutale et sans voile. Il s'agit d'une Italie qui a pu invoquer la fraternité latine pour conquérir son indépendance, mais qui est retournée aux affinités germaniques pour établir sa puissance, et qui leur reste fidèle, malgré les tentations de l'*irrédentisme*, parce qu'elles sont pour elle la nécessité du présent, comme la fraternité latine était la nécessité d'hier, d'une Italie que le sentiment lui-même, follement servi par nos propres illusions, le sentiment de sa grandeur, exalté par le souvenir des gloires anti-

ques, jette aujourd'hui dans le rêve immense d'une Méditerranée soumise à son empire.

Thiers annonçait ces perspectives au Corps législatif, en 1867, et ses discours illustres, que sa connaissance de l'histoire et son expérience de l'Europe ont marqués de traits immortels, paraissent, quand on les relit dans la crise présente, écrits pour l'heure que nous vivons.

Nous sommes en face de cette réalité, contre laquelle ne peuvent prévaloir ni les regrets, ni les aspirations. Il y a eu, en France, des cœurs déçus par les incidents de ces derniers jours; il y en a eu aussi en Italie. Mais la destinée des nations est plus forte que les entraînements des âmes. Comme l'Autriche est liée à la Triple alliance, par la force qu'elle y trouve, pour maintenir son unité, malgré les conflits des races qui se heurtent, sous son empire, ainsi l'Italie n'en peut sortir, malgré les espérances et les rancunes qui la séparent de l'Autriche, parce qu'elle est la garantie de ses ambitions.

*
* *

C'est pourquoi la Triple alliance sera renouvelée, si elle ne l'est déjà. La presse italienne, qui l'annonce ouvertement, n'avait pas besoin de rejeter sur nous la responsabilité d'une résolution depuis longtemps arrêtée, en nous accusant, à propos du *Manouba*, d'avoir « crié au loup ». Ce sont les mots de la *Stampa*, dont on sait les attaches gouvernementales. Elle intitule un de ces derniers articles : *Impressions de Monte Citorio*, et elle dit : « Dans les couloirs de la Chambre, l'attitude de la France a produit une impression désastreuse pour les rapports entre les deux pays. » A quoi bon ces prétextes qui ne peuvent tromper personne?

Y a-t-il des arrangements déjà conclus en vue d'une action commune des flottes de l'Autriche et de l'Italie dans la Méditerranée? A-t-on vraiment parlé de l'envoi d'une escadre allemande dans l'Adriatique, d'un dépôt de charbons pour elle à Trieste? Je ne le sais pas, mais je dis qu'il faut y croire. Les cent

mille Italiens, qui se tiennent à Tripoli et à Benghazi dans une inexplicable défensive, sont-ils là pour attendre le moment de se jeter sur la Tunisie? Je n'en sais rien, mais je dis qu'il faut y croire.

Il faut y croire, comme il faut croire aux tentatives qui se font en Allemagne pour détourner de nous l'amitié de l'Angleterre. Il faut y croire, pour n'être pas surpris, l'heure venue, par une coalition maritime qui menacerait, dans la Méditerranée, la liberté de nos communications, comme il faut croire aux négociations de Berlin pour n'être pas, l'heure venue, surpris avec des amitiés verbales et sans alliances effectives. Souvenons-nous de notre histoire!

V

LE CONFLIT ANGLO-ALLEMAND [1]

M. Jacques Bardoux a publié dans l'*Opinion*, sur *la mission mystérieuse de lord Haldane*, un article auquel sa connaissance de l'Angleterre, jointe à son autorité personnelle, donne un très haut intérêt. Il y raconte, dès les premiers mots, la légende de Woe Water. C'est une source qui jaillit à Crogdow, dans la banlieue de Londres, et qui est, paraît-il, sujette à de curieuses intermittences. Pendant des années, elle s'arrête ; tout à coup, un jour, elle recommence à cou-

[1] 24 février 1912.

ler. Et jamais, dit-on, elle n'a reparu, sans que ce retour n'ait coïncidé avec de graves événements. Woe Water s'est remise à jaillir ! Est-ce un signe des temps ?

A la vérité, l'avertissement de la source magique était superflu. Tout annonce les orages prochains ; et ce n'est pas, en dépit des apparences, la visite de lord Haldane qui en est le moindre symptôme. Ces conférences officieuses sont presque toujours l'indice d'une situation troublée. Quand, pour causer, on cherche des prétextes, c'est signe de malaise réciproque, et quand, ayant causé, le malaise persiste, il est bien près de s'accroître. Or, il persiste, et qui peut s'en étonner ?

Je ne pense pas qu'on ait cru sérieusement à une entente fondée sur le partage des colonies portugaises de l'Afrique entre les deux empires. Sur le papier, cela est très beau : l'Angleterre gardant aux Açores et aux îles du Cap-Vert les routes de l'Atlantique, et partageant l'Angola avec l'Allemagne, qui trouverait bien moyen de relier sa part à son Afri-

que orientale, pendant qu'elle-même rattacherait la sienne à la Rhodesia. Du coup, l'investissement du Congo belge serait terminé par le sud, en même temps qu'au nord les deux tentacules que nous avons livrées au Cameroun, le saisiraient entre leurs pinces. Avec la France, on s'arrangerait aussi, en arrondissant, du côté de la Nigeria, son empire africain. Ce sont les grands desseins qu'il y a trois mois M. Caillaux esquissait à Saint-Calais.

Perrette en eut de pareils :

> Et qui m'empêchera de mettre en notre étable,
> Vu le prix dont il est, une vache et son veau,
> Que je verrai sauter au milieu du troupeau ?

*
* *

Grosjean comme devant ! Qui pouvait croire que la République portugaise allait se déshonorer aux yeux du monde, en un tel marché, et que, si la monarchie des Bragance doit, un jour, être restaurée, elle consentirait à s'asseoir sur les ruines du vieil empire

qu'elle avait conquis? Comment les ministres radicaux de la République française, comment le gouvernement radical de l'Angleterre infligeraient-ils à leurs nouveaux amis de Lisbonne une si lourde humiliation?

Ce sont châteaux en Afrique, aussi prompts à s'évanouir que les rêves de désarmement. Si, de ceux-ci, l'empereur allemand a parlé à son honorable ami, je gage qu'il l'aura doucement blagué, si j'ose dire, sur la marine « de luxe » que le camarade Lloyd George concède à l'Allemagne. C'est un luxe qui ne laisse pas, en effet, de paraître assez encombrant à l'Angleterre, et cela seul explique le plaisir qu'y peut trouver le fastueux rival. Toutes les visites et tous les dîners du monde ne changeront rien à cela.

C'est pourquoi, la conversation officieuse n'ayant pu aboutir là-dessus, non plus que sur le partage de l'Afrique, je doute fort qu'elle se précise en des entretiens officiels; et, à cela près qu'on n'échange plus, pour le moment, d'aigres propos, de la tribune du Reichstag à la maison des Communes, la

situation me paraît, après la visite, aussi menaçante qu'auparavant.

***

Elle l'est, pour d'autres raisons encore, et qui font partie de cette force des choses contre laquelle les diplomaties les mieux intentionnées sont impuissantes. L'empire allemand touche à une crise de son histoire, crise économique, crise sociale, crise politique. M. Georges Blondel, dont on sait la haute compétence économique, vient de publier un petit écrit sur la « *Richesse de l'Allemagne* », qui fait admirablement comprendre les difficultés que ses vastes ambitions ont créées au nouvel empire. Il cite ces mots de l'économiste Walter Conrad : « L'Allemagne est dans la situation d'un homme riche qui s'est lancé dans une grosse entreprise industrielle pour laquelle ses capitaux sont insuffisants. En dépit de sa richesse, cet homme sera constamment aux prises avec des embarras d'argent ». L'homme allemand s'en est

aperçu, l'été dernier, quand les capitaux français ont failli lui manquer. Et, pour le dire en passant, il est curieux de voir ainsi se poser, chez nos voisins comme chez nous, la troublante question des placements à l'étranger. Qui sait si la double poussée de l'internationalisme financier et travailleur, qui semble aujourd'hui converger vers la paix universelle, n'aboutira pas au choc formidable des nationalismes rivaux?

M. Frank, député socialiste de Mannheim, a présenté au Reichstag, en formules précises, le programme du parti. Or il a tenu à répéter ce qu'il avait dit à ses électeurs : « Nous saurons défendre la patrie à l'heure du danger. » Au congrès socialiste d'Iéna, Bebel lui-même avait pris la même attitude, et au congrès d'Essen, le délégué Ulrich s'écriait: « Il faut défendre l'indépendance de la patrie. Celui qui penserait autrement doit être exclu de notre parti. » Qu'est-ce à dire, sinon que le parti socialiste allemand comprend la nécessité d'être un parti national pour tenir tête au « bloc bleu-noir »? Comment douter

que le patriotisme germanique, ainsi docilement accepté par tous, ne devienne, de plus en plus, le grand, peut-être le seul moyen de défense de l'empereur allemand contre la crise sociale ?

Car celle-ci, que les quatre millions deux cent mille voix socialistes ont, dans les dernières élections, révélée à tous les yeux, se double d'une crise politique profonde, que j'ai déjà notée, la lutte de la démocratie allemande contre la féodalité prussienne. L'incident protocolaire qui s'est produit à propos de la demande d'audience adressée à l'empereur par le bureau du Reichstag, l'a fait éclater publiquement. C'est toujours par des incidents imprévus que s'annoncent les crises profondes. Le vice-président socialiste, M. Scheidemann, avait refusé de se joindre au bureau. L'empereur a refusé, à son tour, de recevoir ce *Rumpf præsidium*, ce bureau-croupion ! Et la *Gazette de Cologne* écrit : « C'est la rupture des liens que l'histoire et la Constitution même de l'Empire avaient établis entre le pouvoir régnant et le pouvoir légis-

latif. » C'est cela même, et le langage hautain de M. de Bethmann-Hollweg, repoussant avec dédain, devant le Reichstag, l'idée de la responsabilité parlementaire, ne fait qu'accentuer la rupture.

Ainsi, la situation intérieure de l'Empire allemand est, malgré sa puissante armature, dans un équilibre instable.

*
* *

L'Angleterre n'est-elle point, elle aussi, dans une heure de crise, crise financière qui, par la charge des lois sociales, par l'appauvrissement fiscal des propriétaires fonciers, par l'insuffisance des économies, rend plus difficile, chaque jour, l'accroissement de l'armement naval, nécessité vitale, cependant, pour la nation ; crise sociale que la désorganisation démocratique achemine vers la crise politique ? Comment, en cet état, ne pas se demander ce qu'elle gagne à reculer plus longtemps l'heure de l'inévitable rencontre avec l'ennemi commercial ?

Les deux adversaires se mesurent et cherchent le moment. Nous assistons à quelque chose de semblable aux négociations qui, en 1801, précédèrent la paix d'Amiens. J'imagine que l'empereur allemand rêve d'organiser, suivant la forte parole d'Albert Sorel, « la paix formidable », et le grand historien ajoute : « La paix sur de tels labours ne pouvait produire qu'une récolte de guerres nouvelles. » Depuis quarante ans, le fer allemand laboure le monde. Le sillon qu'il a creusé sur notre sol saigne toujours : il en sort, dès qu'on y touche, une inépuisable clameur de vengeance. Celui qu'il a tracé sur les mers s'enfonce chaque jour plus avant au cœur de la puissance anglaise. Rien ne peut effacer ces durs labours ; ils ne sauraient porter des semences de paix.

*
* *

Un grand colonial allemand, M. de Puttkamer, écrivait, il y a peu de jours : « Une entente franco-allemande serait un garant inébranlable de paix. » Parole de vainqueur,

que les vaincus ne peuvent écouter, sous peine de sceller de leurs mains leur propre humiliation. Cependant, en France, elle trouve des échos : c'est le grand danger contre lequel il faut soulever l'âme nationale. J'entends parler d'un *Appel aux intellectuels de France et d'Allemagne !* Au lendemain d'Agadir !

Je recommande, à ceux que tentent ces rêveries, le discours du Trône de l'empereur allemand. Ils y verront comment, ayant parlé de la nécessité « d'augmenter sur terre et sur mer la défense nationale de son peuple, si riche en jeunes gens capables de porter les armes », il annonce ses projets sur l'organisation, en fortes communautés reliées à la mère-patrie, des Allemands du dehors. Il y a, chez nous, un *Comité commercial franco-allemand*. Ce passage du discours impérial pourra servir d'exergue à ses circulaires.

Le labour commercial allemand défonce la terre de France comme il creuse les océans. La paix qui germe en ses sillons est une « paix formidable » pour l'Angleterre et

pour nous. Une politique de funestes abandons et de criminels oublis nous a réduits à n'être, dans le conflit des deux empires, que le champ clos où se fera le heurt décisif. Nous y trouverons la mort ou la résurrection, selon que nous l'aurons voulu. Écoutons l'avertissement de *Woe Water* et préparons nos âmes.

LA VEILLÉE DES ARMES

I

DISCUSSIONS STÉRILES[1]

Vendredi soir, en rentrant de la Chambre, plein de cette impression douloureuse que donnent, aux heures critiques, les débats stériles, j'ai pris dans ma bibliothèque la *France nouvelle*, de Prévost-Paradol. Ce fut, en 1868, un livre prophétique. A cause de cela, dans les jours que nous traversons, si semblables, malgré les changements extérieurs, à ceux qui précédèrent la grande guerre, j'y cherche souvent des sujets de méditation.

Prévost-Paradol écrivait au lendemain de Sadowa. Deux ans plus tard, le fer ennemi

---

[1] 18 mars 1912.

forgeait sur notre chair, comme sur une enclume, l'unité de l'Allemagne. Prévost-Paradol l'avait annoncée. Il voyait s'avancer, entre la Prusse grandissante et la France enfermée dans ses limites, le choc terrible qu'il comparait à la rencontre de deux trains, placés sur la même voie par une erreur funeste. Il faudrait, ici, tout citer. Ce serait le meilleur des discours à faire, pour clore l'interpellation sur la politique extérieure.

« Personne, disait Prévost-Paradol, ne veut ce choc terrible. On s'écrie, on s'empresse, la vapeur est renversée, les freins grincent à se briser. Effort inutile ! L'impulsion vient de trop loin. »

C'est encore aujourd'hui quelque chose de pareil. Les deux convois sont lancés. Mais ce n'est plus seulement la fortune de la France et celle de la Prusse qu'emporte leur course. C'est la prépondérance britannique et la puissance germanique. Prévost-Paradol découvrait déjà, dans un avenir qu'il croyait lointain, ce heurt gigantesque.

Personne n'en veut ! Car chacun mesure

les dangers, pèse les souffrances, compte les deuils, recule devant la barbarie. On crie, on agite les signaux d'alarme, on essaye de renverser la vapeur. Les journaux sont pleins de ces clameurs.

***

M. Harden, qui veut écraser la France, supplie « l'Allemand et l'Anglais de prendre au sérieux la tentative actuelle de détente entre les deux pays ». Tout son article dans la *Zukunft* de ces jours derniers est à lire. C'est un fervent appel à l'entente anglo-allemande. « Mais déjà, dit-il, une gelée de mars semble avoir passé sur la fraîche espérance de ce début d'année. »

Et pourquoi cette gelée ? Le *Times* va nous le dire dans un grand article, tout récent : il est du 11 mars. C'est que l'Angleterre veut maintenir à tout prix le « *two Power Standard* ». Elle veut le maintenir à tout prix, parce que c'est la condition de sa supériorité sur la mer, et elle veut le maintenir désor-

mais contre qui? Contre l'Allemagne et les États-Unis.

Devant cette nécessité, rien ne prévaut. *Il ne peut y avoir à badiner, dit le* Times, *avec notre sécurité sur les mers.* Toute la presse anglaise donne la même note. Le *Daily Telegraph* écrit : « En dépit de la mission secrète de lord Haldane à Berlin, en dépit du mouvement qui se manifeste avec une persistance louable à Londres et dans les provinces, en faveur d'une amitié anglo-allemande, voilà disparues une fois de plus toutes les espérances d'une pause dans la rivalité des armements. Le réveil de pareils rêves est arrivé. »

***

C'est pourquoi, malgré la pression des socialistes, malgré la bonne volonté du ministère radical, le budget naval anglais n'a pu être réduit que d'une somme insignifiante, et encore M. Winston Churchill a-t-il fait apparaître la perspective des dépenses supplémentaires. « Cela dépendra, dit-il, du budget des

autres puissances. » Le « partenaire prédominant » a pu lire entre les lignes.

Il a lu en effet, et les journaux allemands dénoncent, les uns avec colère, les autres avec tristesse, le budget anglais et les paroles de M. Winston Churchill. Ni colère ni tristesse n'y peuvent rien. Les trains sont lancés. L'impulsion vient de trop loin ! Ils courent sur toutes les voies du monde, mais ils aboutissent aux rives du Rhin et de la Meuse.

Ceux qui croient que nous pourrons demeurer spectateurs de la rencontre formidable sont frappés d'aveuglement. *Oculos habent et non videbunt.* Ignorent-ils que, pour répondre au budget naval anglais, c'est l'augmentation de l'armée allemande qui va être proposée au Reichstag ? N'ont-ils pas entendu l'ancien ministre Delbrück : « Si nous construisons encore plus de cuirassés que par le passé, l'Angleterre sera toujours en état d'en construire le double. Fortifions donc notre armée. Les Russes et les Français ne peuvent pas nous suivre dans cette voie, les uns par manque d'argent, les autres par manque

d'hommes. L'augmentation de l'armée est plus importante encore que celle de la flotte. Elle nous assurera mieux contre une attaque de l'Angleterre en effrayant ses alliés. »

Est-ce assez ? Non ! Qu'on lise le livre que va publier, si ce n'est déjà fait, le général de Bernhardi, dont l'autorité est grande en Allemagne et près de l'empereur lui-même. Je l'ai déjà cité ; le *Temps* le signalait il y a quelques jours, et, le lendemain, un sénateur radical, qui n'a, sur d'autres questions, aucune de mes idées, M. Henri Michel, en a donné, dans le *Rappel*, des passages décisifs, celui-ci entre autres : « Nous devons commencer une action politique qui, sans assaillir la France, aboutisse à blesser si gravement ses intérêts ou ceux de l'Angleterre que ces deux États se voient contraints à l'attaque. Les données d'une semblable action peuvent se trouver en Afrique et même en Europe. » M. Henri Michel a intitulé son article par ces mots : « Nous voilà prévenus. »

*
* *

Nous le sommes, en effet, et, alors, à quoi pensons-nous? Ce n'est pas à moi, sans doute, qu'on pourra reprocher d'amoindrir la responsabilité des ministres qui ont préparé l'accord franco-allemand. J'ai, dans la presse et à la tribune, dénoncé les négociations occultes, les promesses humiliantes, les abandons douloureux. J'ai essayé de conjurer la politique funeste qui ébranlait l'entente avec l'Angleterre, et dont nous portons encore le poids dans les négociations espagnoles. Je l'ai fait, quand il en était encore temps, quand les hommes de cette politique, les hommes de l'accord allemand, étaient au pouvoir, en face de moi.

Ils n'y sont plus. Quel est donc l'objet du débat rétrospectif qui, chaque semaine, vient étaler, devant l'Europe, sans aucune sanction possible, leurs défaillances et nos douleurs? M. Jaurès a fait, à son ordinaire, un discours éloquent et passionné. Il a montré que, dans le silence demandé par le président du

Conseil, c'était la responsabilité ministérielle qui périssait, étouffée. Il se peut. Le régime parlementaire est fait de ces fictions qui s'évanouissent au premier choc des réalités. La Convention avait, pour les rendre plus efficaces, des moyens plus décisifs que les discours. En propose-t-on le rétablissement?

L'argument, d'ailleurs, est ici sans force, puisque, justement, en une forme insolite, il est vrai, mais cependant par l'implicite désaveu du Parlement, les ministres de l'accord franco-allemand ont succombé sous son poids.

*
* *

Alors, que veut-on? On parle, dit-on, pour l'histoire, pour préserver l'avenir par les enseignements du passé! Qui peut se flatter de cette sérénité? Qui, à l'heure présente, sait la vérité? J'ai posé, le 14 décembre, à la tribune, des questions précises : j'ai dit mon angoisse et pourquoi elle m'empêchait de voter l'accord. Nul ne m'a répondu. Au Sénat, il y eut des réquisitoires et

des plaidoyers. Les questions restèrent sus pendues. Hier, à la Chambre, des essais historiques ont retenti : le lendemain, d'autres leur répliquaient dans la presse. Vendredi prochain, la dispute reprendra, aigrie par ces controverses.

Débats stériles ! ai-je dit au premier mot. Ce n'est pas assez. Stériles, non seulement parce que toute sanction leur manque nécessairement, mais parce que l'histoire qu'il s'agit d'écrire est enfermée à Berlin, à Londres, à Paris, dans des cartons dont nous n'avons pas les clefs. Mais plus périlleux encore que stériles, car ils enveniment les plaies de la patrie, et, pour les panser, ils suggèrent des remèdes empoisonnés.

M. Jaurès a terminé son discours par une parole qui en annonce les conclusions : « Il faut une politique nouvelle. » Cette politique, nous l'entendrons vendredi.

Mais nous la connaissons. M. Jaurès l'a souvent proposée à la France : hier encore, il la laissait entendre en parlant des « déceptions de l'Allemagne ». C'est la politique de

l'entente allemande, et c'est justement celle que j'ai reproché à M. Caillaux d'avoir encouragée par sa diplomatie personnelle : c'est celle qui l'a conduit à la démission forcée.

Je ne veux pas y revenir. Je ne veux pas y être ramené par des discussions qui, sous prétexte d'achever des responsables déjà condamnés, rendent la vie à leur politique.

*
* *

M. Poincaré, dans la déclaration qu'il a faite vendredi à la Chambre, a désavoué cette politique, en la forme mesurée que lui commandent ses fonctions. Il a déclaré qu'il restait fidèle à la politique extérieure de la France, telle que la définissent les alliances et les amitiés qui lui servent de base, telle que la précise, vis-à-vis de l'Angleterre, « l'entente mutuelle » que rien « n'est de nature à relâcher ».

Voilà ce qui m'importe, à l'heure présente, et pourquoi je ne prendrai pas, par mon

vote, la responsabilité d'affaiblir M. Poincaré. Je prie ceux qui s'en pourraient étonner, de prêter l'oreille aux bruits qui remplissent le monde, au tumulte de l'Asie, aux menaces de l'Orient, aux refus qui accueillent en Turquie comme en Italie, les efforts pacifiques de la diplomatie, aux inquiétudes éveillées par le brusque rappel de l'ambassadeur russe à Constantinople, aux dédains offensants que l'Espagne oppose à nos justes revendications. C'est dans ce trouble universel que la France doit orienter sa destinée. Je ne puis pas avoir d'autre pensée, et je relis le dernier mot de Prévost-Paradol : « Puisse la préoccupation de ce redoutable avenir nous faire estimer à juste prix nos misérables querelles, et nous unir enfin dans un vœu ardent et dans un généreux effort, pour la prospérité et pour l'honneur du nom français ! » C'était deux ans avant la guerre.

II

LE TROUBLE EUROPÉEN[1]

J'ai voté, vendredi dernier, l'ordre du jour de confiance qui a clos l'interpellation sur la politique extérieure, et, naturellement, dès le lendemain, j'ai reçu des lettres où on me demandait des explications. La politique d'opposition systématique a, en effet, chez les conservateurs, beaucoup de partisans, et j'accorde qu'elle se justifie, de la part des vaincus et des persécutés, par d'assez forts arguments.

Ce n'est pas la mienne, en aucun cas, moins que jamais lorsqu'il s'agit des affaires étrangères. Je crois rester très libre de combattre les projets scolaires et les manifestations

---

[1] 26 mars 1912.

de l'esprit sectaire. tout en donnant, à l'occasion, mon concours au Gouvernement du pays dans les questions qui touchent à l'intérêt ou à la défense de la nation, comme à la protection des travailleurs.

C'était le cas vendredi, et doublement, car le hasard a voulu que, dans la même journée, s'offrît l'occasion de soutenir M. Poincaré, vis-à-vis de l'étranger, et M. Millerand, vis-à-vis de l'armée.

Je sais bien qu'il y a les ministres d'hier, et que M. Marcel Sembat n'avait pas tout à fait tort quand il proposait de clore le débat par un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, considérant que les explications auxquelles elle a droit ne lui ont pas été fournies, passe à l'ordre du jour. » Sur ce chapitre, j'ai, dans mon dernier article, donné mes raisons. Je n'y reviens pas. Je persiste à croire que si M. Jaurès était parvenu, à force de tirer sur la corde, à déclencher M. Caillaux, le flot qui eût fait irruption par cette porte ouverte eût ajouté aux épaves du passé de nouveaux débris, sans le rendre plus limpide.

*
* *

L'heure où nous sommes est très grave. Je l'ai écrit dix fois et je ne cesserai pas de le répéter, de quelque exagération qu'on puisse m'accuser. En de tels moments, avant de jeter mon bulletin dans l'urne, j'essaie de mesurer les conséquences de mon vote, comme si, à lui seul, il devait fixer la destinée. J'oserai le dire, si destitué que je puisse être de toute influence sur la conduite des affaires publiques, les idées que je m'honore de servir pèsent encore d'un poids assez lourd dans le monde, pour que je sente profondément le devoir de ne les point aventurer en de téméraires responsabilités. C'est ma manière, à moi, d'avoir « l'orgueil de la France », que M. Jaurès abaisse au rêve étrange d'un règne intellectuel, fondé sur la défaite acceptée et l'abdication consentie.

*
* *

J'ai donc, vendredi, fait par la pensée le tour de l'Europe. Je prie mes lecteurs de le

faire avec moi, et je leur demande si, en ramenant leurs yeux vers la France, ils la trouveront en une posture qui leur permette le loisir des discordes intérieures.

Les négociations avec l'Espagne se traînent dans d'irritants débats. M. Jaurès a dit, là-dessus, des choses plus que surprenantes : « Quels que soient les règlements de frontières, entre l'Espagne et la France, tout sera aisé si les rapports des deux peuples sont amicaux. » C'est exactement le contraire. Une bonne frontière est la garantie nécessaire des rapports amicaux. Une mauvaise frontière est une source perpétuelle de conflits. Or, une frontière est toujours mauvaise quand elle emprisonne ceux dont elle borne l'activité. C'est de là que sont sortis, depuis le traité de 1845, tous nos démêlés avec le Maroc. Voilà pourquoi la France réclame le cap de l'Eau, pour n'être pas, derrière la Moulouïa, tributaire de l'Espagne. S'il fallait renoncer à cette revendication, j'aimerais mieux que ces énervantes négociations fussent suspendues, et que le Gouvernement français organisât, immédia-

tement, dans sa zone, son protectorat, si lent à se manifester efficacement, en laissant les Espagnols, dans la leur, aux prises avec toutes les difficultés militaires et économiques qui paralysent leur action. Mais, quelque parti qu'on prenne, voilà sur l'horizon, j'imagine, un point assez noir.

***

Voulez-vous vous tourner vers l'Orient, où l'orage s'amoncelle? Qui peut savoir ce qui se prépare, dans cet éternel foyer des guerres européennes?

La Russie, ramenée vers ses rêves anciens, recommence à songer aux Dardanelles. Si des pensées elle passe aux gestes, il y a de quoi embraser le ciel tout entier, déchaîner la sourde tempête qui, depuis tant d'années, roule dans les Balkans. C'est, d'un bond, l'Autriche à Salonique, le Bulgare peut-être, d'un élan, à Constantinople, où il n'a point encore pardonné à son tsar de n'être point allé se faire couronner.

Que demain l'Italie, impatiente de la stag-

nation africaine, pousse ses vaisseaux sur Mitylène ou sur Ténédos, ou même sur la presqu'île de Gallipoli, que l'élection des députés crétois, leur entrée à la Chambre d'Athènes, lui offrent le secours de leur initiative hardie, et à la Turquie, l'occasion d'une revanche irritée, c'est fini, la foudre éclate.

J'entends bien qu'aujourd'hui même, l'empereur allemand prélude à Venise, par de sages conseils, au repos qu'il veut prendre à Corfou. Mais que peuvent les conseils les plus impératifs contre la force des événements? Et comment l'Italie, malgré l'embarras où la jette sa trop longue aventure, proposerait-elle une paix qu'elle n'a pas conquise? Comment la Turquie, qui n'épuise ni son trésor, ni ses soldats, s'y résignerait-elle? L'échec de la médiation russe est, à cet égard, un assez formel avertissement.

*
* *

Songez maintenant à notre position dans ce chaos. Consentirons-nous au démembrement définitif de l'Empire ottoman? Essaye-

rons-nous de l'empêcher? Avec qui et contre qui? Entre les alliés, et les amis,

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

M. Jaurès a cru découvrir, dans une politique ouvertement islamique, le balancier propre à maintenir notre équilibre. Je ne crois pas qu'on puisse s'illusionner plus fortement. C'est au contraire sur la politique du protectorat chrétien que devrait reposer, comme elle l'a fait depuis quatre siècles, notre influence en Orient.

Si aujourd'hui, dans le trouble balkanique, nous sommes incertains et désemparés, c'est en grande partie parce que nous avons, dans notre absurde et étroite manie de laïcité, déserté ou du moins stérilisé cette politique. M. Jaurès, dont le cerveau bouillonnant laisse échapper, dans la vapeur des idées, des jets brûlants de vérité, a très bien aperçu cette faiblesse : « Nous ne couperons pas en deux notre politique de laïcité ! La politique intérieure d'un pays réagit nécessairement sur sa politique extérieure. » C'est la condamnation de quarante années d'erreurs nationales, qui

découvre — M. Jaurès l'a dit expressément — la vanité des formules de Gambetta sur l'anticléricalisme interdit à l'exportation, condamnation d'autant plus éclatante qu'elle venait comme la conclusion des paroles où, montrant l'universelle effervescence de l'Islam, l'orateur socialiste confessait, sans peut-être le vouloir, que l'idée religieuse mène le monde.

M. Jaurès a de ces lueurs, qu'étouffe aussitôt l'éteignoir de ses amis. Ayant constaté « à certain flottement » la surprise jetée par ce désaveu de la politique de laïcité, il a dit : « J'en suis avec vous. »

Rien ne montre mieux que cet épisode l'incurable infirmité de notre situation. La fin de la séance devait l'accuser plus encore. Je ne veux pas parler du délire verbal, dont l'inconcevable besoin de condamner la France et d'exalter l'Allemagne, a transporté M. Jaurès, aux derniers mots de son discours. La Chambre, hors le groupe des socialistes, eux-mêmes assez mal à l'aise devant ces fureurs germaniques, protesta en masse contre de telles imprécations.

*
* *

Le dirai-je cependant? Elles ont au moins, comme celles de Camille, l'excuse de la passion. L'attitude des radicaux, un moment plus tard, quand vint l'interpellation adressée à M. Millerand, me révolte davantage. C'est là, bien plus que dans les bruyantes chimères de M. Jaurès, qu'est le véritable péril.

Le ministre de la Guerre ayant, avec sa ferme et décisive précision, anéanti les pauvres critiques de M. le général Pédoya contre le décret qui réorganisa l'état-major général de l'armée, grandissant le sujet, répondant, avec le sentiment de sa haute responsabilité, aux secrètes accusations dissimulées derrière l'embuscade, parla de l'armée nationale en termes nobles et courageux. Il rendit hommage « à son labeur silencieux et obstiné », à « ces grands chefs, qui portent le poids de tant d'espoirs », à « ces jeunes officiers, prêts à toute heure, en toute simplicité, au suprême sacrifice ». Ce fut un langage magnifique, dont la Chambre était déshabituée, et qui

aura dans le pays, dans l'armée, un profond et salutaire retentissement.

M. Millerand demanda pour cette armée, à la Chambre qui l'écoutait, un témoignage de confiante reconnaissance. Les radicaux, figés, l'écoutaient avec des visages de bois. Au vote, s'ajoutant aux soixante-dix voix socialistes, cent trente voix radicales lui répondirent par l'abstention ! Cela, ce n'est pas l'explosion des idées fausses, c'est la défection des rancunes inavouées, et c'est bien pire.

*
* *

Ainsi, la Russie, par une initiative périlleuse, risque d'allumer l'incendie qui couve dans tout l'Orient ; autour de la Turquie menacée, les peuples se tiennent prêts à l'assaut décisif ; dans ce conflit gigantesque, notre position peut, d'un jour à l'autre, devenir intenable, également dangereuse si nous y sommes entraînés ou si nous en restons écartés ; l'Italie multiplie contre nous, dans ce moment critique, les témoignages d'hostilité ; l'Espagne nous

oppose une intransigeante obstination ; et, couvrant de sa grande voix ces tumultes contradictoires, la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne les domine tous de son bruit redoutable : l'une, en dépit de la crise terrible qu'elle traverse, maintient, par la nécessité de vivre, sa politique navale ; l'autre, impuissante à la vaincre directement, lui répond en dressant contre nous son armée, portée sur le pied de paix à 650.000 hommes. Voilà les faits. De toutes parts, l'inquiétude nous presse, et c'est l'heure que choisissent les radicaux pour refuser à l'armée de la France le geste de confiance, que le ministre de la Guerre leur demande en son nom !

Tandis que se déroulait cette leçon de choses, l'empereur allemand dînait chez M. l'ambassadeur de la République. Il s'y divertit avec une grâce infinie, et se montra plein de délicates attentions pour les artistes qui lui donnèrent le régal de la comédie. Cela est fort galant. Mais, par le morceau qu'il avait choisi, Guillaume II avait, dans le menu du festin, pris soin de marquer son goût.

C'était *Un caprice*. Il eut le même, il y a quelques années, et ce fut la veille de son départ pour Tanger. C'est pourquoi je pense, comme M. Millerand, que « rien ne serait plus imprudent que de s'endormir dans une satisfaction béate », et que ceux-là sont de grands coupables qui, en de telles conjonctures, font passer leurs rancunes avant la patrie.

III

LE TRAVAIL DES AMES[1]

Le pèlerinage des amis de Gambetta à la maison des Jardies eut, cette année, un caractère très spécial et qu'il convient de noter. Autrefois, c'était comme une tradition que l'anticléricalisme y fût célébré. Il semblait qu'on en voulût faire, dans la discorde civile, comme une halte propice au ravitaillement des combattants.

Cette fois, rien de pareil. La patrie et l'armée occupèrent toute la place, aussi bien dans les témoignages de l'amitié, que dans les hommages du pouvoir. C'est un signe des

---

[1] 5 avril 1912.

temps, et c'est par là que ces discours marquent une heure dans notre histoire.

Je n'aurai garde de la troubler, en réveillant les débats endormis. La postérité jugera l'homme d'État : il est trop près de nous, pour que nous en puissions parler sans passion. En dépit de la politique et des plaies qu'elle a ouvertes, Gambetta demeure, pour les hommes de notre âge, enveloppé dans le drapeau de la défense nationale. Ceux qu'a secoués, comme moi, après le cauchemar de Metz, le sursaut du réveil imprévu, quand, soudain, derrière le mur écroulé, qui, depuis deux mois et demi, les séparait du monde, la patrie leur apparut en armes, convulsée par un effort gigantesque, ceux-là, malgré tout ce qui suivit, le voient encore dans ces plis héroïques.

Quelle que soit leur pensée sur l'homme de gouvernement, quelque amertume que laisse en leur cœur la mémoire des luttes anciennes, ils désarment, à certaines heures, devant le grand souvenir. Et c'est pourquoi ils savent gré aux orateurs qui glorifièrent, hier, Gam-

betta, de n'avoir en lui évoqué que le patriote et le serviteur de l'armée.

La brève harangue du ministre de la Guerre fut l'expression décisive de la pensée commune. En quelques mots, il dit tout ce qu'il fallait dire. Son discours eut l'éclat d'une sonnerie de ralliement, et ce fut vers l'armée, « consolation suprême et suprême espérance », qu'il montra, pour tous les Français, le point de direction. Là, tout le monde peut se rassembler. Tout le monde le doit. Je crois que tout le monde le veut.

*
* *

L'autre soir, après la clôture de la session, je m'en retournais chez moi, partagé entre la satisfaction et l'inquiétude. Quand la Chambre s'en va, il y a toujours, dans les esprits, une impression de soulagement. Tandis qu'elle est là, son bruit fatigue les oreilles, comme, dans la campagne, le ronflement d'une usine trouble l'harmonieuse rumeur de la nature en travail, plus irritante encore, parce qu'on sait

qu'ici la machine tourne à vide. Elle s'arrête, on est content, et ce n'est pas seulement de ne plus l'entendre, c'est de pouvoir écouter, au lieu de son vacarme stérile, le murmure profond de la vie nationale.

Voilà la satisfaction, et voici l'inquiétude. Qu'y a-t-il, dans ce murmure confus et lointain? Quelles pensées, complexes et peut-être contradictoires, capables cependant, sous le coup d'une soudaine et forte émotion, de se préciser, de se confondre en une seule, s'agitent, en ces troubles jours, dans le mystère des foules? L'été dernier, qui se doutait de ce qu'elles allaient tout à coup révéler à la France et au monde? Où en est, à cette heure, l'âme du pays?

N'avons-nous pas tous, et dans tous les milieux, et sur toutes les questions, le secret pressentiment d'un changement qui se fait en elle? Est-ce qu'il ne semble pas qu'elle frémit dans l'attente des grandes choses, et qu'elle cherche instinctivement comme un asile dans la concorde patriotique?

*
* *

Ah! sans doute, il y a les crimes atroces, scories des civilisations corrompues, dont, pour le dire en passant, nous n'avons pas le monopole infâmant, et sur quoi je trouve qu'on ferait mieux de ne pas tant hypnotiser l'esprit public, en l'abaissant à d'humiliantes terreurs. Et, pire que les crimes, il y a l'anarchie, d'où ils sortent, qui déforme les consciences et désarme les volontés. Mais l'âme du pays n'est ni dans la poitrine des bandits, ni dans le cerveau des contempteurs de la morale, ou des destructeurs de l'autorité. Elle vit cachée dans les cœurs simples et droits de ceux qui, honnêtement et obscurément, travaillent au service et à la prospérité de la nation.

C'est là qu'il faut la chercher, non, comme le voudraient les socialistes, dans les meetings où, en plein Paris, à la face de la France, à l'heure où leur patrie se hérisse de fusils, de sabres et de canons, les orateurs allemands viennent, en des discours puérils plus encore

qu'odieux, invoquer, tour à tour, l'internationale financière et l'internationale ouvrière, pour proclamer « la paix sans fin ». L'âme du pays est ailleurs. Elle écoute d'autres avertissements, elle est gonflée d'autres espoirs.

*
* *

Je ne songe pas seulement, en écrivant ces mots, à l'élan généreux qui offre des ailes aux soldats de la guerre aérienne, à la joyeuse acclamation qui escorte, chaque semaine, dans nos rues, les clairons et les tambours, à l'applaudissement qui, tout à l'heure, saluait les cavaliers du raid hippique. Cela, c'est le bouillonnement joyeux qui étincelle à la crête du flot, ce n'est pas la vague de fond, qui s'avance irrésistible. Ce sont des symptômes de vie, heureux et réconfortants ; ce n'est pas la vie elle-même. La prompte ardeur de notre race y joue son rôle bienfaisant : si elle se bornait là, elle ne serait qu'un feu passager.

M. Millerand, l'autre jour, à la Chambre,

a terminé son discours par une parole qui reparut, sous une autre forme, dans son allocution des Jardies, qui se retrouvait, hier, dans celle qu'il prononça au banquet du raid hippique, et que l'âme du pays recueille, comme une promesse et comme une leçon : « L'armée travaille. » Cela est plus beau, suppose plus de résolution, enfante plus d'action que tous les enthousiasmes de la foule, si nobles qu'ils soient. Car il n'y a rien de plus fort que le travail silencieux.

*
* *

J'ai lu, le cœur palpitant, les réponses faites par les officiers à l'enquête sur la jeunesse, ouverte par la *Revue hebdomadaire*. Chacun de ces jeunes hommes a écrit spontanément des mots qui expriment l'état d'esprit de toute une génération. Ils ont l'intelligence ouverte aux grandes questions qui agitent leur temps, mais une pensée les domine, absorbe et dirige leur activité, la volonté d'être prêts le jour où il le faudra!

Elle revient comme un *leit motiv*, et cela est très empoignant.

« Former des soldats pour défendre le sol national », écrit le cavalier, un de ceux qui arrivaient hier, avec son peloton agile et dispos, sur le terrain d'Auteuil. Il touche, en passant, aux idées profondes, religieuses, sociales, philosophiques, mais il en revient là : « Faire de bons cavaliers, adroits à se servir de leurs armes et de leurs chevaux, aimant leur patrie au point de lui sacrifier leur sang s'il le faut ! » A côté de lui, voici son camarade de l'infanterie : « L'armée doit n'avoir aucune opinion politique visible ; il lui faut seulement être capable de répondre : « Je suis prête ! » le jour où le pays lui demandera de faire respecter sa volonté par l'étranger ».

Écoutez l'artilleur, qui reprend à son compte la parole que Vogüé mettait dans la bouche de l'officier du *Maître de la Mer*, et que j'ai citée à l'Académie. Ce qu'il veut, c'est « l'initiative, l'indifférence à la phrase, le maniement rapide et vigoureux du fait ! »

Le marin parle après eux ; il cherche comment il faut « forger l'homme de fer qui marchera au feu avec joie », et il dit : « Certains de nos chefs nous l'ont montré, le moyen : par la pluie, le froid, le gros soleil, les coups de vent, ils étaient toujours là, près de leurs hommes, ni distants, ni familiers, avec eux, en eux. »

Former des cavaliers, être toujours prêts, manier le fait vigoureusement, forger des hommes, voilà le grand travail, le travail silencieux. Que c'est beau, et supérieur aux vains discours ! Je ne peux pas me tenir de répéter le mot du marin, qui dit tout, et sur terre et sur mer. La force de ces jeunes officiers près de leurs hommes, c'est qu'ils sont « avec eux, en eux ».

*
* *

En eux ! dans leur volonté, dans leur âme, dans leur corps. Il me semble qu'hier, au banquet du palais d'Orsay, on a dû sentir la vérité de cette parole profonde, dans cette

salle où, autour du ministre, les généraux, les colonels, les officiers, les sous-officiers et les cavaliers du raid étaient assis à la même table.

Eh bien ! ces choses-là n'arrivent pas par hasard. Elles sont un effet, la résultante des forces impondérables qui agissent sur l'âme d'un peuple. Tout ce que nous entendons, tout ce que nous lisons, tout ce que nous voyons, les réponses des officiers à l'enquête, les discours des Jardies, l'accueil fait aux tambours et aux soldats, ce sont comme des échappées de lumière, qui permettent d'apercevoir le tréfonds des cœurs.

Là, loin du bruit extérieur et des manifestations publiques, il se fait un « travail silencieux », comme celui de l'armée. Les idées changent, « l'indifférence à la phrase » pénètre la nation saturée de mots sonores, le « fait » saisit les esprits, et ce fait, qui renverse trente années d'illusions, c'est la menace suspendue sur la patrie.

Depuis une année, j'ai vécu dans une communion constante, avec des hommes de

toutes les conditions ; j'ai correspondu avec eux ; j'ai cherché à comprendre leurs âmes. Et c'est cela que j'y ai lu. La nation est tout entière travaillée par le sentiment de la patrie. C'est la conclusion de ce livre et c'est aussi, pour la France, « la consolation suprême et la suprême espérance ».

IV

LES RECONSTRUCTEURS[1]

Demeuré soldat, sous son vêtement d'homme de lettres, par la double vertu du souvenir et du sang, Eugène Melchior de Vogüé, laissait déborder, dans sa passion pour la grandeur nationale, cet idéalisme et cet enthousiasme dont son âme enfermait la source. Entre tant de pages où ils s'échappent en mots superbes, il en est une qui vibre, comme la trompette sonne aux champs pour l'étendard. C'était le jour de la revue navale de Spithead, où

[1] Extrait du discours prononcé, à l'Académie française, le 18 janvier 1912, pour la réception de M. Henri de Régnier.

l'Angleterre voulut, à la face du monde, affirmer sa maîtrise de la mer. Ah ! comme il parla, ce jour-là, de l'émotion qui étreignait sa gorge, quand l'étamine aux trois couleurs « se fit reconnaître à son claquement plus vif, plus léger, à un je ne sais quoi de plus ardent et de plus fier, dans sa façon de baiser la vague et de capter l'air ». De toute sa courtoise admiration, il salue, ce fils des vieux Français, le grand pavillon de l'Angleterre, mais, le nôtre, il sent « que c'est faiblesse de l'incliner trop bas, péché de douter de lui, et qu'il peut remonter, frissonner à des meilleurs vents, flotter comme autrefois par-dessus tous les autres ; car, si l'Anglais nous signifie le décret qui lui confère le commandement de la mer, un décret antérieur et supérieur nous confie les grandes actions dans le monde ». Entendez-vous l'âme religieuse ? *Gesta Dei per Francos !* Voilà le décret supérieur. Vogüé le portait en lui comme l'appel mystérieux de sa race.

C'est à lui qu'il obéit instinctivement, quand, à l'heure du partage des mondes, son

ardente imagination suit avec amour, aux extrémités de l'Asie, les soldats qui vont y chercher la trace des héros, premiers et prodigieux conquérants du Tonkin, quand elle se jette, au cœur de l'Afrique, sur les pas des missionnaires annonciateurs de la civilisation, des explorateurs grands comme des faiseurs de légendes, des combattants, pareils aux personnages d'une vision d'épopée, qui, dans le mystère de la brousse, parmi les rencontres sauvages, font « claquer l'étamine aux trois couleurs », et donnent à la France, au prix de leur sang, un empire dont nulle abdication n'empêchera jamais qu'il n'ait été, par elle, par elle seule, arraché à la barbarie.

« Il faut à la France, dit-il un jour, autre chose que les luttes des partis usés sur les bancs des assemblées. Il lui faut une des œuvres dont elle est coutumière, une de ces œuvres universelles, qui ont toujours été sa raison de primer dans le monde, l'excuse de ses folies, la consolation de ses malheurs. » *Gesta Dei per Francos !*

Ces hommes, ces soldats, dont l'audace le

ravit, il envie leur action salubre et vivifiante : il les appelle des *retrempés*, parce qu' « au contact de la réalité, ils se décrassent des formules vieillies, ils apprennent l'initiative, l'indifférence à la phrase, le maniement rapide et vigoureux du fait », parce qu'ils reçoivent, comme dit Tournoël à son général dans le saisissant dialogue du *Maître de la Mer*, ce livre où Vogüé s'est imprimé tout entier, parce qu'ils reçoivent « la grâce efficace du sacrement, l'indéfectible vertu de l'épée, du commandement, de la discipline militaire. » Il les salue du grand nom de *reconstructeurs*. Car c'est le rêve qui le passionne, reconstruire, sinon l'édifice extérieur de l'ancienne France, du moins, dans la structure sociale, confuse et chancelante qu'il voit grandir sur le vieux sol de la patrie, l'âme qui peut seule lui donner l'harmonie et la durée.

*
* *

La plume va tomber des mains d'Eugène Melchior de Vogüé. Dans un mois, presque

jour pour jour, la mort soudaine va le terrasser, pendant qu'ici nous admirions encore son air d'invincible jeunesse. Il écrit pour la dernière fois en sortant de l'église où vient d'être célébré le service funèbre du lieutenant Delacommune, tué, avec quatre de ses camarades, à Bir Taouil, au fond de l'Afrique équatoriale ; et ce qu'il écrit, le voici : « D'instinct, chacun sentait dans l'assistance que ces morts sacrifiés nous sont plus utiles que des milliers de vivants, parce qu'ils maintiennent l'idéal national, parce qu'ils rachètent. »

L'idéal! le rachat par le sacrifice! voilà la dernière pensée de son âme religieuse, et il tombe, sur le champ de bataille des idées, ayant, lui aussi, racheté à sa manière, et maintenu l'idéal.

J'ai parlé, aux premiers mots de ce discours, des lettres superbes que M. le général Lyautey m'a permis de feuilleter, et dont Vogüé l'honora durant vingt ans. Quand parut l'article sur les morts de Bir Taouil, le jeune chef d'escadrons du Tonkin était devenu le com-

mandant de la division d'Oran. Il écrivit aussitôt à son ami une lettre admirable, superbe hommage du soldat armé de l'épée, au soldat armé de la plume. Il disait :

« Quelle belle et noble page ! Cette idée du rachat m'a saisi, dès mon arrivée au Tonkin. Elle est plus mienne que jamais ici, dans l'Extrême Sud, où je vois de quelle abnégation est faite la vie de cette élite de jeunes, qui a voulu y venir. Comme dans la doctrine catholique, il y a l'Église militante et l'Église triomphante, qu'elle unit et associe, chez nous aussi, il y a les militants et aussi les triomphants, dont le bataillon, grossi chaque année, reste étroitement uni à l'autre, et glorifié, par son culte. Quand la colonne qui surmonte, à Béchar, la tombe des officiers tués à l'ennemi, étincelle au soleil couchant, il n'y a pas un regard qui ne la cherche à cette heure radieuse, pour trouver la leçon et la force du sacrifice. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. 1

LE COUP D'AGADIR.

I. Garde à vous 3
II. Où en sommes-nous ? 15
III. Dans l'obscurité 25

LES NÉGOCIATIONS.

I. Les compensations 39
II. On en a assez 49
III. Le Renvoi de la classe. 61

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND.

I. Le Double secret. 75
II. Le Maroc décapité 89
III. L'Hypothèque espagnole. 100
IV. Le Congo sacrifié. 111
V. La politique française désorientée 122
VI. Le Maroc international 135
VII. La proposition d'ajournement 145
VIII. Discours prononcé à la Chambre des députés le 14 décembre 1911 157

LE RÉVEIL DU PAYS.

I. La chute du ministère Caillaux. 193
II. Le ministère Poincaré 203
III. L'union nécessaire 213
IV. L'Idée. 223

LES AVERTISSEMENTS SUPRÊMES.

I. L'affaire du *Carthage* et du *Manouba*. . . . 237
II. Le respect du pavillon français. 247
III. La liberté de la Méditerranée 257
IV. La fraternité italienne et l'entente cordiale. 269
V. Le conflit anglo-allemand 279

LA VEILLÉE DES ARMES.

I. Discussions stériles. 293
II. Le trouble européen 305
III. Le travail des âmes. 317
IV. Les reconstructeurs. 329

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 10062-5-12. — (Encre Lorilleux).

LIBRARY
FEB
1979
OF TORONTO
SITY

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

MAURICE BARRÈS

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

GRECO

OU LE SECRET DE TOLÈ

Un volume in-18, avec 24 illustrations. Prix : 3 fr. 50 c

UNE AME DE COLONIAL

LETTRES DU LIEUTENANT-COLONEL

Avec une Préface de MAURICE BARRÈS de l'Académie Franç

Un volume in-18, avec gravure et carte . . . . . Prix : 3 fr.

LUCIEN CORPECHOT

LES JARDINS DE L'INTELLIGEN

Un volume in-18. . . . . Prix : 3 fr. 50 c.

FRÉDÉRIC LOLIÉE

LE ROMAN D'UNE FAVORITE

LA COMTESSE DE CASTIGLI

Un volume in-8°, avec 18 illustrations. . . Prix : 7 fr. 50

PARIS. — IMPRIMERIE CHAIX. — 10064-5-12.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

BRIEF
DC
0015023

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 10 05 03 16 006 4